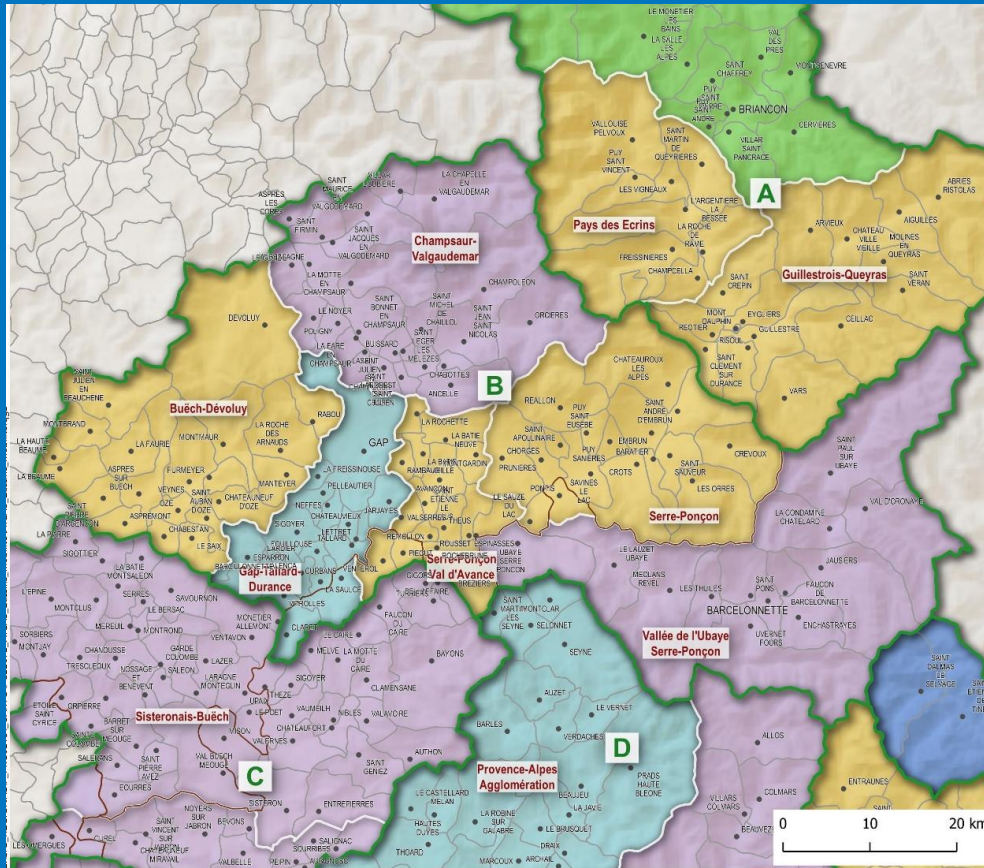


Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN B



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Département des Alpes de Haute-Provence		
Département des Hautes-Alpes		
Communauté de Communes Buëch-Dévoluy		
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance		
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance		
Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar		
Communauté de Communes de Serre-Ponçon		
Communauté de Communes de Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon		
Commune d'Embrun		
Commune de Gap		
SNCF Gares & connexions		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;
Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;
Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;
Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;
Le Département des Hautes-Alpes, représenté par Jean-Marie BERNARD, Président ;
Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Eliane BARREILLE, Président ;
La communauté de communes du Buëch-Dévoluy, représentée par Michel RICOU-CHARLES, Président ;
La communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, représentée par Roger DIDIER, Président ;
La communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par Joël BONNAFFOUX, Président ;
La communauté de communes Champsaur-Valgaudemar, représentée par Fabrice BOREL, Président ;
La communauté de communes de Serre-Ponçon, représentée par Chantal EYMEOD, Présidente ;
La communauté de communes de Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, représentée par Elisabeth JACQUES, Présidente ;
ci-après dénommées « les EPCI » ;
L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur ;
La commune de Gap, représentée par Roger DIDIER, Maire ;
La commune d'Embrun, représentée par Chantal EYMEOD, Maire

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;

- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque cette dernière n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. La Région est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). . Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le MaaS a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport et en reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de communes
CCBD	Communauté de Communes Buëch-Dévoluy
CAGTD	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
CCSPVA	Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
CC du Champsaur- Valgaudemar	Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar
CCSP	Communauté de Communes de Serre-Ponçon
CC Vallée de l'Ubaye-Serre- Ponçon	Communauté de Communes de Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
CFP	Chemins de Fer de Provence
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service

LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (<i>cf. lexique</i>)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'action communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM ;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

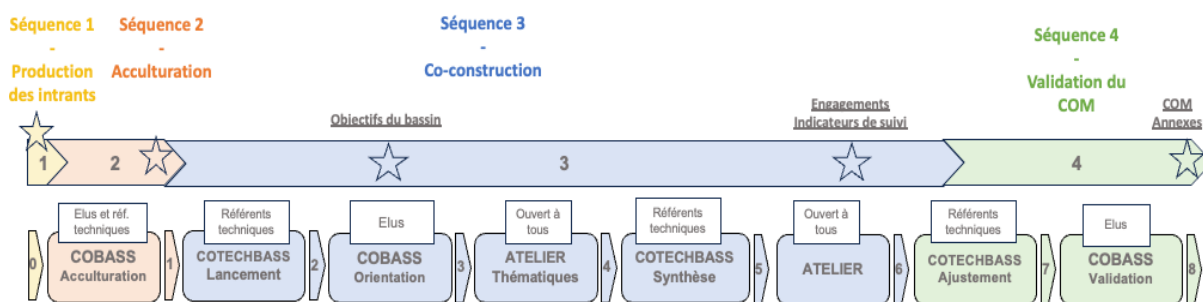


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

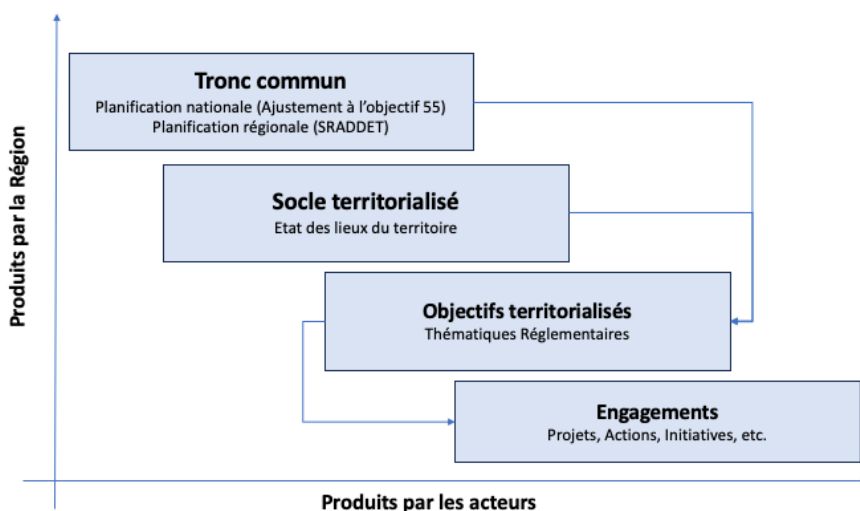


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation « tronc commun » se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

Une annexe présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

Une annexe retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

<u>LE TRONC COMMUN</u>	<u>12</u>
<u>LE SOCLE TERRITORIALISE</u>	<u>40</u>
<u>LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES</u>	<u>86</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>91</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	15
1.1	DES ÉVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE RÔLE DE LA RÉGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITÉS.	15
1.2	LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050, UN DÉFI POUR LES MOBILITÉS	19
2	LES ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ EN PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	19
2.1	DES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DÉPLACEMENTS.	19
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTÉNUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3	LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS	21
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
3.2	UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE DÉCOULANT DE SON DOUBLE RÔLE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS	22
3.3	LA RÉGION ET LES PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES.	24
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS RÉGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES	24
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA RÉGION EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES DES TERRITOIRES	25
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	27
4.1	DÉFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	27
4.2	DÉFINITION DU BASSIN DE MOBILITÉ	28
4.3	NATURE DU COM	30
4.4	DURÉE DU COM	30
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITÉ	31
4.5.1	LE COMITÉ DE BASSIN	31
4.5.2	LE COMITÉ TECHNIQUE DE BASSIN	31
4.5.3	LES COMITÉS DES PARTENAIRES	31
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	31
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	31
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	31
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	31
4.6.1.3	Les ateliers de travail	32
4.6.1.4	La tenue du COBASS	32
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	32
4.6.1.4.1.1	La séance du COBASS	32
4.6.1.4.1.2	La prise de décision du COBASS	32
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	32
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	32
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	33
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	33
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	33
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	33
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	33
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	33

4.6.2	LES PRINCIPES DE CO-CONSTRUCTION DU COM	33
4.6.2.1.1	L'égalité des participants	34
4.6.2.1.2	Le principe de subsidiarité	34
4.6.2.1.3	Le principe d'efficacité	34
4.7	ÉVALUATION DU COM	34
4.8	MODALITES DE REVISION	34
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	35
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	35
5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	35

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités.

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi) , Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Co-construire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),

- **Un rôle d'AOM locale par substitution** (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Les intercommunalités en 2020

Région Sud / EPCI

- Métropole
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes

0 25 50 km

Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économiques.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les

populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés.

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports** est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il **représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂.**

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;

- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;
- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;
- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité «de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,

- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :
 - Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplification pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
 - Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
 - Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires.

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilité des territoires

La Région Sud accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région Sud promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les

mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d'un **réseau de référents mobilité**,
- L'**Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,
- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « **Mobilab** » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « **Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante** ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables** dotée d'une **enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation

- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)
- Action 4 Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- Action 5 Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

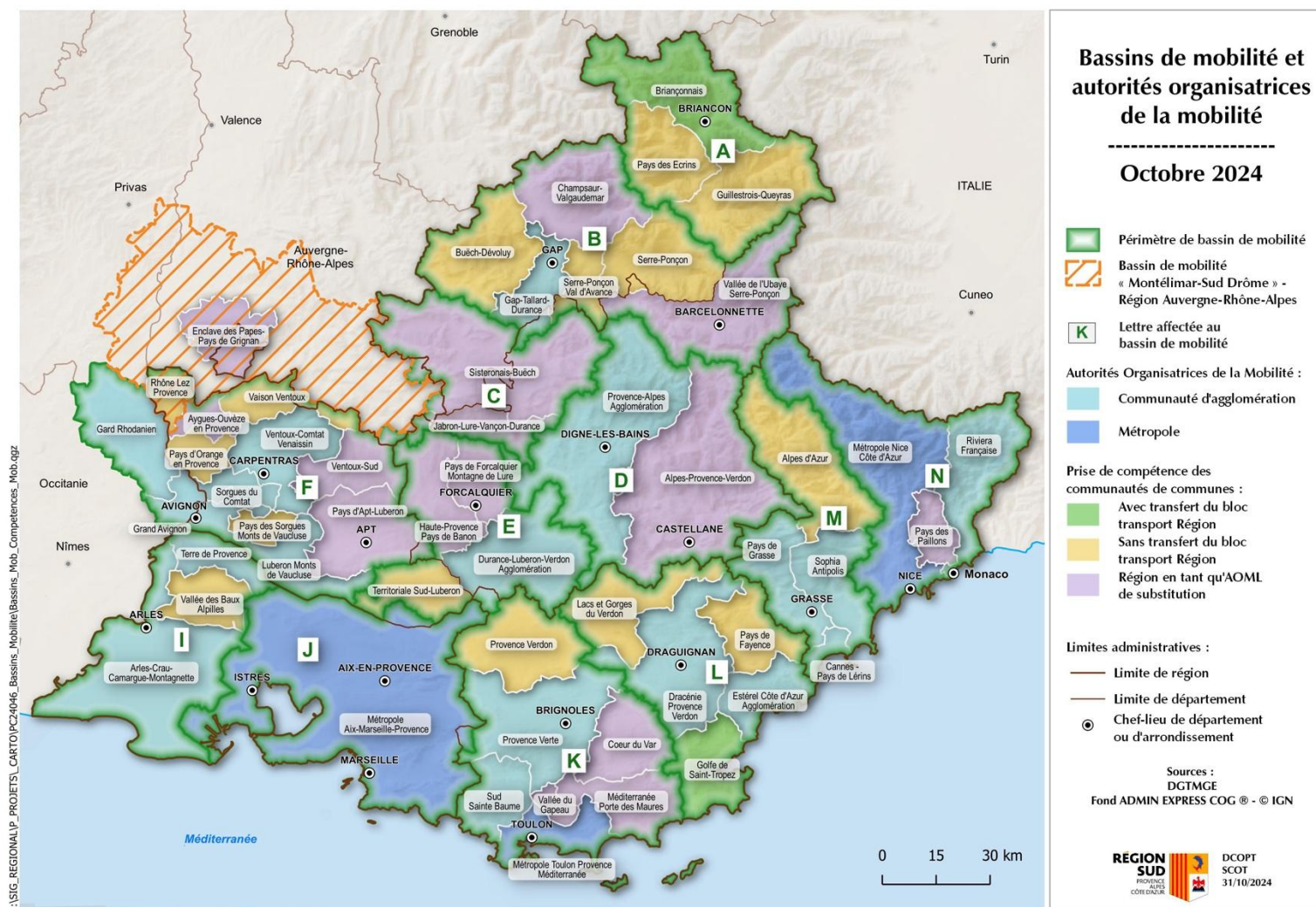


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

⁵ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

Le pilotage du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le pilote du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.1.2 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son pilote qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le pilote.

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le pilote ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le pilote ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 La tenue des ateliers de travail

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le pilote du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le pilote ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le pilote ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, Il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.1.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.1.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions

élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Obj42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39),
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40),
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46),
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.

- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :
 - Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développant des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

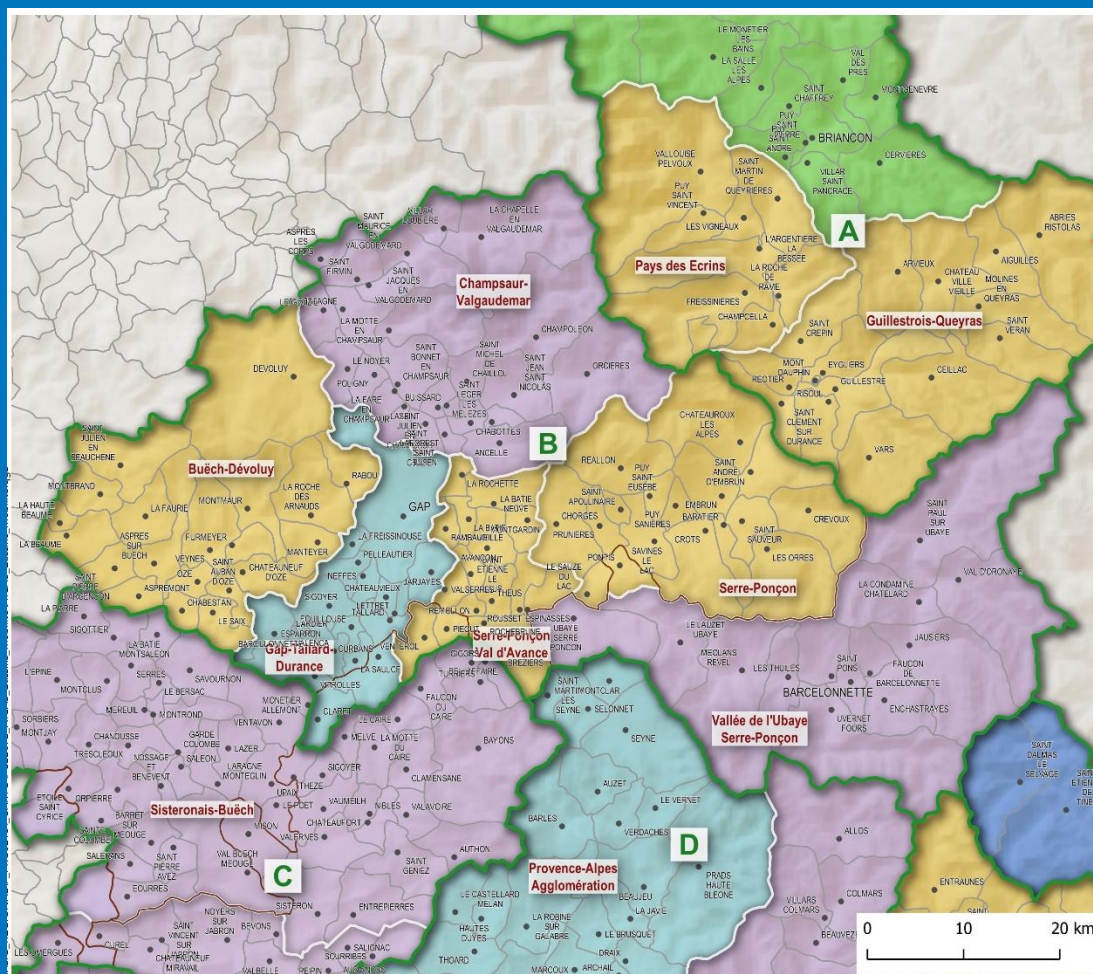
- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :
 - Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35).

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45),**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C).
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**),
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**).

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN B

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1	LE BASSIN DE MOBILITE B	39
1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	39
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, ETUDES ET ACTIONS EN COURS	41
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	62
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	64
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	69
1.6	SERVICES DE MOBILITES	71

1 Le bassin de mobilité B

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité B.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existants sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité B est composé de six EPCI, 108 communes et 103 171 habitants.⁷

Le bassin B est frontalier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au nord et ouest (avec les départements de la Drôme et de l'Isère), et de l'Italie à l'est.

Le bassin B a une géographie montagneuse. L'agriculture et le tourisme occupent une part importante de son activité économique, notamment grâce à ses stations de ski mais aussi le secteur tertiaire.

EPCI du bassin de mobilité B :

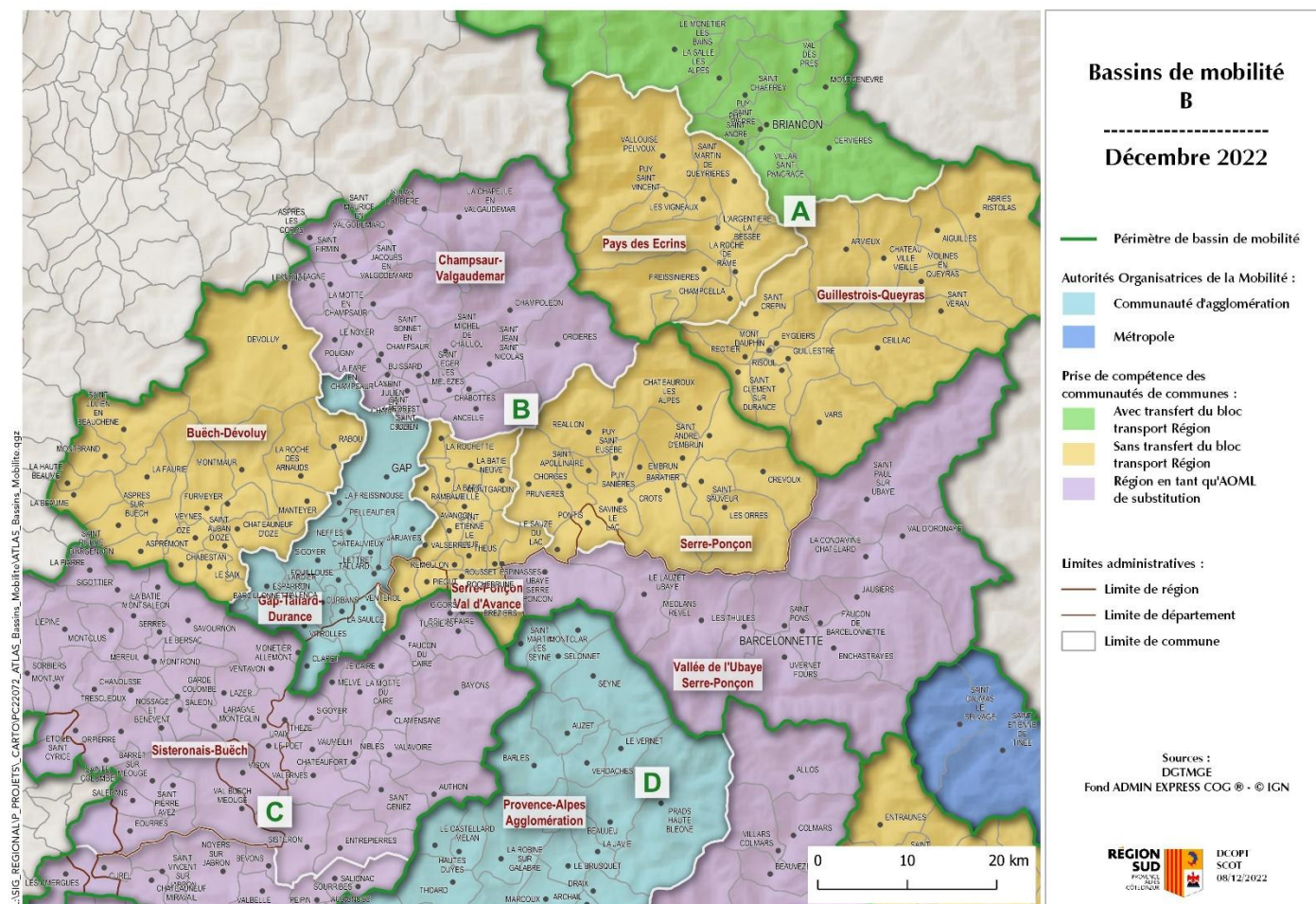
- Communauté de Communes Buëch-Dévoluy
- Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
- Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar
- Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- Communauté de Communes de Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

La Métropole et les EPCI suivants sont territoires associés du bassin B :

- Métropole Nice-Côte d'Azur
- CA Provence-Alpes-Agglomération
- CC du Pays des Écrins
- CC du Guillemois et du Queyras
- CC Alpes d'Azur
- CC Alpes-Provence-Verdon Sources de Lumière
- CC du Sisteronais-Buëch

⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin B, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

⁷ Données Insee Statistiques locales



• Figure 5 : Bassin de mobilité B (source : Document synthèse carte de travail Bassin de mobilité B)

- Le bassin de mobilité B est localisé à cheval sur les départements des Alpes de Haute Provence (04) et des Hautes Alpes (05).
- Son patrimoine naturel le rend très attractif pour les activités de pleine nature, avec des enjeux touristiques forts induits par le lac de Serre-Ponçon et les stations de ski environnantes.

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification, études et actions en cours⁸

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

Cinq territoires composant le bassin sont couverts par une politique de mobilité définie dans quatre documents.

- Plan de Mobilité simplifié (PDMS):

EPCI concernées :

- CC de Serre-Ponçon
- CA Gap-Tallard-Durance (en cours de réalisation)

- Schéma Directeur de la Mobilité

EPCI concernées : CA Gap-Tallard-Durance

⁸ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin B, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

EPCI concernées : CA Gap-Tallard-Durance

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire Gapençaise :

EPCI concernées :

- CC Buëch-Dévoluy
- CA Gap-Tallard-Durance
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance
- CC Champsaur-Valgaudemar

De plus, le Département des Hautes-Alpes a validé en février 2024 le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) à son échelle, et venant en complément des initiatives portées par les collectivités locales.

De la même manière le Département des Alpes-de-Haute-Provence a rédigé un Schéma Cyclable et des Mobilités Douces.

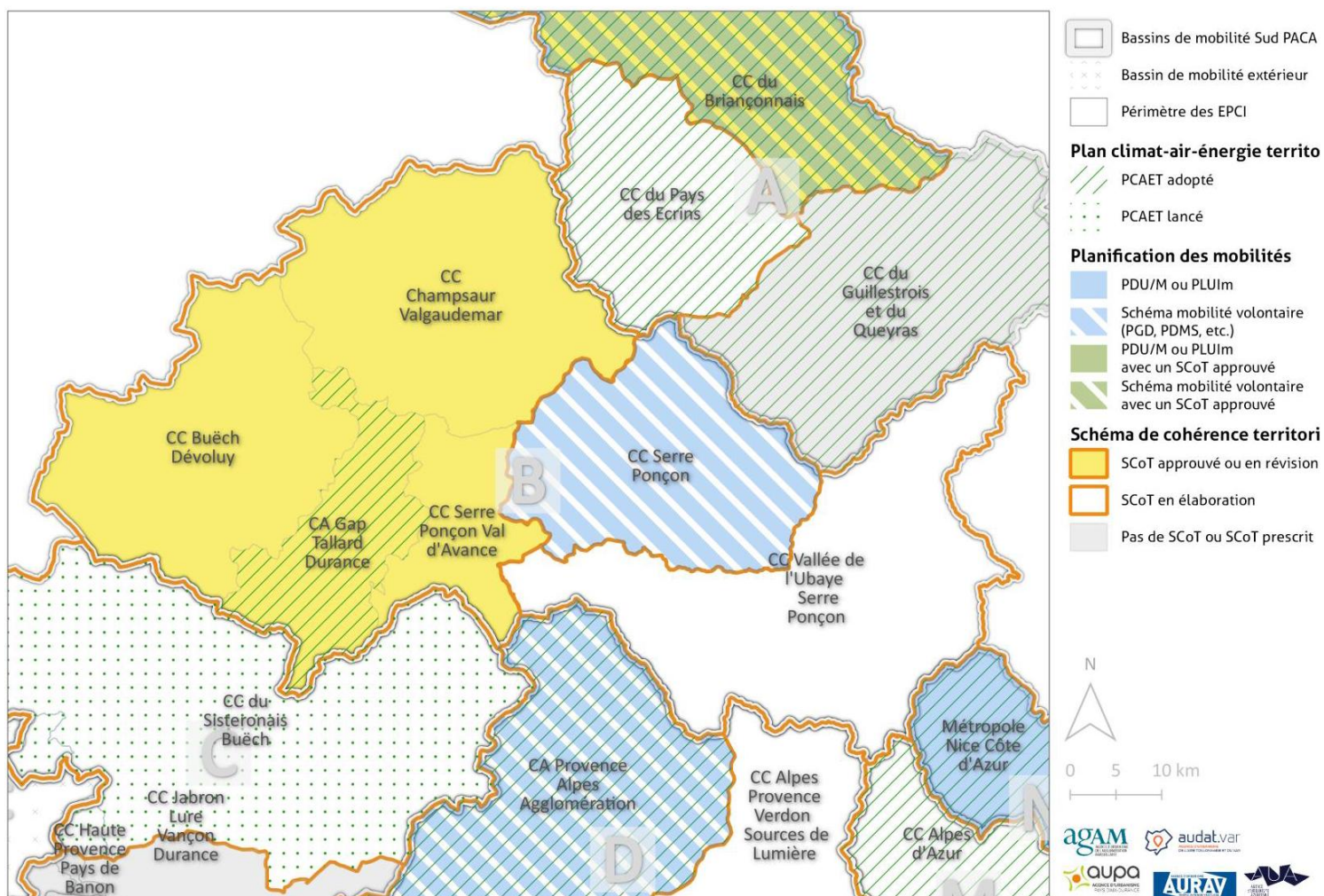


Figure 6 : Bassin de mobilité B (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin B, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme)

Un des six territoires a déjà élaboré un plan de mobilité (CC de Serre-Ponçon). Le plan de mobilité simplifié de la CA Gap-Tallard-Durance, basé sur le Schéma Directeur de la Mobilité réalisé en 2023, est en phase de consultation et celui de la CC Buech Dévoluy devrait être lancé en 2025.

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial a été établi par la CA Gap-Tallard-Durance.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin B (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin B, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur Agences d’urbanisme (Agence d’urbanisme Pays d’Aix Durance))

EPCI	Plan/Schéma de mobilité	PCAET	SCOT
CC Buëch-Dévoluy	-	-	2013
CA Gap-Tallard-Durance	2023/2024	2022	2013
CC Serre-Ponçon Val d’Avance	-	-	2013
CC Champsaur-Valgaudemar	-	-	2013
CC de Serre-Ponçon	2023	-	En cours
CC de Vallée de l’Ubaye Serre-Ponçon	-	-	En cours

Les Périodes des différents documents de planification analysés sont :

- Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Serre-Ponçon : 2023 - 2034
- Schéma Directeur de la Mobilité de la Communauté d’Agglomération Gap-Tallard-Durance : 2023
- PCAET de la Communauté d’Agglomération Gap-Tallard-Durance : 2022 - 2026
- SCoT de l’aire Gapençaise : 2013 - révision en 2020

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l’intermodalité

Il s’agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l’intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

1.2.1.1 Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Plan de Mobilité Simplifié ⁹

- Actions en faveur des TC Interurbains structurants :
 - Développer des liaisons régulières locales

⁹ Analyse PDMS CC Serre-Ponçon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur Agences d’urbanisme (Agence d’urbanisme Pays d’Aix Durance)

- Intégrer à la grille horaire de la LER29 un Aller-Retour Gap Briançon en mi-journée desservant Embrun, Chorges, Crots, Savines-le-Lac et Châteauroux-les-Alpes
 - Optimiser la cohérence horaire TER / LER
 - Équiper tous les autocars de la LER de porte-vélos (service gratuit sur réservation).
 - Relier les villages et hameaux aux centralités (Embrun, Savines-le-Lac, Chorges)
 - Faciliter l'usage des lignes scolaires Zou
 - Information au public et diffusion de la documentation commerciale après vérification des capacités disponibles à la rentrée
 - Service maintenu sur réservation pendant les vacances scolaires
 - Ouvrir au public les retours au dépôt
 - Compléter la desserte par un TAD ou un TUS
 - Intensifier les liaisons avec Gap et Briançon
 - Étudier l'intégration de trains supplémentaires entre Briançon et Gap :
 - 4 allers retours supplémentaires avec un train additionnel
 - 7 allers retours supplémentaires avec deux trains additionnels
 - Renforcer les services hiver et été desservant respectivement les stations et la baie de Chanteloube ; mettre en place de nouvelles dessertes
- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Étendre le réseau de transport urbain d'Embrun
 - Structurer le réseau autour d'une ligne depuis Châteauroux-les-Alpes, traversant Embrun (possibilité de desserte de Pralong) et poursuivant jusqu'à Baratier et Crots
 - Fréquence horaire, de 7h30 à 19h, un véhicule
 - Desserte du plan d'eau en saison estivale
 - Intégration des hameaux au service de transport à la demande
 - Actions en faveur du vélo :
 - Mise en œuvre des aménagements inscrits au schéma cyclable dont :
 - Liaison Embrun - Savines-le-Lac
 - Liaison Chorges - Montgardin
 - Liaison Chorges - Baie de Chanteloube
 - Liaison Chorges - Baie Saint-Michel
 - Liaison Embrun-Chorges
 - Développer le stationnement vélo
 - Généraliser le stationnement courte durée sur espace public : 390 arceaux pour 600 places
 - Déployer des consignes sécurisées
 - Résidentiel habitat dense (10 consignes 5 places sur Embrun + Chorges, une consigne 40 places à Embrun)
 - Gares (consignes installées par la région à Embrun et Chorges)
 - Accès au lac (consignes 5 places : 3 à Chorges, 2 à Embrun, 2 à Crots et 3 à Savines-le-Lac)
 - Équiper le lycée des Métiers, le collège des Écrins et le Lycée Honoré Romagne de stationnements vélo adaptés

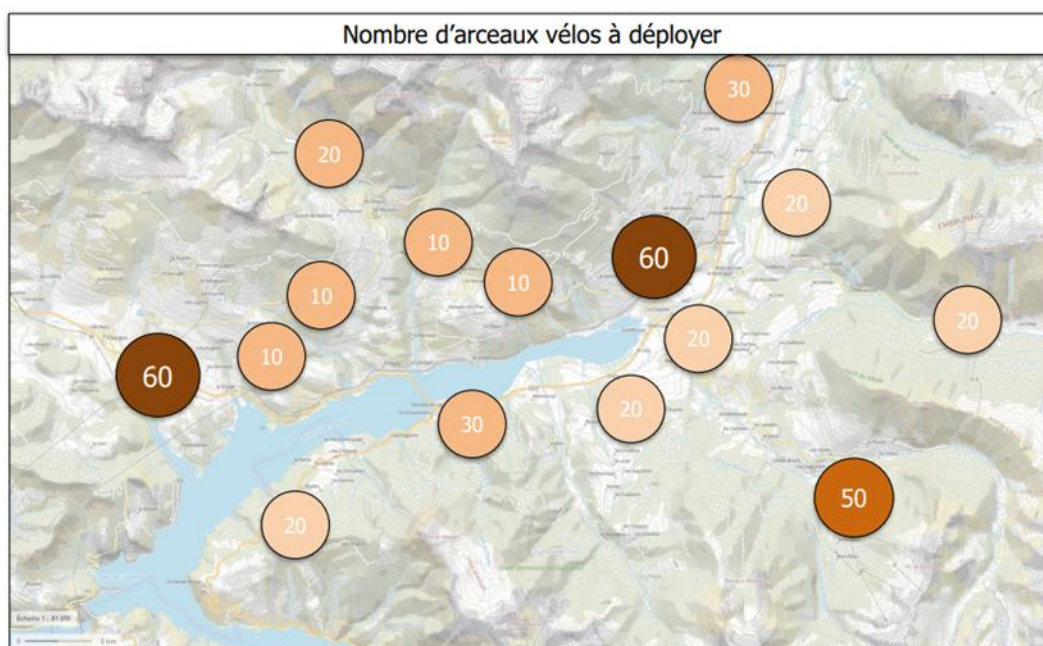


Figure 7 Nombre d'arceaux de vélo à déployer (source : PDMS Serre-Ponçon)

- Étendre la gamme du vélo loisir
- Identifier et promouvoir des itinéraires de promenade (circuits de 1 à 3 heures, 10 à 50 km, moins de 800 m de dénivelé) en boucle
- Identifier et promouvoir des itinéraires gravel (pratique de vélo loisir de pleine nature privilégiant l'usage de pistes, voire de sentiers)
 - S'inscrire dans le projet GTHA Gravel
 - Soutenir l'événement Gravel En'Durance

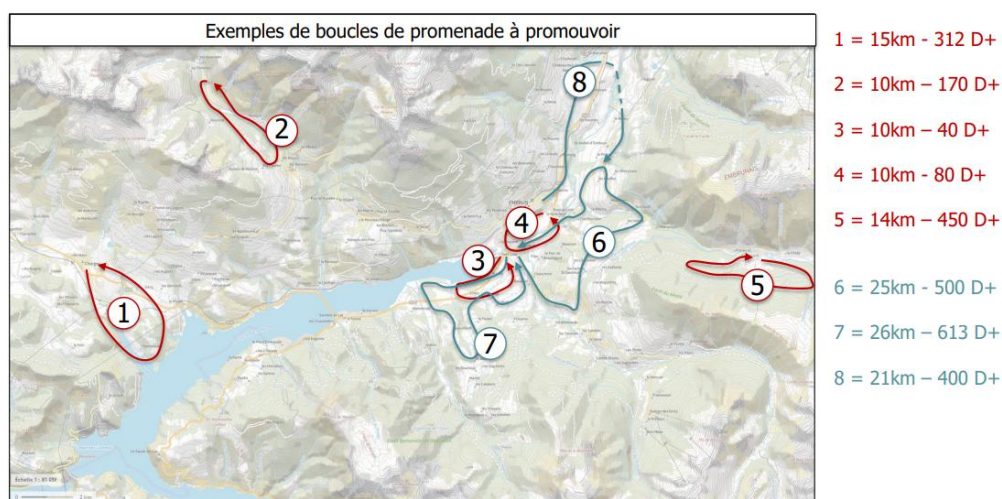


Figure 8 : Identifier et promouvoir des itinéraires promenades (source : PDMS Serre-Ponçon)

- Encourager davantage la pratique du vélo
 - Jalonner les itinéraires cyclables
 - Jalonement directionnel pour les itinéraires de base
 - Jalonement points-nœuds pour les boucles loisir
 - Former à la pratique du vélo
 - Généraliser le savoir-rouler dans les écoles

- Valoriser la formation par l'organisation d'un voyage à vélo

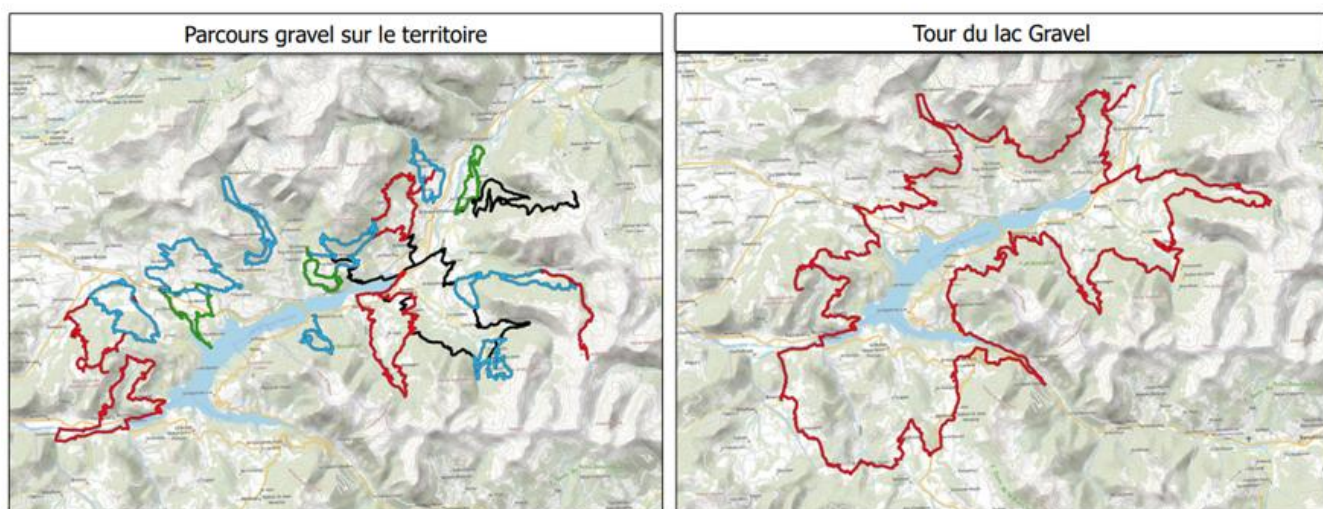


Figure 9 : Identifier et promouvoir des itinéraires Gravel (source : PDMS Serre-Ponçon)

1.2.1.2 Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Schéma Directeur de la Mobilité

A la suite du diagnostic des offres de mobilité (demande, offres, enquête auprès de la population et concertation avec les élus et acteurs locaux) un plan d'actions en 6 axes pour le territoire a été proposé :

- Axe 1 - améliorer les performances du réseau de transport collectif : 11 actions
 - Les actions concernent la qualité de service : amélioration de l'information au voyageur, faciliter la compréhension du réseau de transport en commun, rendre le réseau urbain plus robuste face aux incidents d'exploitation et faciliter la circulation des bus ;
 - Parc roulant : renouvellement et rajeunissement de la flotte de bus, amélioration de la maintenance des bus et réflexion pour le verdissement de la flotte ;
 - Gestion du réseau : mise en place des outils de suivi nécessaire et d'un système de Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV), réflexion sur les possibilités d'évolution du mode de gestion des réseaux et mise en place d'un local sanitaire de prise de service.

Ce premier axe est essentiel, puisqu'il aborde la restructuration du réseau urbain, dans l'objectif d'améliorer les conditions et l'offre de déplacements dans la Ville de Gap. Au niveau intercommunal, les lignes interurbaines évolueront également (accroissement de la fréquence des passages) et la desserte de nouvelles communes est envisagée.

- Axe 2 : communiquer et accompagner : 2 actions
 - Développer la communication sur les offres de mobilités et la circulation des bus ;
 - Accompagner la réalisation de plans de mobilité d'entreprise et de plans de mobilité inter-entreprises.

- Axe 3 développer les mobilités solidaires : 1 action
 - Location de véhicules à tarifs préférentiels pour favoriser l'insertion sociale et économique.
- Axe 4 : favoriser les usages alternatifs de la voiture : 3 actions
 - Développer les aires de covoiturage ;
 - Promouvoir la plateforme Rezopouce pour faciliter le covoiturage ;
 - Mettre à disposition des véhicules en autopartage.
- Axe 5 : compléter le réseau de transports réguliers : 4 actions
 - Développer une offre de transport à la demande à l'échelle intercommunale ;
 - Mettre en place des navettes villages ;
 - Mise à disposition de véhicules aux communes ;
 - Soutiens du développement de l'offre ferroviaire locale.
- Axe 6 : favoriser la pratique des modes actifs : 4 actions
 - Poursuivre le maillage du territoire en infrastructures cyclables ;
 - Mettre en place une flotte de vélos en libre-service ;
 - Mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;
 - Développer un projet de maillage d'itinéraires piétons.

1.2.1.3 Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Plan Climat Air-Energie Territorial PCAET¹⁰

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Poursuivre la gratuité et améliorer l'offre de transport en commun de la collectivité
 - Projet de 2 nouvelles lignes de transport desservant des villages de l'Agglo et la création d'un service supplémentaire sur la ligne cadencée n°100 qui relie Vitrolles, La Saulce, Tallard et Gap
 - Élaborer un Schéma Directeur de la mobilité (consultation des Bureaux d'Études en 2022) qui sera transformé en "Plan de mobilité simplifié" afin d'intégrer toutes les composantes de la mobilité dont la mobilité active et la mobilité partagée
- Action en faveur du vélo :
 - Aménager des pistes cyclables
 - *En accord avec le schéma d'aménagement des pistes cyclables des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence :*
 - Réaliser un plan de circulation vélo (avec souci de la sécurité)
 - Favoriser les pistes cyclables en site propre
 - Assurer la continuité des réseaux cyclables avec notamment la "Voie verte" en lien avec le projet LEADER de la CCI
 - Mettre en œuvre :
 - Le tronçon de 45 km de la Vélo-Route « Nationale » V64 Marseille-Grenoble-Genève et la restauration du Viaduc du

¹⁰ Analyse du PCAET CA Gap-Tallard-Durance, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

Buzon sur lequel la vélo-route doit passer entre Gap et le Col de Manse

- Le tronçon de la Vélo-Route « Régionale » V 862 Briançon – Avignon
 - Travailler sur la complémentarité piste cyclable / abris vélos sécurisés
 - Créer une nouvelle piste cyclable tout au long de la rue Carnot dans l’hypercentre de Gap
- Aider au développement de la pratique du vélo
 - Élaborer le Schéma Vélo Intercommunal et le mettre en œuvre à l’échelle de la CA.
 - Mettre en place les abris à vélos sécurisés prévus (avec prises de recharge pour vélos électriques)
 - Sur les parkings relais de Varsie et du Sénateur
 - Au futur parking de co-voiturage du rond-point de l'A51 à La Saulce
 - Prévoir l'installation de nouveaux abris vélos lors de travaux sur les parkings-relais de la CA, à proximité des services publics et administrations, des lieux touristiques, collèges, lycées et des entreprises

1.2.1.4 Schéma de cohérence territorial de l'aire Gapençaise¹¹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Renforcer la desserte ferroviaire et autocar vers les gares TGV, les métropoles et les territoires voisins
 - Les gares TGV de Grenoble, Marseille, Aix-en-Provence et Valence et vers Paris et Briançon
 - Ces lignes doivent continuer à desservir les gares de Veynes et de Chorges (Chorges ne fait actuellement plus partie du périmètre du SCOT)
 - Les dessertes par autocars régionaux vers Briançon, Aix et Marseille doivent être coordonnées avec l’offre ferroviaire
 - Créer une offre de transport collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap
 - Liaisons seront développées en priorité sur les axes suivants :
 - Veynes – Gap – Chorges
 - La Saulce – Tallard – Gap – Saint-Bonnet-en-Champsaur
 - Des parkings-relais : autour des gares de Chorges et de Veynes, autour des principales lignes de car ou de bus (liaisons Gap et les territoires voisins)
 - Desservir non seulement le centre-ville de Gap, mais aussi les principales zones d’activités de la commune
 - Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires internes à l’aire gapençaise et de rouvrir les haltes situées entre Veynes, Gap et Chorges

¹¹ Analyse SCoT de l’aire Gapençaise

- Développement des dessertes ferroviaires locales, internes à l'aire gapençaise et, plus largement, sur l'axe Veynes – Gap - Briançon (répondre aux besoins de déplacement quotidiens liés à Gap et aux principaux pôles urbains du département)
- Réouverture des haltes et gares ferroviaires de La Roche des Arnauds, la Freissinouse et La Bâtie-Neuve
- Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs-relais, des pôles locaux et des communes périurbaines situées autour de Gap
- Garantir des dessertes quotidiennes entre Gap et les communes périurbaines proches et entre chaque bourg-relais / chaque pôle local et Gap et/ou le bourg principal le plus proche (prévoir au moins 3 à 5 allers/retours par jour)
- Étudier l'extension du « périmètre des transports urbains » actuellement limité à la seule ville de Gap afin d'y intégrer les communes périurbaines proches.
- Améliorer la coordination des transports collectifs et l'accès à l'information sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo
 - L'information aux usagers, l'organisation des correspondances et l'harmonisation des horaires, la mutualisation et l'harmonisation des dessertes et des tarifs la mise en œuvre de systèmes de billettique et leur mutualisation

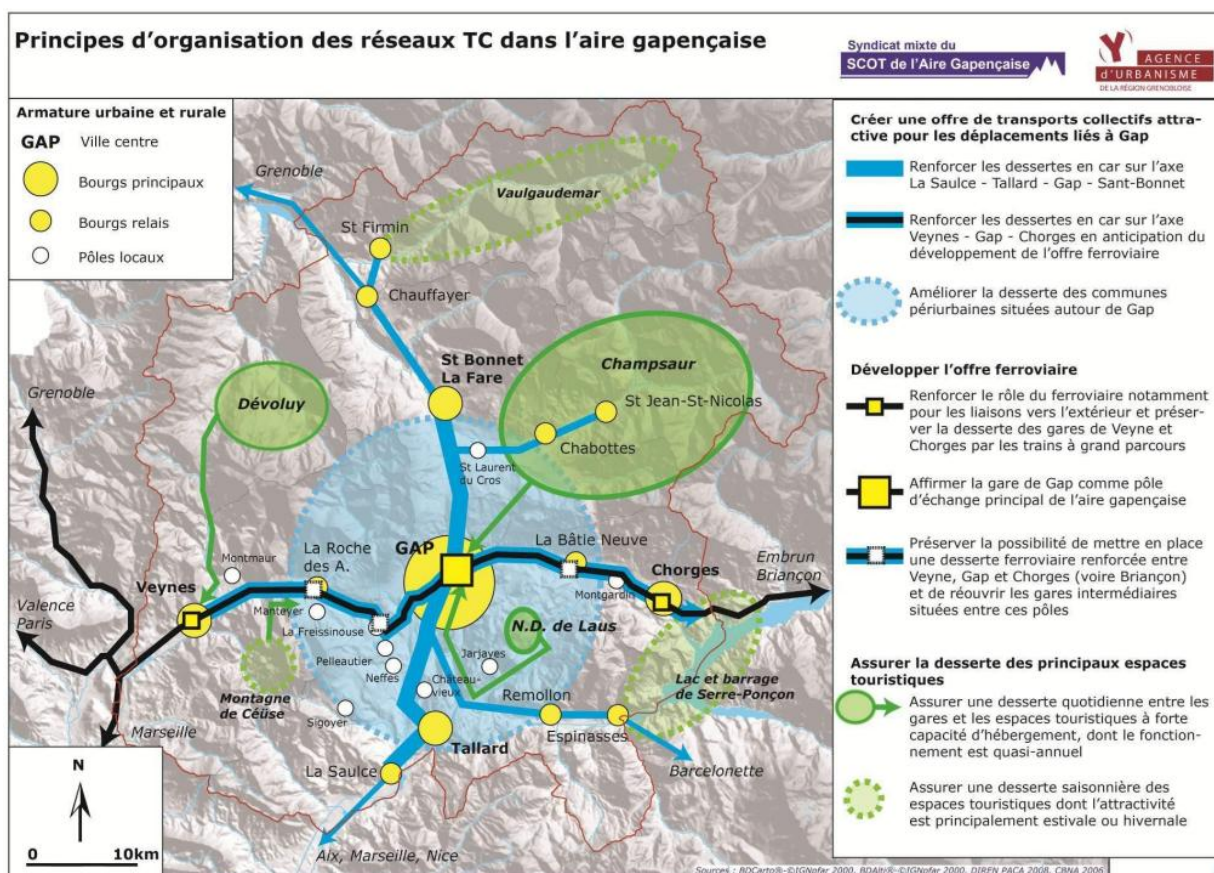


Figure 10 : Schéma illustratif des transports collectifs (source : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance))

- Actions en faveur des TCU structurants :

Sans objet.

- Actions sur la circulation automobile :
 - Acheter le désenclavement routier de l'aire gapençaise et améliorer le confort d'accès aux sites touristiques
 - Projet d'autoroute A51
 - Amélioration sur place de la RN94 qui relie Gap à Briançon et à l'Italie (Col du Montgenèvre)
 - Améliorer les connexions routières vers les métropoles et territoires voisins et sécuriser et améliorer la qualité des liaisons routières :
 - Réalisation totale de la Rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune
 - Amélioration sur place de la RN85 entre l'A51 (La Saulce), Gap et Grenoble
 - Réalisation d'une liaison permettant de connecter l'A51 à la RN94
- Action en faveur du vélo :
 - Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'aire gapençaise
 - Prendre en compte les orientations du schéma directeur des aménagements cyclables du Conseil Général des Hautes-Alpes et des schémas vélos portés par les autres collectivités, notamment pour ce qui concerne :
 - La réalisation de la véloroute de la Durance (liaison Marseille - Sisteron – Tallard – Gap – Chorges – Lac de Serre-Ponçon - Embrun – Briançon)
 - La réalisation d'une véloroute entre Gap et Saint-Bonnet en Champsaur en réutilisant notamment les emprises de l'ancienne voie ferrée du Champsaur
 - La généralisation des sur-largeurs et/ ou des bandes cyclables sur les axes routiers les plus fréquentés par le trafic automobile ou ayant une forte dimension cyclotouristique (*ce type d'aménagement n'est actuellement plus recommandé par le CEREMA*)
 - Le développement des jalonnements spécifiques à destination des cyclotouristes
 - Assurer la continuité des itinéraires cyclables (route ou VTT)
 - Privilégier les voies vertes et autres voies cyclables en site propre pour la mise en place des liaisons cyclables notamment si ces dernières ont une vocation touristique

Privilégier les usages mixtes visant à coupler des voies cyclables et des voies réservées dans les villes (sécurisation et fiabilisation des modes des déplacements alternatifs et optimisation du foncier disponible)

- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par les transports collectifs
 - Desserte en transports collectifs adaptée aux besoins des principaux sites et espaces touristiques, notamment en lien avec les portes d'entrée ferroviaires de l'aire gapençaise que sont Gap, Veynes et Chorges
 - Garantir des dessertes quotidiennes pour les communes ou les sites dont l'usage s'étend sur toute l'année (principales stations du Champsaur et du Dévoluy, Notre Dame du Laus)
 - Garantir des dessertes saisonnières ou centrées sur les périodes de week-end pour les autres communes ou sites touristiques dont le fonctionnement est moins permanent
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Faciliter les déplacements piétons et cyclables au sein des villes, des bourgs et des villages
 - Prévoir des cheminements piétonniers et cyclables au sein des villes, des bourgs, des villages et des hameaux, mais aussi pour les déplacements vers les principaux arrêts de transport collectif, vers les établissements scolaires et vers les principales zones d'activités
 - Coupler la réalisation des « PAVE » avec la planification et la programmation des aménagements en faveur de la marche et du vélo.

1.2.1.5 Le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) du Département des Hautes-Alpes.

En 2022, le département des Hautes-Alpes a souhaité accélérer le développement d'infrastructures cyclables dans la perspective de répondre aux objectifs du Gouvernement et du SRADDET à savoir multiplier par 5 les distances de parcours à vélo d'ici 10 ans. Pour fixer ses ambitions en matière de développement de la pratique du vélo, elle a engagé l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur des Aménagements Cyclables. S'inscrivant dans la poursuite des schémas des véloroutes européennes, nationales et régionales, le SDAC a été finalisé et validé en février 2024.

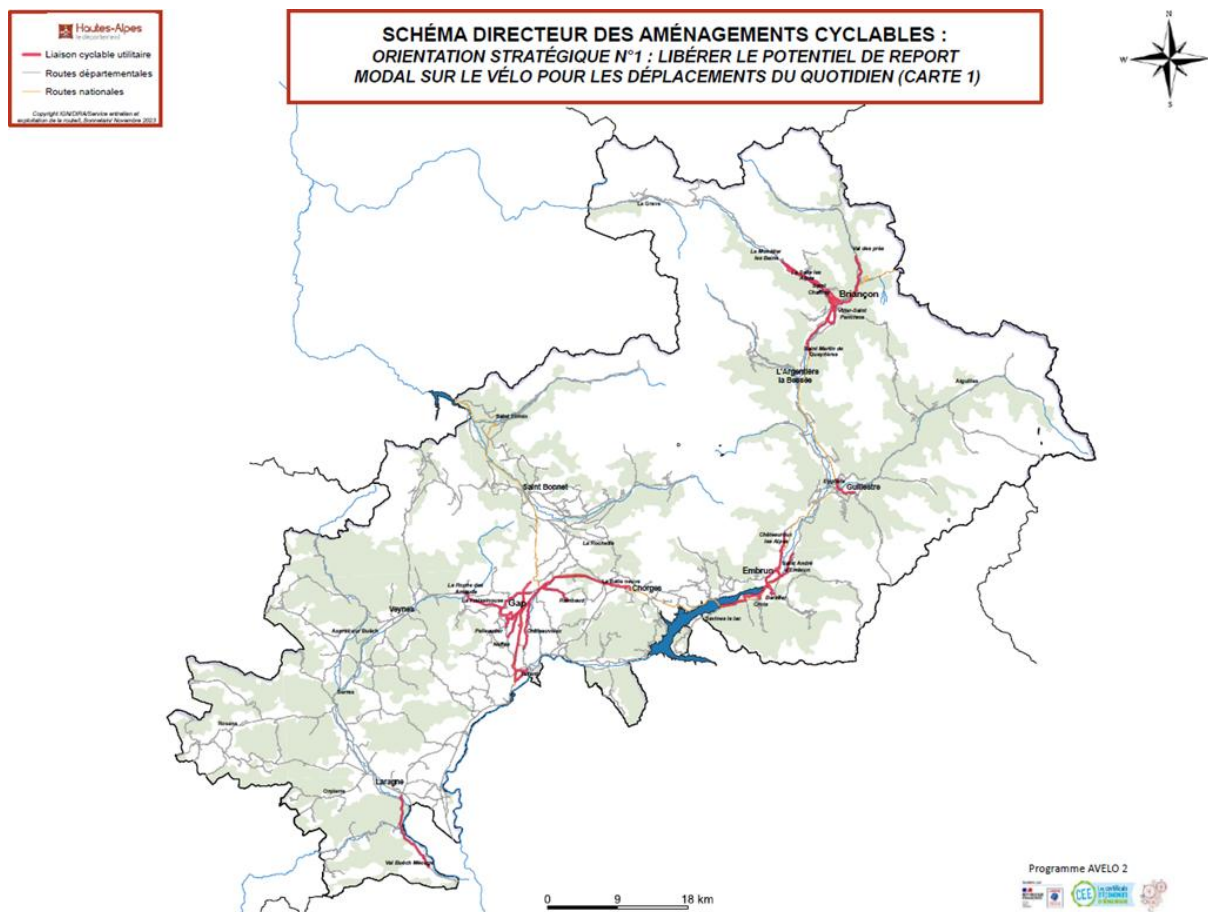
Il a pour objectif :

- De disposer d'un état des lieux sur la mobilité cyclable à l'échelle du département,
- De planifier l'action départementale à travers une feuille de route commune, une coordination avec les acteurs locaux et l'intégration des aménagements cyclables dans les projets routiers départementaux,
- De proposer des préconisations opérationnelles.

Il vise à partager à l'échelle du département les enjeux identifiés en matière de mobilité et de définir un programme d'actions priorisant des itinéraires destinés au développement de l'utilisation du vélo et de proposer des services complémentaires.

Trois orientations d'actions principales sont développées dans le SDAC, en voici la synthèse et leur traductions cartographiques :

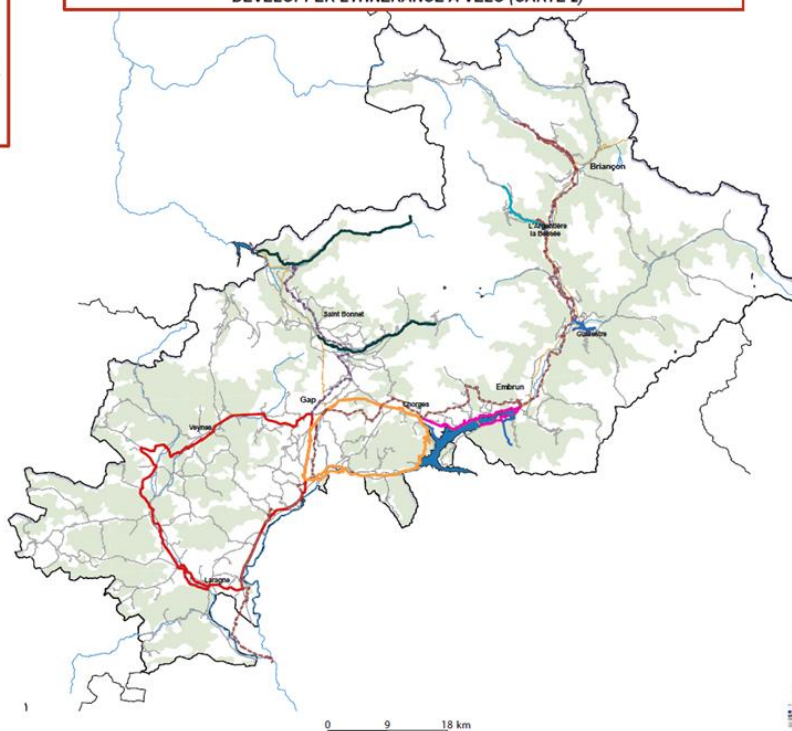
1. Libérer le potentiel de report modal sur le vélo pour les déplacements du quotidien d'une longueur inférieure à 15 kms en s'appuyant sur le réaménagement des axes à fort potentiel :



2. Accroître l'attractivité touristique en accompagnant la pratique du vélo découverte
 - En consolidant les deux véloroutes, en drainant le territoire avec des boucles locales raccordées aux véloroutes et en rendant accessible à vélo les sites touristiques



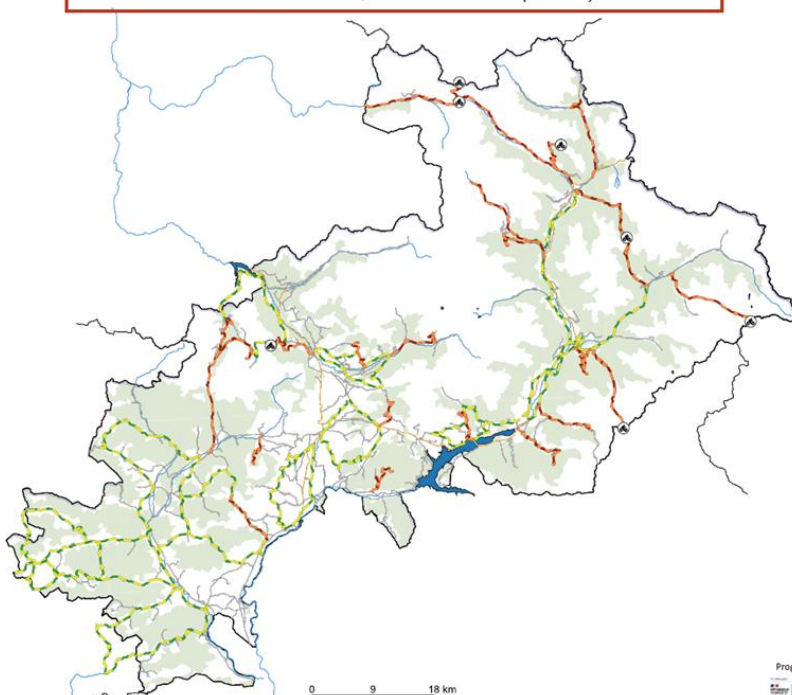
**SCHÉMA DIRECTEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES :
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU
TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT LA PRATIQUE DU VÉLO DÉCOUVERTE
DEVELOPPER L'ITINÉRANCE À VÉLO (CARTE 2)**



- En confortant et sécurisant la pratique cyclosportive :



**SCHÉMA DIRECTEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES :
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU
TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT LA PRATIQUE DU VÉLO DÉCOUVERTE
CONFORTER LA PRATIQUE CYCLOSPORTIVE (CARTE 3)**



3. Assurer des aménagements adaptés et qualitatifs en fonction de l'importance du trafic automobile et de la vitesse de la circulation routière traduits dans un guide opérationnel sous forme de fiches et s'appuyant sur les recommandations du CEREMA.

Afin de compléter ces orientations, un plan d'accompagnement a été défini suivant trois thématiques :

- Déployer les infrastructures cyclables du SDAC au travers de l'accompagnement des territoires, de la signalétique et du suivi de la pratique ;
- Accompagner la pratique de chaque public : collégiens, touristes, publics en situation précaire, public actif ;
- Informer et communiquer à travers de supports uniformes et de qualité, la réalisation d'évènementiel.

A ce jour, le département est entré dans sa phase opérationnelle mettant en œuvre les études et/ou les réalisations notamment :

- Les études de faisabilité du linéaire Gap – Aspres sur Buëch,
- La mise aux normes des aménagements existants,
- La réalisation de bandes cyclables montantes dans le col du Lautaret et sur diverses routes départementales,
- La création de Chaussée à Voie Centrale Banalisée,
- L'aide aux collectivités dans leur aménagement,
- L'achat de VAE pour les agents du département

1.2.1.6 Département des Alpes-de-Haute-Provence : Le Schéma Cyclable et des Mobilités Douces

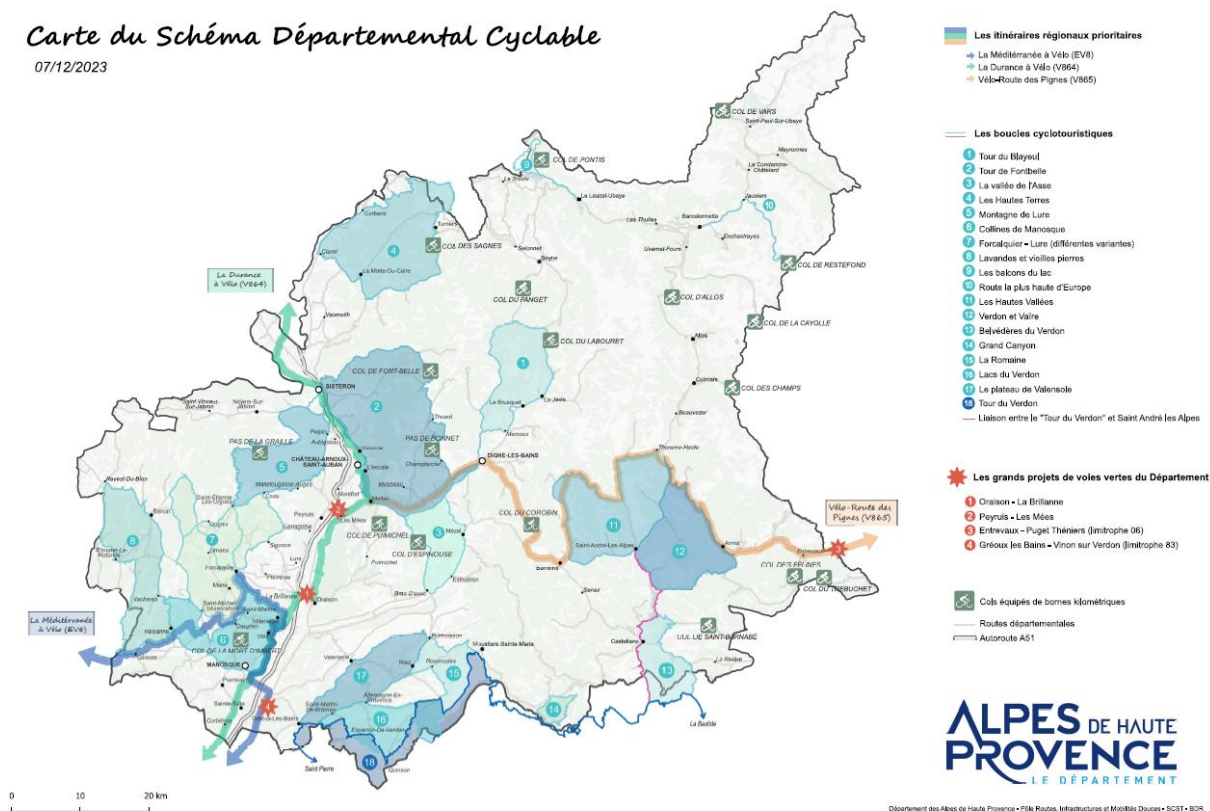
Le schéma départemental cyclable est le document cadre de la collectivité pour le développement de la pratique du vélo et des autres formes de mobilités douces. Il concerne la pratique cycliste sur les voies aménagées en site propre ou partagées (hors pratique tout terrain).

Il vise à :

- Fixer les ambitions de la collectivité tant au regard de ses compétences internes que de sa collaboration avec les territoires.
- Faire du vélo et des déplacements doux un levier d'efficacité des politiques publiques départementales.
- Permettre un développement coordonné et stratégique de la pratique sur le territoire des cyclistes et piétons en assurant une complémentarité et cohérence avec les autres formes de transport et plus particulièrement les transports collectifs (bus, trains, véhicules partagés), covoiturage...

Carte du Schéma Départemental Cyclable

07/12/2023



Le schéma directeur cyclable et des mobilités douces doit répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le développement de la mobilité à vélo dans les Alpes de Haute-Provence :
 - Pour les déplacements du quotidien des habitants notamment les actifs, les publics fragiles et les jeunes ; pour les déplacements des touristes à l'intérieur ou en transit sur le territoire,
 - Pour un meilleur accès aux services publics,
 - Pour une logique d'augmentation de la part des déplacements bas-carbone.
 - Pour un territoire attractif et une qualité de vie unique.
- Développer un tourisme à vélo valorisant les atouts du territoire : faire progresser la fréquentation en s'appuyant sur une offre de qualité et une réponse aux besoins touristiques efficace.
- Définir un maillage hiérarchisé d'itinéraires cyclables et construire une stratégie réaliste et partagée avec les territoires en faveur de sa réalisation.
- Intégrer le vélo au cœur des politiques publiques départementales et du fonctionnement interne de la collectivité. Développer une culture vélo au Département.
- Coordonner, animer et soutenir l'action vélo des territoires intra-départementaux. Apporter une cohérence départementale aux actions et aux itinéraires en synergie avec les niveaux supra et infra.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur des actions portées par les différentes Directions de la collectivité qui, sous l'impulsion et l'accompagnement de l'Unité Mobilités Douces, traduiront en plans d'actions les différents axes du schéma. Ces propositions seront portées par un comité de pilotage associant les élus en lien avec cette thématique, Elles seront traduites dans les différents documents de programmation budgétaires proposés aux votes de l'assemblée.

Cette structure sera de plus chargée annuellement de mesurer l'atteinte des objectifs et de proposer les mesures permettant les adaptations ou corrections nécessaires.

Plan d'Actions et orientations du schéma :

Quatre orientations sont identifiées sur le schéma cyclable, réparties ainsi :

- ORIENTATION 1 : structurer un réseau cyclable départemental de qualité pour développer les pratiques cyclables quotidiennes et touristiques,
- ORIENTATION 2 : accompagner les politiques cyclables des partenaires,
- ORIENTATION 3 : appuyer le développement du tourisme à vélo,
- ORIENTATION 4 : intégrer le vélo au cœur des actions départementales,

L'ensemble de ces orientations sont déclinées en axes de travail pour le déploiement et la mise en œuvre du schéma. Le détail est à retrouver sur site web du Département des Alpes de Haute-Provence : <https://www.mondepartement04.fr/deplacements/mobilites-douces>

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transports vers et à partir de ces pôles ou aires.

1.2.2.1 Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Infrastructures de mobilité :

- Pôle d'échange multimodal de la gare SNCF : 8 quais autocars et autobus, intermodalité trains, TC routiers, pistes cyclables, taxis, arrêt minute.
- Gare routière à vocation scolaire du pôle Reynier à Gap : 12 quais pour autocars
- Futur mini PEM à La Saulce : 2 quais autocars, liaison avec le parking de covoiturage de l'A51
- 5 parkings relais en périphérie de Gap : Sénateur, Stade Nautique, Riotor et Tokoro, Varsie (en projet)
 - un parking de covoiturage de 40 places à La Saulce (sortie A51)
- 6 parkings en structure à Gap : Bonne, Verdun, Muret, Providence, Central et Desmichels (en cours de reconstruction)
- Ligne SNCF des Alpes du Sud : gare de Gap et gare de la Freissinouse (actuellement fermée)
- Aménagements cyclables de la Ville de Gap :

- Véloroutes V647 et V862 (en cours de réalisation)

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.4.1 Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Recensement des pratiques de mobilité :

Un diagnostic complet des offres de mobilités a été mené lors de la réalisation du Schéma Directeur de la mobilité en 2022-2023 :

- Le réseau viaire sur le territoire
- Les offres de stationnement et les Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (IRVE)
- Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare SNCF à Gap
- L'offre Régionale (ferroviaire, lignes express et lignes de proximité)
- Le réseau de transport « L'agglomération en bus » (urbain, interurbain et scolaire)
- Les modes actifs (vélo, marche à pied, trottinette)

- Le covoiturage

Une enquête a été menée auprès de la population pour connaître les différentes pratiques et les souhaits de mobilité :

- Réalisé en ligne et sur papier sur 5 semaines (31 janvier au 5 mars 2023)
- Près de 3000 réponses, soit 6% de la population
- 7 rubriques : profil, déplacements vers le lieu d'activité principal, déplacements personnels, transports en commun, vélo-trottinette, voiture-covoiturage parking relais et évolution de la mobilité sur le territoire.

Enquête déplacements ville moyenne, à l'échelle du SCOT de l'aire gapençaise (2018).

Diffusion des pratiques de mobilité :

- Site internet de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
 - Plan interactif du réseau l'Agglo en Bus,
 - Horaire des lignes (bus urbains, interurbains et scolaires)
 - Modalités d'utilisation des abris à vélos sécurisés
 - Calculateur d'itinéraires
- Application HubUp via l'application smartphone « Gap en poche »
Géolocalisation en temps réel des bus de la ville, temps d'attente jusqu'au prochain passage et horaires des bus.
- Site internet de la ville de Gap :
 - Guide d'utilisation du stationnement en parking et en voirie
 - Guide d'utilisation des trottinettes
 - Guide d'utilisation des bornes de charge
- Affichage digital des arrivées d'autocars et autobus sur le PEM de la gare à Gap
- Présentation des offres et pratiques de mobilité lors de 4 réunions publiques réalisées au mois de mars 2023.

1.2.4.2 *Communauté de communes de Serre-Ponçon : Plan de mobilité simplifié*

- Axe 2 : communiquer et accompagner : 2 actions
 - Développer la communication sur les offres de mobilités et la circulation des bus ;
 - Accompagner la réalisation de plans de mobilité d'entreprise et de plans de mobilité inter-entreprises.
- Axe 4 : favoriser les usages alternatifs de la voiture : 3 actions
 - Promouvoir la plateforme Rezopouce pour faciliter le covoiturage ;

1.2.5 **Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités**

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

1.2.6.1 *Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Plan de Mobilité Simplifié* ¹²

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Faciliter la pratique du covoiturage
 - Déployer le service d'autostop organisé Rezo Pouce mis en place par le Département
 - Participer à l'implantation des points stop
 - Promouvoir le dispositif auprès de la population
 - Faire tester le dispositif par des relais d'opinion et les faire témoigner
 - Lancer le service avec une animation de type challenge
 - Faciliter la mise en relation
 - Promouvoir la plateforme de mise en relation associée au service Rezo (Mobicoop)
 - Inciter à la pratique du covoiturage dans les événements organisés par la collectivité
 - Aménager des aires de covoiturage à Chorges, Savines-le-Lac, et en sortie Est d'Embrun
 - Développer l'autopartage
 - Inciter les particuliers à mettre en commun leurs véhicules
 - Mutualiser des véhicules entre collectivités, entreprises et particulier

1.2.6.2 *Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Plan Climat Air Energie Territorial* ¹³

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Inciter au covoiturage
 - Mise en place d'un service de mobilité partagée (autostop organisé et covoiturage) en discussion avec le Département des Hautes-Alpes
 - Une politique tarifaire de stationnement en centre-ville favorisant les véhicules pratiquant le covoiturage
 - Inciter à la mise en place de solutions de covoiturage sur les axes principaux desservant la Ville de Gap mais également depuis les villages

¹² Analyse PDMS Serre-Ponçon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

¹³ Analyse PCAET de la CA Gap-Tallard-Durance, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

de l'Agglo par la mise en place d'outils numériques adaptés (Fiche action 13)

- Création d'une aire de covoiturage
 - L'étude en lien avec ESCOTA pour le parking de covoiturage de l'A51 à La Saulce (avec l'association de la Région SUD à la réflexion pour la création d'un mini PEM pour les lignes LER et les lignes de l'Agglo).
- Action en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Augmenter la part des véhicules à faible impact environnemental dans les flottes publiques
 - Un suivi détaillé des consommations d'énergie de la flotte de véhicules de la CA et des 17 communes
 - Favoriser les achats groupés de véhicules pour les communes et collectivités et anticiper le renouvellement des véhicules vieillissants en privilégiant les solutions de motorisation « bas-carbone ».
 - Développer les formations d'écoconduite auprès des agents des collectivités
 - Déployer un réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) et d'avitaillement GNV sur le territoire
 - Poursuivre l'extension du réseau des bornes pour la recharge des véhicules électriques et le déploiement des IRVE
 - Accompagner le développement des infrastructures de recharge GNV, en priorisant le bioGNV
 - Poursuivre la recherche de solutions de mobilité innovantes bas-carbone (électrique, bioGNV, hydrogène...)
 - Création d'une station multi-énergies dont une station Hydrogène pour les bus du réseau de transports publics de l'Agglo, autocars des prestataires de transports, camions de collecte des déchets et autres utilisateurs
 - Informer sur les vignettes Crit'air et les primes à la conversion
 - Communiquer sur la "prime à la conversion automobile"
 - Sensibiliser les citoyens sur l'impact des véhicules sur la qualité de l'air, en s'appuyant sur les vignettes Crit'Air
 - Sensibiliser les acteurs du territoire (citoyens et entreprises) à l'écoconduite
 - Proposer des stages d'écoconduite aux salariés de la CA et des communes effectuant de nombreux déplacements en voiture, ainsi qu'aux chauffeurs des bus du transport public de la CA.
 - Mobiliser les entreprises du territoire pour qu'elles mettent en place des actions similaires, en ciblant en priorité les entreprises de transport.

1.2.6.3 Schéma de cohérence territorial de l'Aire Gapençaise ¹⁴

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Développer les services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture sur toute l'aire gapençaise
 - Prévoir des aires de stationnement dédiées aux covoitureurs (mutualisées avec les parkings relais lorsque ce sera possible)

¹⁴ Analyse SCoT de l'aire Gapençaise, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

- Développer et coordonner les systèmes de transport à la demande et d'aide au covoiturage, pour permettre une desserte alternative à l'automobile en solo
- Négocier avec les grandes surfaces pour qu'une partie de leurs parkings puisse être utilisés comme parkings relais ou de covoiturage pendant la journée en semaine.
- Envisager la création d'une plateforme unique pour centraliser les demandes de mise en relation à l'échelle de toute l'aire gapençaise voire au-delà.

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité B compte une population de plus de 100 000 habitants dont plus de 50 000 sur la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. La densité de population est de 27,9 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin B par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
CC Buëch-Dévoluy	9 479	2 869	3 727
CA Gap-Tallard-Durance	50 097	24 466	20 271
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	7 751	1 478	985
CC Champsaur-Valgaudemar	11 355	3 728	4 656
CC de Serre-Ponçon	16 850	5 864	6 816
CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	7 639	3 306	3 316
TOTAL BASSIN B	103 171	41 710	39 771 ¹⁵

¹⁵ Insee EMP T5 – Emploi et activité

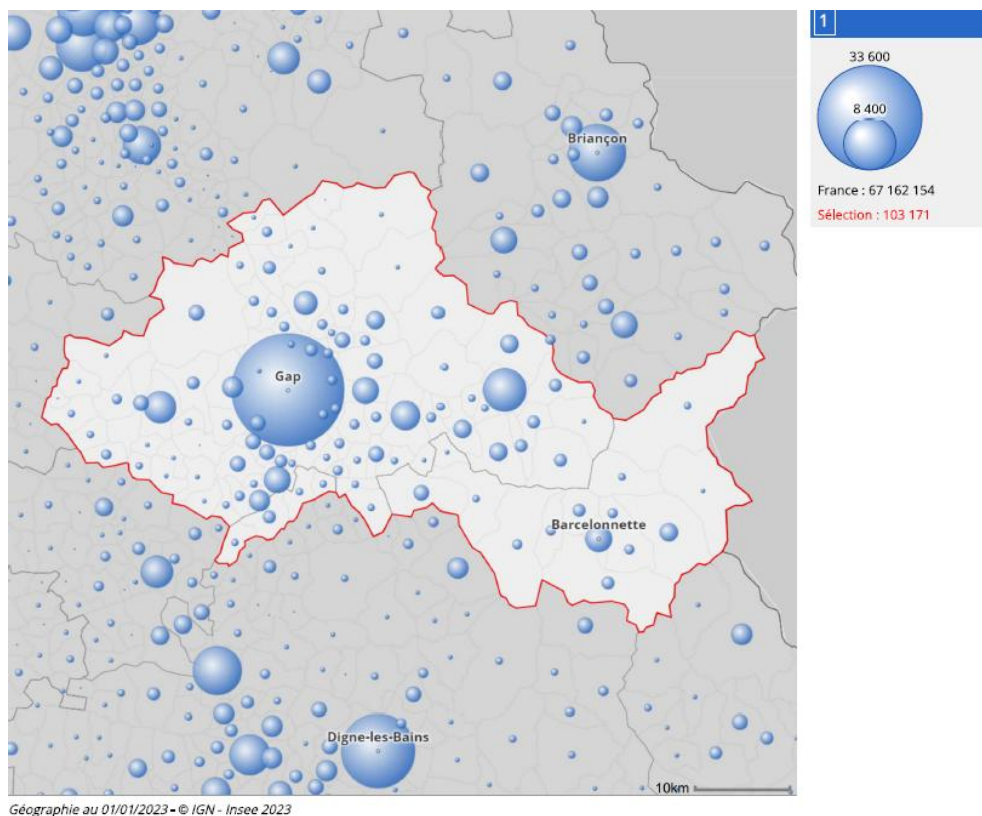


Figure 11 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité B couvre plus de 40 000 emplois.

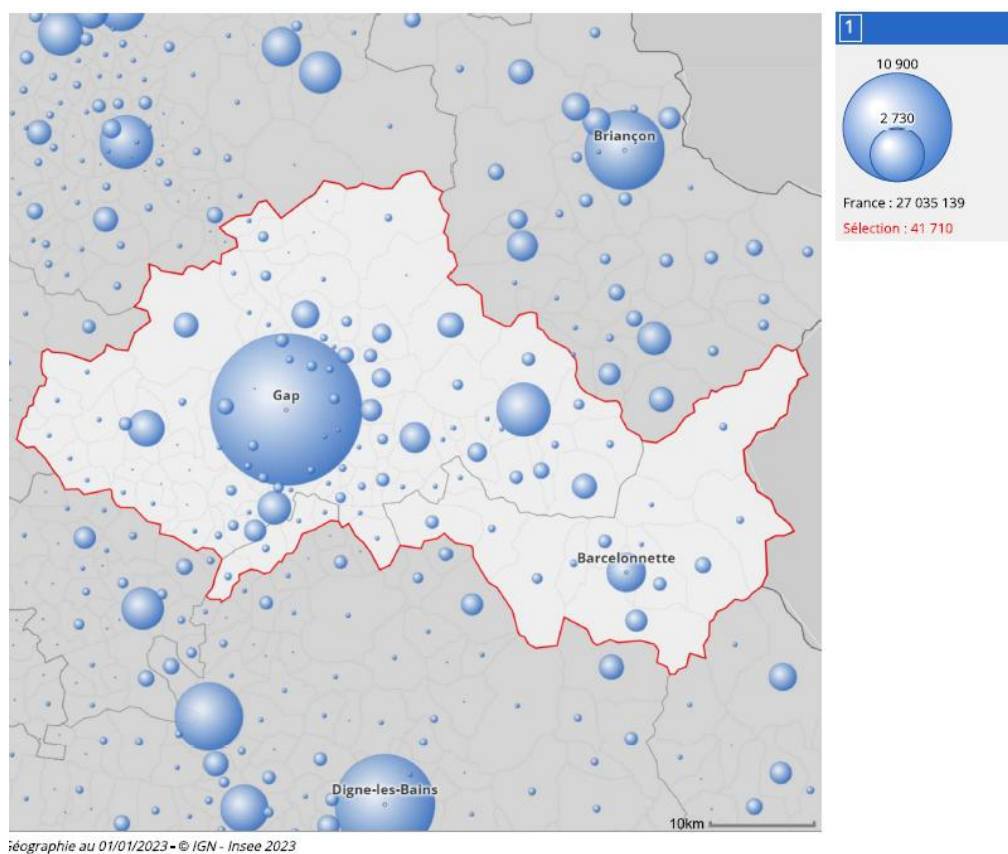


Figure 12 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance représente 48% de l'emploi du bassin B.¹⁶

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortants au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin B

Trois quarts des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin B sont internes au bassin.

Les déplacements depuis et vers le bassin de mobilité représentent 24% des flux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin B (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin B	76%	243 600
Avec les EPCI extérieurs au bassin	24%	75 000
TOTAL	100%	318 000

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin B

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux
Intra-EPCI	Interne CC Buëch-Dévoluy	12 100	5%
	Interne CA Gap-Tallard-Durance	108 300	44%
	Interne CC Serre-Ponçon Val d'Avance	7 700	3%
	Interne CC Champsaur-Valgaudemar	17 300	7%

¹⁶ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin B2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

	Interne CC de Serre-Ponçon	27 100	11%
	Interne CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	16 100	7%
	TOTAL Intra-EPCI	188 600	77%
Inter-EPCI	Inter-EPCI	55 000	23%
TOTAL DEPLACEMENTS INTERNES		243 600	100%

77% des flux internes au bassin B sont des flux intra-EPCI.

Les déplacements internes de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance représentent 44% des déplacements Intra-EPCI.

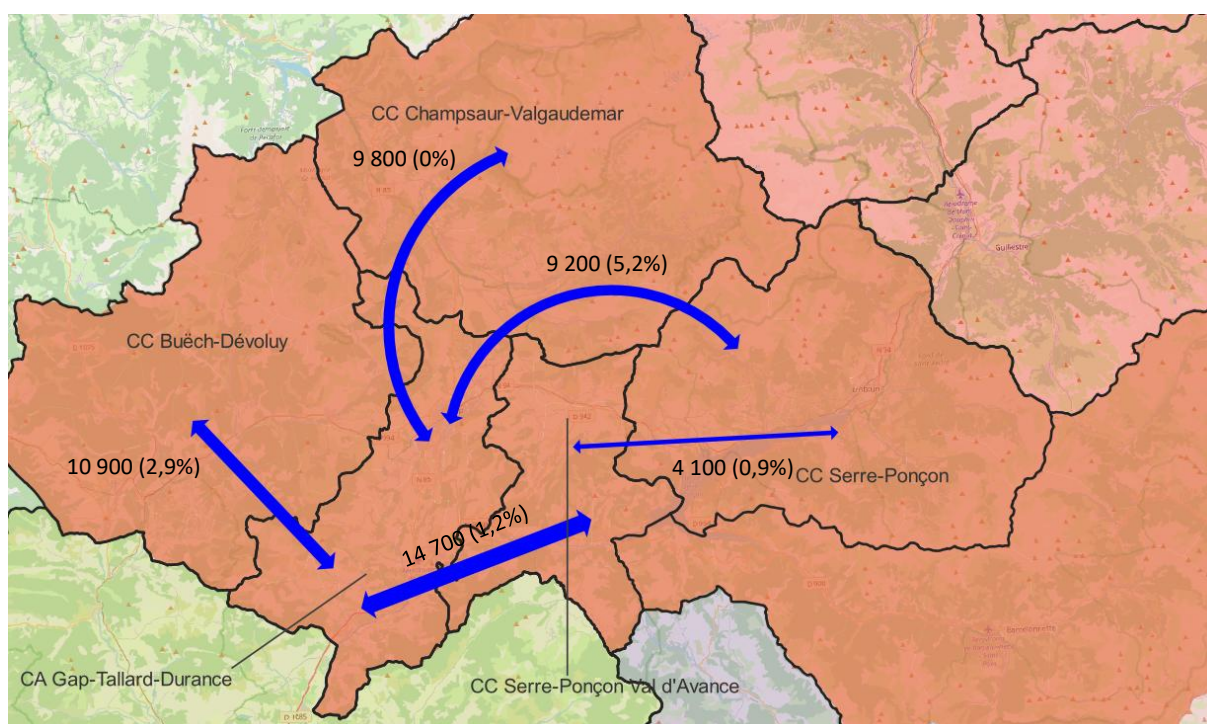


Figure 13 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin B

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin B sont avec la CC du Sisteronais-Buëch, suivi par la CA Provence-Alpes-Agglomération, puis la Métropole d'AMP.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CC du Sisteronais-Buëch	24 300	32%

EPCI	Valeur	Par de flux
CA Provence-Alpes-Agglomération	8 400	11%
Métropole d'AMP	7 300	10%
CC du Guillevois et du Queyras	6 400	9%
CC du Pays des Écrins	4 700	6%
CC du Briançonnais	4 100	5%
CA Durance-Lubéron-Verdon-Agglomération	2 900	4%
Autres EPCI	16 900	23%
TOTAL	75 000	100%

Déplacements tous motifs JOB (Part modale TC)



Figure 14 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin B. L'usage des transports en commun représentent 3 % environ de la part modale.

L'usage des transports en commun est supérieur à 5 % de la part modale sur la CA Gap-Tallard-Durance.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible sur le bassin de mobilité B.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CC Buëch-Dévoluy	79,8	2,5	1,1	16,6
CA Gap-Tallard-Durance	71,8	5,1	3,6	19,5
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	88,4	1,2	0,3	10,1
CC Champsaur-Valgaudemar	81,2	1,3	0,7	16,8
CC de Serre-Ponçon	78,3	2,9	1,6	17,2
CC de Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	71,8	2,8	1,7	23,7

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par communes pour l'ensemble du bassin de mobilité B.

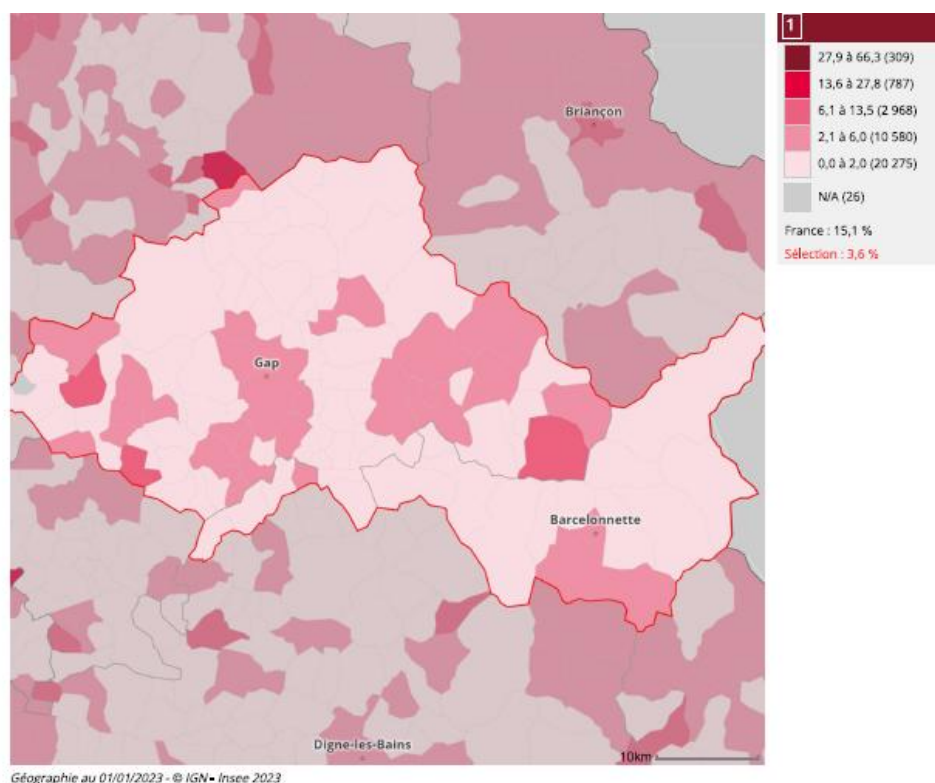


Figure 15 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))¹⁷

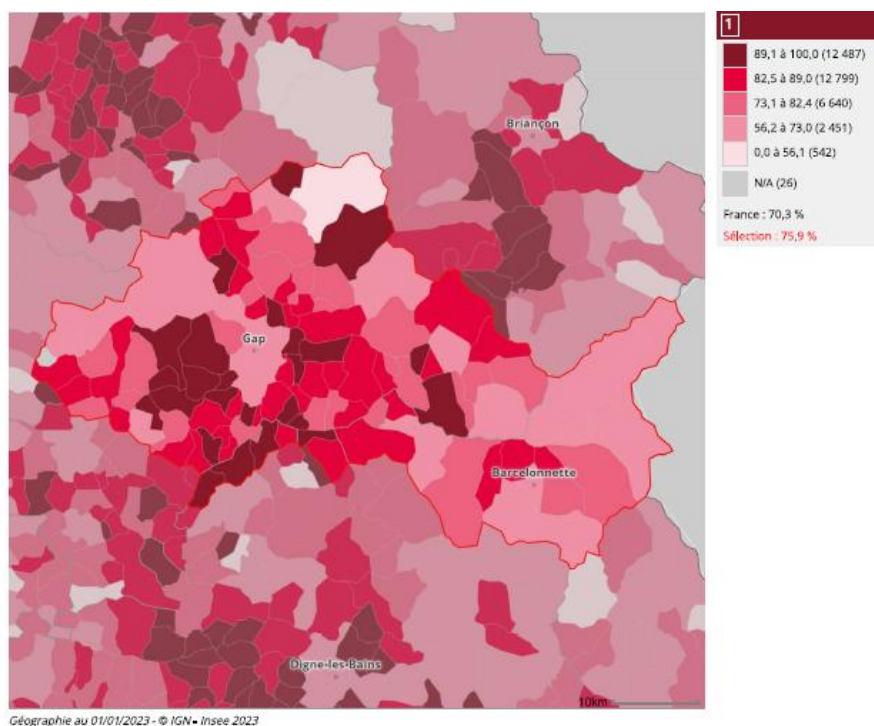


Figure 16 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

¹⁷ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

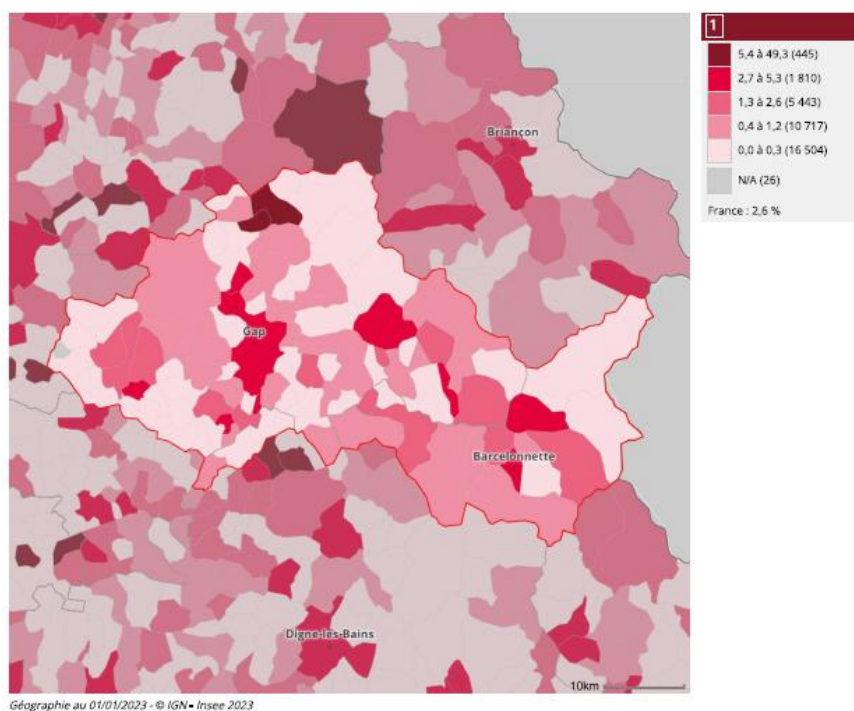


Figure 17 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

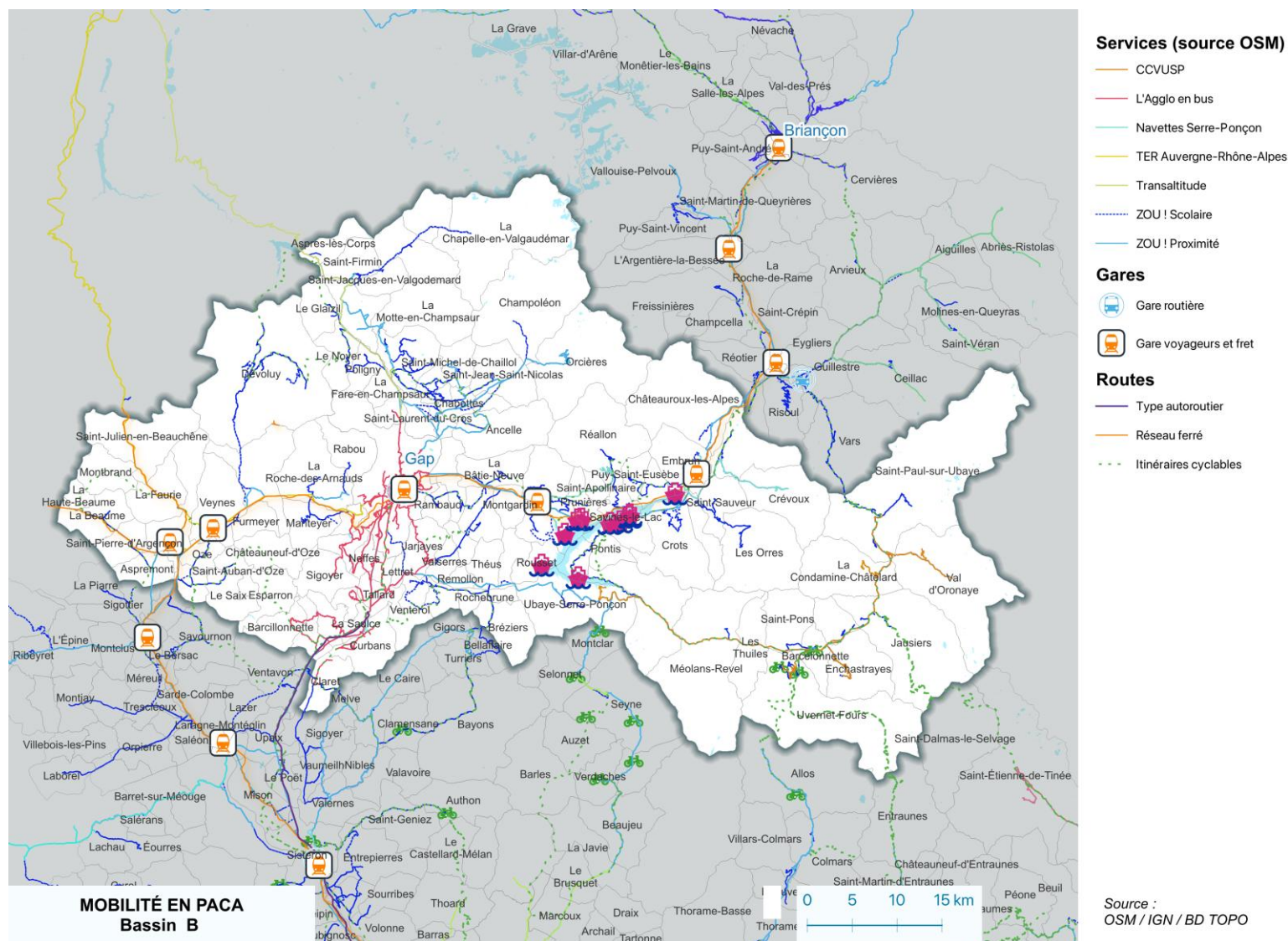


Figure 18. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin B (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alt, BD Topo; BD Topage et Admin Express))

1.6 Services de mobilités

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain

Bus



Le réseau régional Cars ZOU ! s'étend à l'ensemble du réseau de transport régional. Il comprend des lignes express, de proximité et scolaires et une navette Embrun-Les Orres. Toutes sont ouvertes à tous les publics.



Infos et horaires

zou.maregionsud.fr

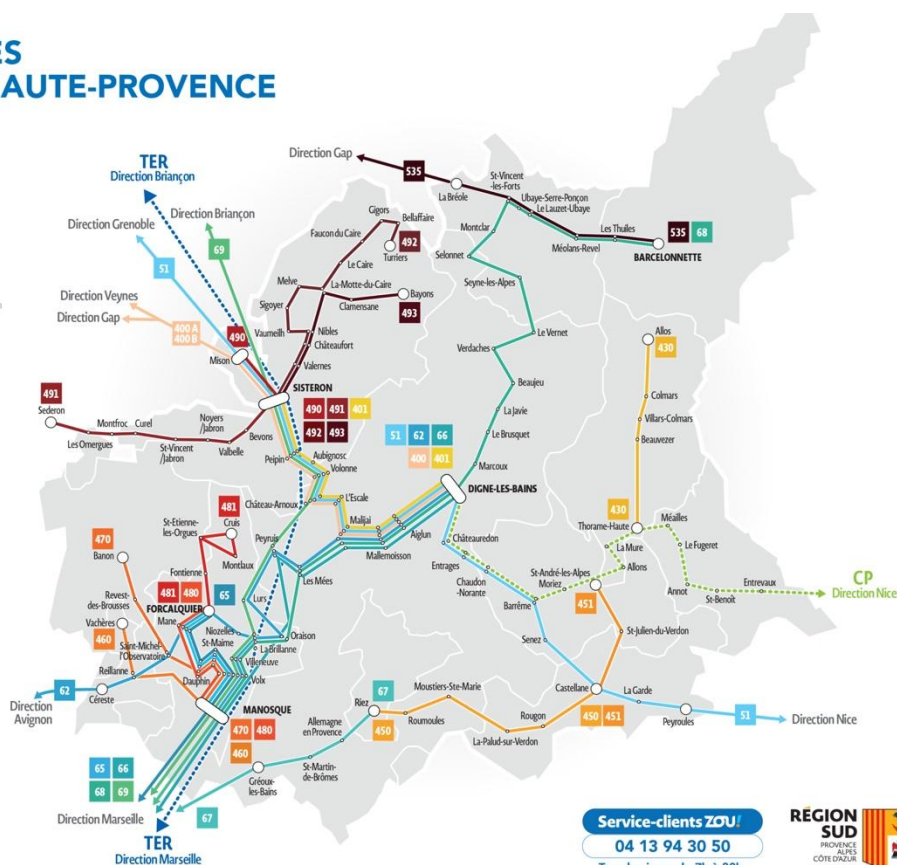
LIGNES PROXIMITÉ

- (b.x.39) 400 Digne-les-Bains ↔ Cap (A) ou Veynes (B) via Sisteron
- (b.x.37) 401 Digne-les-Bains ↔ Sisteron
- (b.x.43) 430 La Foux d'Allos ↔ Thorame Gare
- (b.x.45) 450 Riez ↔ Castellane
- (b.x.47) 451 Castellane ↔ St-André
- (b.x.48) 460 Reillanne ↔ Manosque
- (b.x.49) 470 Banon ↔ Manosque
- (b.x.50) 480 Forcalquier ↔ Manosque
- (b.x.51) 481 Cruis ↔ Forcalquier
- (b.x.52) 490 Mison ↔ Sisteron
- (b.x.53) 491 Sederon ↔ Sisteron
- (b.x.54) 492 Tignes ↔ Sisteron
- (b.x.55) 493 Bayons ↔ Sisteron
- (b.x.56) 535 Gap ↔ Barcelonnette

LIGNES EXPRESS

- (b.x.51) 51 Nice ↔ Grenoble via Digne et Sisteron
- (b.x.62) 62 Avignon ↔ Digne-les-Bains via Forcalquier
- (b.x.65) 65 Marseille ↔ Forcalquier via Manosque
- (b.x.66) 66 Aéroport Marseille ↔ Digne via Manosque et Aix TGV
- (b.x.67) 67 Marseille ↔ Riez via Giteau
- (b.x.68) 68 Marseille ↔ Barcelonnette via Digne
- (b.x.69) 69 Marseille ↔ Briançon via Manosque, Sisteron et Gap

- TER > Train Express Régional
- CP > Chemin de Fer de Provence



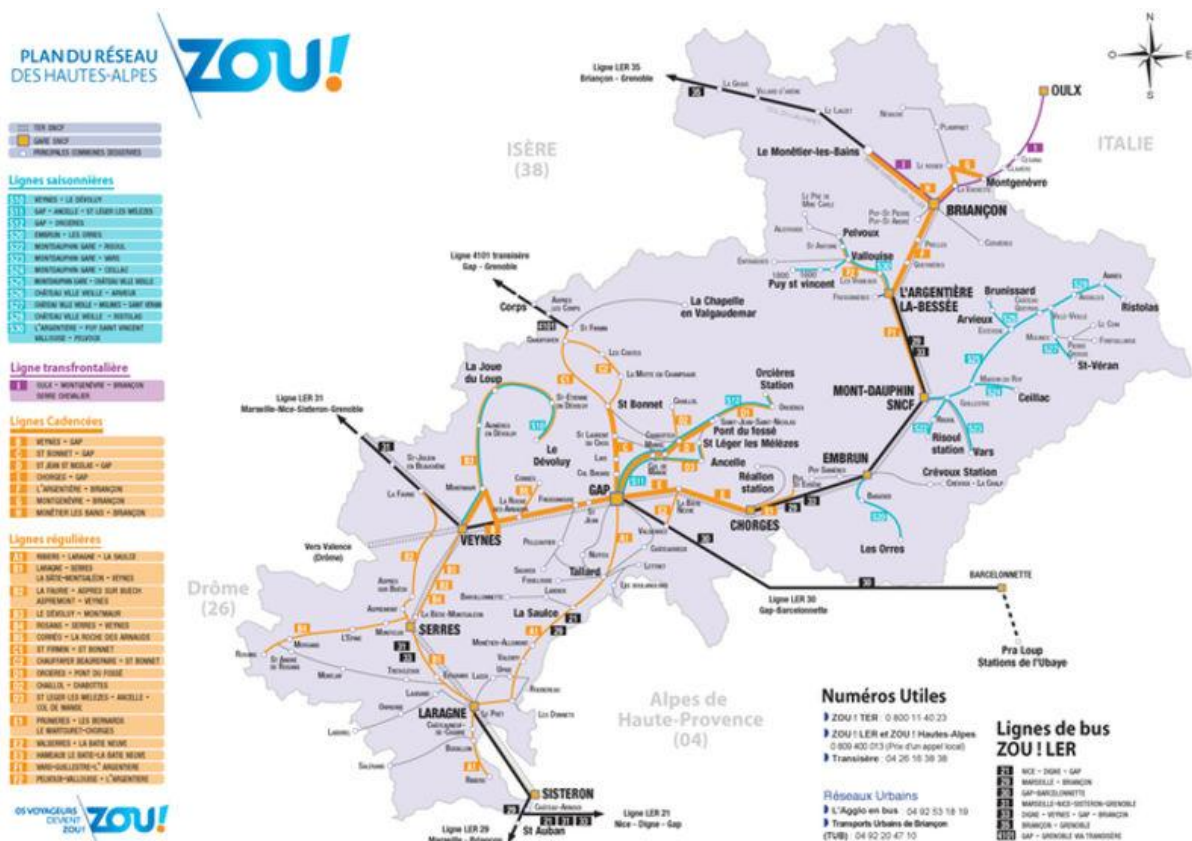


Figure 19 : Carte des services Zou du 04 et du 05



La **CA Gap-Tallard-Durance** gère la compétence mobilité sur les 17 communes du territoire. Le service du transport public est gratuit sur l'ensemble des lignes.

- Réseau urbain : 13 lignes (10 lignes de bus régulières et 3 navettes).
- Réseau interurbain : 4 lignes régulières fonctionnant toute l'année (dont la ligne régulière cadencée La Saulce-Tallard-Gap), et 38 lignes de transport fonctionnant uniquement en période scolaire et ouvertes à tous les publics.

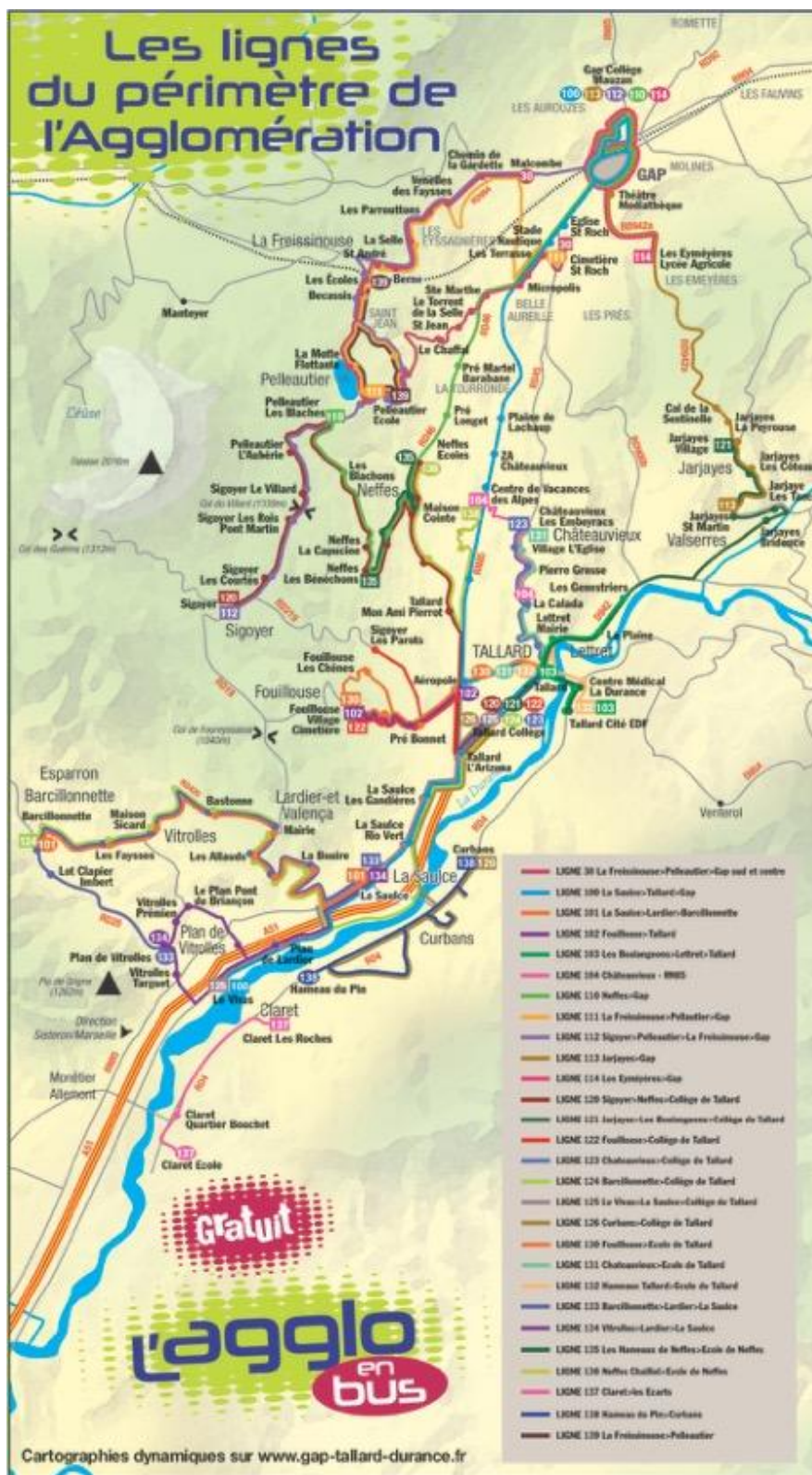


Figure 20 : Carte des lignes de "L'agglomération en bus" de la CA de Gap-Tallard-Durance

La CC Serre-Ponçon met en œuvre un service de navettes à l'année sur la commune d'Embrun, avec une offre différenciée l'été selon 5 circuits. Le service est gratuit.

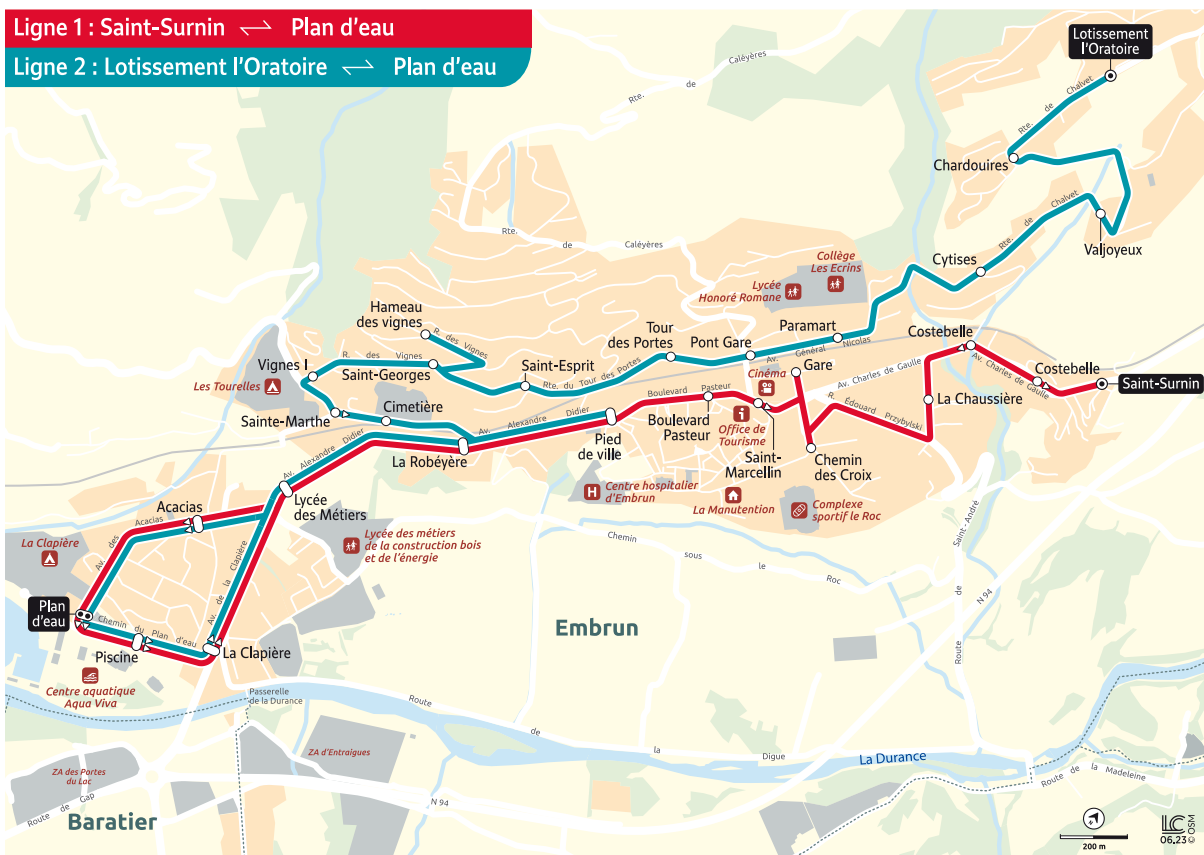


Figure 21 : Carte de l'offre estivale de la navette d'Embrun de la CC de Serre-Ponçon

La Région Auvergne-Rhône-Alpes assure une liaison à l'année entre Gap (gare SNCF) et Grenoble (gare routière) via la ligne T91.

Ferroviaire



Quatre des six EPCI sont desservies par le service ferroviaire (TER et Intercités). Il est complété de Lignes Express Régionales du réseau Zou!.

Les gares desservies sont Aspres sur Buëch, Veynes-Dévoluy, Gap, Chorges et Embrun, en termes d'aller/retours (A/R), se cumulent sur chaque tronçon :

- Gap-Briançon : 1 A/R par jour
- Marseille Saint Charles – Briançon : 4 A/R et 1 A par jour
- Grenoble – Gap (desservant par Aspres et Veynes) : 9 A/R par jour
- Romans-Bourg – Briançon (desservant par Veynes, Gap, Chorges et Embrun) : 5 A/R et 2 R par jour
- Romans-Bourg – Gap (desservant Veynes et Gap) : 1 A/R et 1 R par jour
- Valence – Briançon (desservant Aspres, Veynes, Gap, Chorges et Embrun) : 1 A/R et par jour

- Grenoble – Veynes-Dévoluy (desservant Aspres) : 1 A/R et 1 A par jour
- Marseille Saint Charles – Gap : 1 A/R et 2 R par jour

De plus, des études sont en cours pour orienter le développement des lignes ferroviaires transfrontalières et autour de l'Etoile de Veynes.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Étude Etoile de Veynes

L'interventionnisme régional dans le financement du réseau ferré national, lignes du réseau structurant ou de desserte fine du territoire comme l'Etoile de Veynes relève de la politique volontariste de la Région.

Dans le cadre des négociations du prochain CPER, l'amélioration de la desserte des Alpes du Sud concentre l'essentiel des efforts financiers de la Région et de ses partenaires en faveur des lignes de desserte fine du territoire (hors Côte Bleue intégré dans le périmètre du SERM Aix-Marseille-Provence). La candidature commune des Alpes françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver 2030 des Régions Sud et AURA constitue une opportunité inestimable pour améliorer de manière performante et attractive les temps de parcours entre Marseille et Briançon, avec à la clef le financement anticipé et optimisé des travaux de modernisation de la section Veynes – Briançon.

Les estimations des besoins de financement à l'horizon 2027 pour l'ensemble de l'Etoile de Veynes s'élèvent à :

- 148 M€ (études et travaux) avec une part régionale de 71 M€ (48%) sans anticipation JOP, soit 67% des investissements « petites lignes » en région Sud ;
- 182 M€ en intégrant les travaux anticipés sur la branche de Grenoble (55 M€) avec une part régionale de 87 M€ (48%), soit 73% des investissements « petites lignes » des investissements en région Sud.

L'Etoile de Veynes fait l'objet de plusieurs études d'investissement actuellement en cours et en itération (coût de 2 M€ avec un engagement régional de 50% sur le périmètre Provence-Alpes-Côte d'Azur) :

L'étude d'exploitation interrégionale vise, dans un premier temps à répondre aux besoins coordonnés de desserte et de performance des deux Régions en considérant notamment des hypothèses de raccourcissement des temps de parcours et une hausse de l'offre de desserte TER entre Veynes et Briançon (mais aussi Marseille et Sisteron) si possible cadencée, dans un second temps à définir les travaux d'infrastructure adéquats à cette prospective de service à l'horizon 2032 ;

L'étude d'opportunité NextRegio vise à analyser l'opportunité d'une modernisation de toute ou partie de la signalisation selon un système adapté aux petites lignes tout en étant moins coûteux que le système conventionnel du réseau structurant afin de faciliter les projets de développement de l'offre et améliorer la robustesse, la fiabilité et les temps de parcours (elle se basera sur le plan d'exploitation retenue à l'issue de l'étude d'exploitation interrégionale) ;

Les études préliminaires visent à préparer la deuxième phase de régénération de l'étoile en proposant des scénarios de consistance de travaux multi-techniques sur les 4 branches pour éviter ou limiter les impacts de l'état de l'infrastructure sur le service commercial (suspension, ralentissement).

Ces études et les suites qui leur seront accordées seront à articuler avec les conclusions de l'étude d'opportunité pour l'amélioration du temps de parcours entre Marseille et Briançon en vue d'un plan de transport performant dans le cadre des Jeux Olympiques d'hiver 2030 dernièrement lancée (coût de 450 k€ financé à 100% par la Région). Outre la section de desserte fine au nord d'Aix, elle traitera la ligne structurante Marseille–Gardanne–Aix ainsi que les zones fortement peuplées des métropoles littorales et les points d'entrée en région Sud (aéroports de Nice-Côte d'Azur et Marseille-Provence) d'où proviendraient une large part des déplacements du public, des équipes olympiques et des professionnels. Ainsi, pour former des itinéraires depuis l'origine des flux majeurs jusqu'aux sites olympiques de destination, le schéma de desserte prévisionnelle du projet LNPCA à l'échéance 2030 et l'accès depuis les grands hubs nationaux seront considérés.

L'année 2024 permettra d'avoir une vision d'ensemble sur les travaux à engager à l'échelle de l'étoile, leur coût et leur/ phasage à l'horizon 2029 avec et sans l'effet d'aubaine JOP.

1.6.1.2 *Transport saisonnier*



La **CC de Serre-Ponçon** met en place des navettes hivernales entre Embrun et Crévoux, Chorges et Réallon, ainsi qu'à l'inter-station des Orres. Elle met en place des navettes estivales entre Chorges et Chanteloube.

La **CC Champsaur-Valgaudemar** a signé une convention de délégation de la compétence transport avec la Région en 2017, renouvelée en 2021 pour la mise en place de navettes estivales dans la vallée du Valgaudemar pour la desserte du site du Gioberney.

La **CA de Gap-Tallard-Durance** a 2 lignes de navettes saisonnières gratuites Gap-Charance-Bayard (en été) et Gap-Bayard-Laye (en hiver). Ces deux lignes sont accessibles aux voyageurs circulant avec un vélo (4 vélos maximum), sur réservation.

La **CC du Buech-Dévoluy** met en place une navette inter-station de décembre à avril desservant La Joue du Loup, Rioupes, Pont de Giers, St Etienne, Les Cypières et Superdévoluy avec une carte abonnement réservée aux résidents et saisonniers.

La **CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon** met en place des navettes gratuites durant la saison de ski et en été avec 4 circuits intervillages entre Barcelonnette et les villages de St Paul et Larche, St-Anne, Le Sauze et Pra Loup, ainsi que deux navettes station Le Sauze 1700-La Rente, Pra Loup 1500 et 1600.

1.6.1.3 *Portail d'information aux usagers*

Plusieurs portails d'information aux usagers existent sur le bassin de mobilité B.

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abris vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

La **CA Gap-Tallard-Durance** met à disposition sur son site internet les fiches horaires du réseau L'agglo en bus et dispose d'une application smartphone.

La **CC Serre-Ponçon** met à disposition sur son site internet les fiches horaires de ses services de transport la navette Embrun : <https://www.ccserreponcon.com/infos-pratiques/transports-collectifs>

https://www.ccserreponcon.com/sites/default/files/domaine/ccserreponcon_com/documents/navette-embrun-1er-septembre-2023-30-juin-2024-horaires-web_630294.pdf

Elle fournit également les horaires des trains et cars du réseau Zou!.

1.6.2 TAD



La **CC Serre-Ponçon Val d'Avance** met à disposition un service de TAD sur réservation. Le service fonctionne le mardi, mercredi, et vendredi, hors jours fériés.

La **CA Gap-Tallard-Durance** propose un service de Taxibus couvrant 8 circuits sur la commune de Gap.

1.6.3 Scolaire



La **CA Gap-Tallard-Durance** opère 38 lignes de transport ouvertes à tous publics en période scolaire.

La **Région** opère les autres lignes de transport scolaire sur le territoire du bassin de mobilité.

Les services de transport scolaire sont ouverts à tous publics sur réservation.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



La **CA Gap-Tallard-Durance** met à disposition (gratuitement) des abris vélos sécurisés. Sept abris sont prévus sur différents sites stratégiques (notamment parking relais, de covoiturage et à proximité du PEM de Gap). Quatre sont d'ores et déjà installés, deux sont prévus pour 2024, et un pour 2026.

Trottinettes



La Ville de Gap propose un service de trottinettes en libre-service sur son territoire. Une convention a été signée pour une durée de 3 ans (2023-2025) avec la société BIRD. Cette opération contribue à la décarbonation de la mobilité des derniers kilomètres.

Projet La Durance à Vélo

« La Durance à Vélo » est un itinéraire cyclable inscrit au schéma régional des véloroutes et voies vertes. Cette véloroute (V862) parcourt la vallée de la Durance, entre le Monétier-les-Bains (Hautes-Alpes) et Avignon (Vaucluse), sur une distance de 438 km traversant ainsi quatre départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet itinéraire traverse tout le bassin de mobilité.

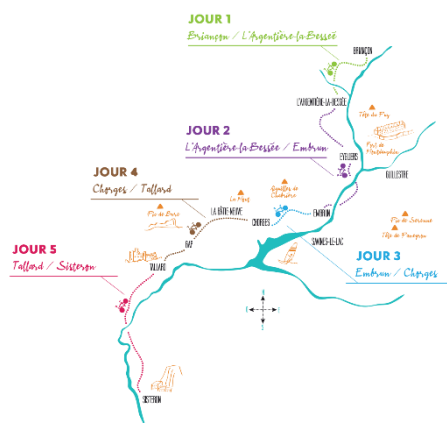


Figure 16 : Itinéraire cyclable La Durance à Vélo (source : page internet laduranceavel.fr)

Cet itinéraire a été co-construit avec une coordination animée par le Département et la Région accompagnés de l'association Mobil-idée, auprès de l'ensemble des EPCI du parcours, permettant le choix d'une marque et d'un logo, la rédaction d'un schéma de signalisation et leurs mises en application.

Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](http://Se%20d%C3%A9placer%20%C3%A0%20v%C3%A9lo%20-%20Votre%20r%C3%A9seau%20ZOU%20(maregionsud.fr)%20zou.maregionsud.fr) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Certains abris ont été financés et sont gérés par l'AOM locale.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
Région (G&C)	Aspres-Sur-Buëch	6
Ville de Gap	Gap	20
Région (G&C)	Chorges	6
Région (G&C)	Embrun	6
<i>Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données septembre 2023</i>		

1.6.5 Usage partagé des VTM



MOBICOOP

Le Département des Hautes-Alpes, sous convention de délégation de compétence de la Région, pilote un projet de service de mobilité partagée sur l'ensemble de son territoire étendu dans les Alpes de Haute-Provence à la zone de Sisteron, en direction des Communautés de commune et d'agglomération. Le Département a proposé de favoriser l'émergence d'une seule et même solution, dans un esprit de construction collective et de mutualisation. Le projet mêle autostop organisé et covoiturage et la solution retenue est celle de la SCIC Mobicoop/Rezopouce.

Pour ce faire, le Département des Hautes-Alpes a été lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt TenMod 2021 de l'ADEME, dans le but de :

- Prendre en charge les frais de mise en place du service (diagnostic, formation des référents des EPCI, communication et abonnement de l'année 1),
- Acquérir et poser des panneaux « arrêts stop » sur l'ensemble du département.

Ce service est ensuite utilisé par les Etablissements publics de coopération intercommunale qui auront vocation à gérer l'animation (coordonnée par le Département des Hautes-Alpes) et le fonctionnement du service au titre de leur compétence mobilité ou délégation de la Région pour les 2 Communautés de communes qui n'ont pas pris la compétence (Sisteronais-Buech et Champsaur-Valgaudemar). La réservation pourra s'effectuer par l'application ou les services des mairies. Pour les panneaux, la pose, terminée à la rentrée scolaire 2024, et l'achat sont pris en charge par le Département et l'inauguration du dispositif a eu lieu le 17 octobre 2024.

1.6.6 Mobilité solidaire

Sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



SOMMAIRE – OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET TERRITORIALISÉS

<u>1</u>	<u>DEFINITION</u>	<u>82</u>
<u>2</u>	<u>LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET TERRITORIALISÉS DU BASSIN</u>	<u>83</u>

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 24 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports ; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

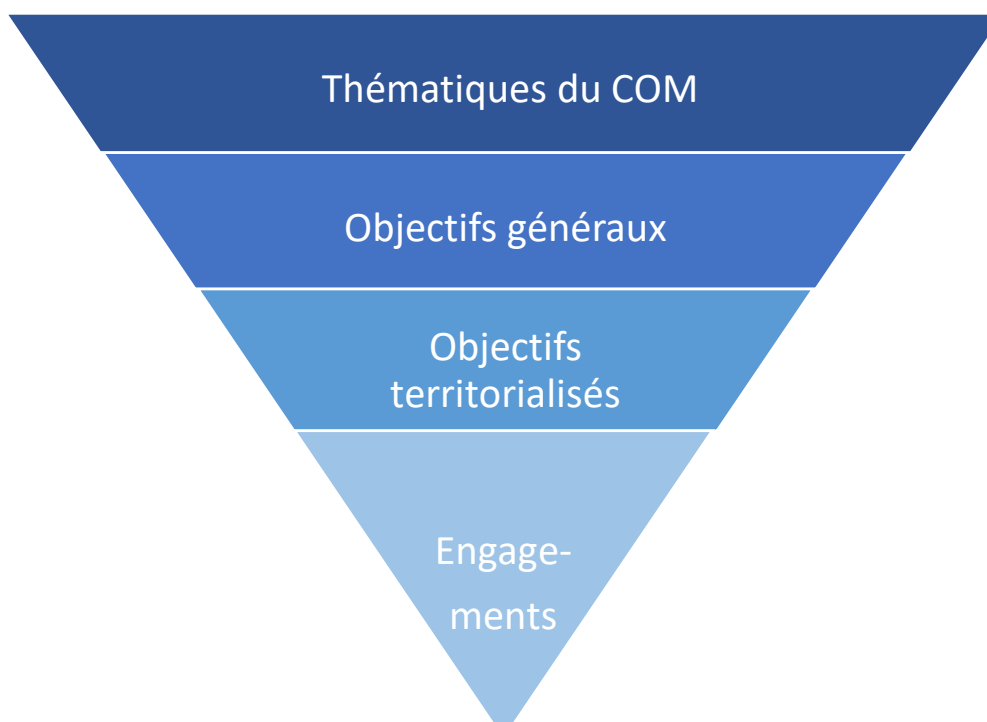


Figure 22 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF TERRITORIALISE	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF TERRITORIALISE
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj. 1 : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité Obj. 2 : Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci Obj. 3 : Améliorer le partage de l'espace entre les différents modes de transports Obj. 4 : Mieux organiser / Sécuriser les flux dans sur les PEMs	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj. 12 : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs	Obj. 5 : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux Obj. 6 : Renforcer la continuité des transports collectifs routiers entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins Obj. 7 : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD		Obj. 13 : Développer les services autour du vélo
Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Obj. 8 : Mieux coordonner les différents acteurs dans l'anticipation et la gestion des situations d'urgence		Obj. 14 : Développer les stationnements vélo
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Obj. 9 : Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs Obj. 10 : Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires Obj. 11 : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture		Obj. 15 : Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département / état / EPCI) : infrastructure / donnée / communication Obj. 16 : Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable
		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj. 17 : Développer les aires de covoiturage avec les services associés Obj. 18 : Rendre possible et encourager le covoiturage systématique Obj. 19 : Développer et mutualiser les outils d'autopartage
		Poursuivre la décarbonation	Obj. 20 : Favoriser la démobilité Obj. 21 : Verdir les flottes de transport en commun routier Obj. 22 : Renforcer le déploiement des IRVE
		Aides à la conception et mise en œuvre de services	Obj. 23 : Structurer les modalités de conseils en ingénierie sur la mobilité Obj. 24 : Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ B</u>	<u>93</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>105</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>342</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>361</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>367</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ B

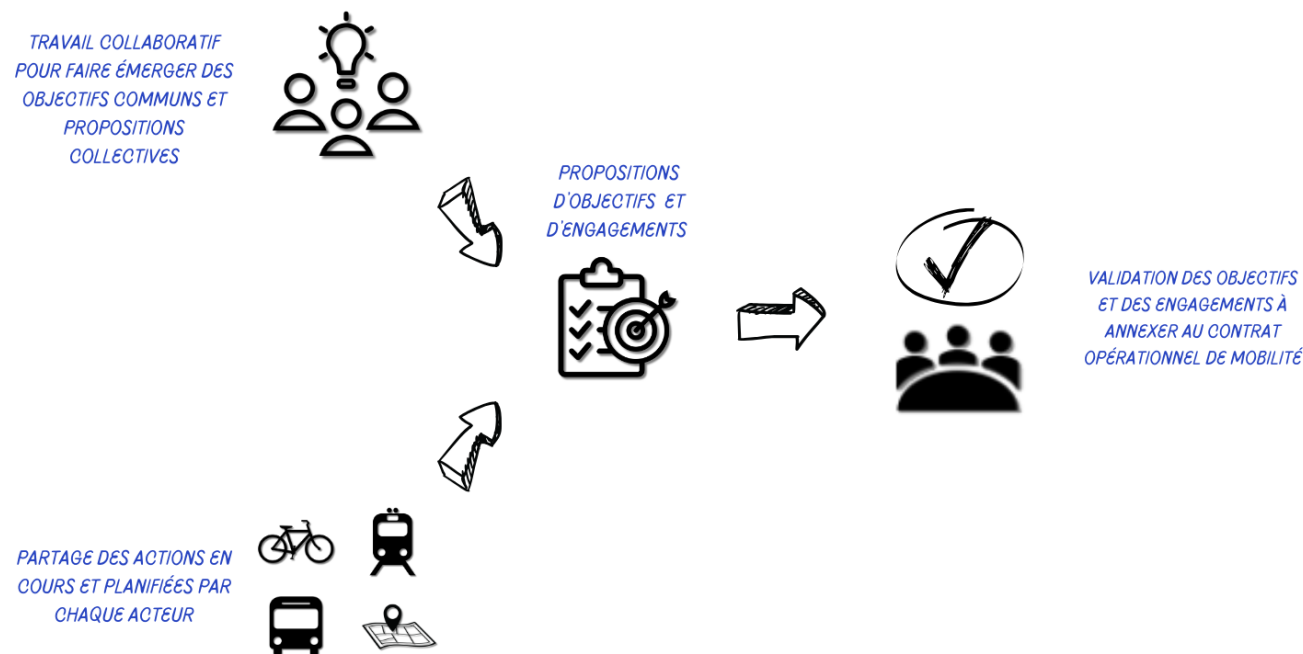


**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin** de mobilité. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



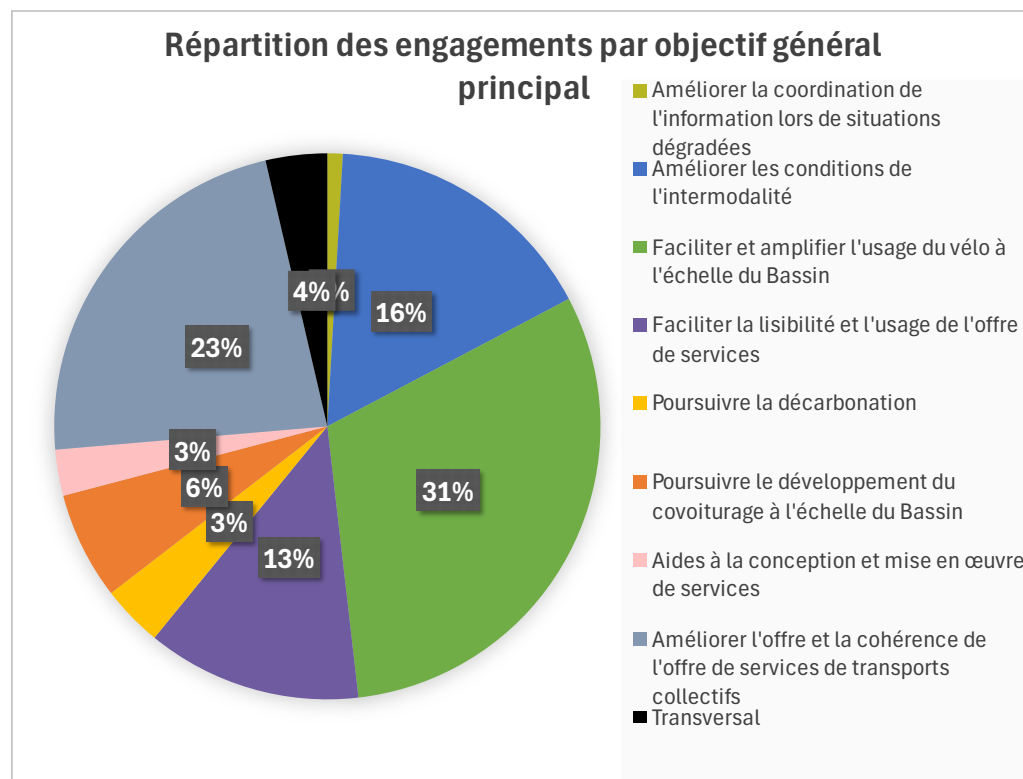
2 Engagements du bassin de mobilité B

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité B présente **112 engagements** en annexe 1.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

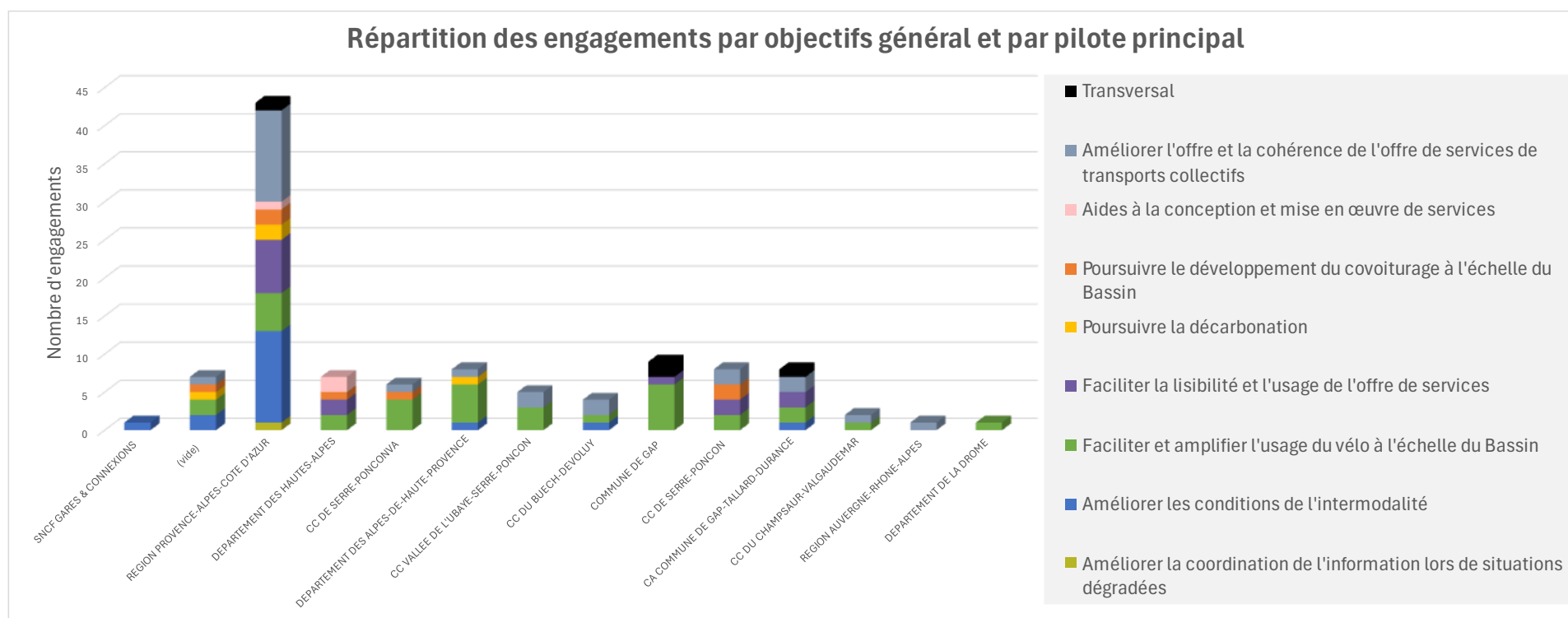
Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**
- **Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de transports collectifs**
- **Améliorer les conditions de l'intermodalité**



Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaire avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin B ; la **région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, la **CA Gap-Tallard-Durance** et la **commune de Gap**.





LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Réunion annuelle de coordination et partage d'expérience	X			X	X		Aides à la conception et mise en œuvre de services	Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle	B1
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités Alpes du Sud	X			X	X			Structurer les modalités de conseils en ingénierie sur la mobilité	B2
CC DE SERRE-PONCONVA	Développer des services mutualisés de desserte fine	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs Améliorer l'offre et la cohérence	Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD	B3
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Partage d'expérience pour la desserte des fonds de vallées	X								B4
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	X				X			Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux	B5
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Augmenter la capacité de l'offre du vendredi (voir dimanche) soir dans le sens Gap/Briançon	X								B6
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Graphicage/mise en correspondance des horaires	X				X				B7
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Partager l'état d'avancement des études ferroviaires : exploitation et infrastructure	X				X				B8
TRANSVERSE	Soutenir le développement de l'offre ferroviaire locale	X	X			X				B33
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Améliorer l'offre et connexions entre Barcelonnette et Cunéo	X							Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCL et avec les bassins de mobilité voisins	B9
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Améliorer les connexions avec la région Auvergne-Rhône-Alpes	X							Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCL et avec les bassins de mobilité voisins	B10
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci	B11
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Analyse du foncier SNCF		X						Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	B12

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Développer les pôles de mobilité	X	X							B13
CC VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Faciliter le liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CA PAA et la CC VUSP	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer une continuité cyclable sécurisée	B14
CC DU BUECH-DEVOLUY	Mise en service d'une véloroute "Le Buëch à Vélo" entre Gap et Sisteron	X								B15
CC DE SERRE-PONCONVA	Aménagement Véloroute "La Durancé à Vélo" sur la plateforme ferroviaire L905000 Veynes Briançon	X								B16
EPCI CONCERNEE	Étudier l'opportunité cyclable Tour du Lac de Serre-Ponçon	X								B111
CC DE SERRE-PONCON-VAL D'AVANCE	Évènement commun à l'échelle du bassin autour du vélo	X							Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable	B17
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	X							Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable	B18
MOBIL'IDÉES	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	X							Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département / état / EPCI) : infrastructure / donnée / communication	B19
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	X								B20
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Structurer la communication sur l'offre de services	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs	B21
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Animation territoriale et information autour des services de mobilité partagée	X							Rendre possible et encourager le covoiturage systématique	B22
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	X							Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires	B23
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Recenser et communiquer sur les services de démobilité existant	X					X		Favoriser la démobilité	B24
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	X						Poursuivre la décarbonation	Renforcer le déploiement des IRVE	B25

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
---------------------------	-------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------------	---------------------------	--------

LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Accompagnement financier des collectivités	X				X		Aides à la conception et mise en œuvre de services	Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle	B26
CC DU BUECH-DEVOLUY	Expérimentation d'une "Navette du Marché" centre bourg du Buëch pour le marché de Veynes	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD	B27
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Mise à disposition de véhicules aux communes de la CA	X								B28
CC VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Mise en place d'une solution de mobilité de proximité	X								B29
CC DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Navettes estivales du Valgaudemar	X								B30
CC VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Navettes estivales et hivernales	X								B31
CC DU BUECH-DEVOLUY	Transport accompagné pour les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD	B34
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration dessertes Marseille-Aix-Les Alpes	X							Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux	B35
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étudier les possibilités d'augmenter l'offre de services sur la ligne de proximité ZOU ! 530	X								B36
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étudier les possibilités d'augmenter l'offre de services sur la ligne de proximité ZOU ! 535	X								B37

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CC DE SERRE-PONCON	Amélioration du réseau Vaï	X							Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins	B38
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	Coordination des offres et services de transports ferroviaires entre les Région Sud et Région Auvergne-Rhône-Alpes	X								B39
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Plan de Mobilité Simplifié	X								B40
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	<i>Transversal</i>	B112
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X								B41
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Optimisation des lignes de transports routiers	X								B42
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution	X		X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Mieux coordonner les différents acteurs dans l'anticipation et la gestion des situations d'urgence	B43
SNCF GARES & CONNEXIONS	Programme « Place de la Gare » Aspres/Serre/Veynes/Chorges	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci	B44
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Allongement des quais à Aspres sur Buech	X	X						Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	B45
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Aménagement du P+R de Varsie (RN85 sortie Nord de Gap)	X	X							B46
SNCF GARES & CONNEXIONS	Aménagement du pôle d'échanges multimodal d'Embrun	X	X							B47
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Aménagement en vue des JOP Infrastructures et services	X	X							B48
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Aménagement en vue des JOP PEM	X	X							B49
CC DU BUECH-DEVOLUY	Démarche de structuration du Pôle d'échanges multimodal de la CCBD de la Gare de Veynes	X	X							B50

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM	X				X			<i>Transversal</i>	B51
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	X				X				B52
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	X	X							B53
CC DU BUECH-DEVOLUY	Co-construction d'une stratégie mobilité (PDMS)	X								B54
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X			X	X				B55
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Élaboration d'un PAMS en copilotage avec le ou les Départements concernés	X								B56
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	X	X							B57
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM	X								B58
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le Schéma de Développement touristique	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer une continuité cyclable sécurisée	B59
CC DE SERRE-PONCON-VAL D'AVANCE	Aménagement giratoire Rousset D900b	X								B60
CC DE SERRE-PONCON-VAL D'AVANCE	Aménagement Voie Verte des Berges de la Durance	X								B61
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Développement du schéma cyclable départemental pour les pratiques du quotidien	X								B62
CC VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Étudier l'opportunité d'un itinéraire cyclable Tour du Lac sur le 04	X								B63

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CC VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Mise à jour du Schéma directeur de la mobilité	X								B64
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en œuvre des véloroutes La Durance à Vélo et la V64 (Grenoble-Marseille)	X								B65
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en œuvre du Schéma Départemental des Aménagements cyclables (SDAC)	X								B66
CC VALLEE DE L'UBAYE-SERRE-PONCON	Piste cyclable Jausiers-Barcelonnette	X							Assurer une continuité cyclable sécurisée	B67
COMMUNE DE GAP	Poursuite du maillage urbain d'infrastructures cyclables	X								B68
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Poursuivre le maillage du territoire en infrastructures cyclables	X								B69
COMMUNE DE GAP	Réalisation d'un plan évolutif du réseau cyclable	X								B70
CC DE SERRE-PONCON	Réalisation du Schéma Directeur Cyclables (étude)	X								B71
CC DE SERRE-PONCON	Réalisation du Schéma Directeur Cyclables (infrastructures)	X								B72
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces	X				X		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer une continuité cyclable sécurisée	B73
COMMUNE DE GAP	Schéma de développement de la mobilité cyclable	X								B74
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Schéma vélo intercommunal	X								B75
CC DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	Voie douce Champsaur Valgaudemar	X								B76

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	X								B77
COMMUNE DE GAP	Accompagner le développement des mobilités alternatives en libre service	X							Développer les services autour du vélo	B78
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X				X			Développer les stationnements vélo	B79
COMMUNE DE GAP	Poursuite du développement du stationnement vélo	X								B80
CC DE SERRE-PONCON-VAL D'AVANCE	Lancer le dispositif Savoir Rouler à vélo à l'échelle communautaire	X							Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable	B81
COMMUNE DE GAP	Mise en place d'un dispositif d'incitation à l'utilisation du vélo	X								B82
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données	X							Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département / état / EPCI) : infrastructure / donnée / communication	B83
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X				X			Transversal	B84
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes La Région participe aux comités des partenaires et peut être amené à financer les projets	X				X				B85
DEPARTEMENT DE LA DROME	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme	X								B86
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs	B87
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	X								B88
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multi réseaux	X								B89

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X								B90
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Développer la communication sur les offres de mobilité collective	X							Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture	B91
COMMUNE DE GAP	Éducation à l'éco-mobilité auprès des scolaires	X								B92
CC DE SERRE-PONCON	Faire connaître les services de mobilité	X								B93
CA GAP-TALLARD-DURANCE	Inciter à la réalisation d'un Plan de Développement des Mobilités d'Entreprises et Inter-entreprises	X				X				B94
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Planification stratégique d'actions de communication	X					X			B95
CC DE SERRE-PONCON	Sensibilisation des employeurs et employés aux mobilités alternatives	X								B96
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures	X							Transversal	B97
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	X								B98
COMMUNE DE GAP	Poursuite du maillage d'IRVE sur la ville de Gap	X						Poursuivre la décarbonation	Renforcer le déploiement des IRVE	B99
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Appel à projets Mobi'Lab - Région SUD	X					X		Transversal	B100
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses	X	X						Développer et mutualiser les outils d'autopartage	B101
CC DE SERRE-PONCON	Aire de covoiturage intercommunale à la gare de Savines-le-Lac	X	X						Développer les aires de covoiturage avec les services associés	B102

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CC DU BUECH-DEVOLUY	Requalification de l'entrée de Z.A du Boutariq en aire de covoiturage	X	X					Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du Bassin		B103
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X	X							B104
CC DE SERRE-PONCON-VAL D'AVANCE	Aménagement d'aires de covoiturage	X	X					Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du Bassin	Rendre possible et encourager le covoiturage systématique	B105
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Développement d'une offre de covoiturage : animation et aire de stationnement	X								B106
CC DE SERRE-PONCON	Développer le covoiturage	X								B107
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique	X						Transversal	Transversal	B109
COMMUNE DE GAP	Généralisation des liaisons piétonnes autour des infrastructures de stationnement	X								B110

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°1	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Aides à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle
Référent de la fiche : Valérie VERNISSE, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réunion annuelle de coordination et partage d'expérience
Périmètre	Bassin B
Étapes / Public cible / Budget	Afin de garantir le partage d'information, la coordination des offres et la communication sur les services mis en place, les points suivants seront abordés lors d'une réunion annuelle entre les signataires du contrat opérationnel de mobilité : -nouveaux services ou modifications des services existants -point sur les projets : technique et financier -mise en place de groupe de travail thématique Cette réunion pourra être mutualisée avec le comité technique de bassin suivant la consistance de l'ordre du jour
Besoins de pilotage / coordination	1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunions thématiques si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un thème précis)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'action

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Gestion de la communauté Expertise et territoires/ Référents mobilités 04/05
CA Gap-Tallard-Durance CC de Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC du Buëch-Dévoluy CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar + Département des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-provence + SNCF Gare et Connexion + Commune de Gap +Commune de Veynes + Commune d'Embrun	Partenaires	Participation aux réunions Fourniture de données	Présentation des actions en cours et projet à venir, pro-actif dans l'animation de la Réunion

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°2	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Aides à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les modalités de conseils en ingénierie sur la mobilité
Réfèrent de la fiche : Nicolas Vigneau, nicolas.vigneau@le04.fr et Olivier Hebreard, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités Alpes du Sud
Périmètre	CD 04/CD 05 – en lien avec l'ORT
Étapes / Public cible / Budget	1- Etat des lieux des études déjà réalisées et synthèse 2- Réflexion et identification des partenaires potentiels et des outils web existants 3 Choix des partenaires et outils 3- Exploitation des résultats et redéfinition des besoins de mobilité 4- Focus territoriaux en fonction des besoins Calendrier pressenti : Étapes 1 et 2 en 2026 Étape 3 et 4 en 2027 Etape 5 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an plus des réunions ponctuelles à la mise en place

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation d'une réunion avec les partenaires potentiels + lancement étude de faisabilité si partenaires identifiés
ORT	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions Fourniture de Données
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions Fourniture de Données
EPCI	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions Fourniture de Données

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°3	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Amélioration de l'offre et de la cohérence de l'offre de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Référent de la fiche : Jennifer DUPITIER, CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer des services mutualisés de desserte fine
Périmètre	Bassins de mobilité B : CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, CA Gap-Tallard-Durance, CC du Champsaur-Valgaudemar, CC du Buëch-Dévoluy, CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC Serre-Ponçon, REGION
Étapes / Public cible / Budget	1 : Former un groupe de travail avec 1 représentant par AOM du bassin 2 : Partager les services existants et en projet 3 : A partir du partage, identifier ce qui peut être mutualisé (centrale d'appels, véhicules, conducteurs) ou les potentielles extensions de services 4 : Définir les modalités précises de mutualisation (tarification combinée, modalités pratiques, juridiques et financières) 5 : Délibérations, demandes de subvention, conventionnement entre EPCI et/ou REGION 6 : Éventuelles passations de marchés
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Pilotage tournant entre les EPCI du bassin – CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance en 2025

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote		
CA Gap-Tallard-Durance	Partenaire		
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Partenaire		
CC du Buëch-Dévoluy	Partenaire		
CC du Champsaur-Valgaudemar	Partenaire		
CC de Serre-Ponçon	Partenaire		
Éventuel bureau d'étude	Partenaire	Etude	
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Avis + partenaire pour mutualiser des outils	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Avis + partenaire pour mutualiser des outils	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°4	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Référent de la fiche : VERNISSE Valerie, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Partage d'expérience pour la desserte des fonds de vallées
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	Étape 1 : Identifier les services de mobilités existants, leurs modalités d'exploitation et les besoins/secteurs non desservis Étape 2 : Retour/partage d'expériences entre les territoires (évaluation fréquentations, modèle financier, problématique stationnement) sur les actions pilotées par les EPCI de façon individuelle. Calendrier pressenti : Étape 1 et 2 en 2025 Étape 2 poursuivie en 2026
Besoins de pilotage / coordination	Suivi opérationnel et montage en cotechbass

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	EPCI en charge du retour d'expérience RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR Animation de la réunion dans le cadre du partage d'expérience réseau référents 04-05

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote Animateur	Organisation de la réunion dans le cadre du réseau d'acteurs 04-05	
CC du Buëch-Dévoluy CC du Champsaur-Valgaudemar CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Partenaires	Participation aux réunions Partage d'expériences	
Départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence	Partenaires	Participation aux réunions Partage d'expériences	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°5	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
Référént de la fiche : <i>Bridault Stéphane, région Sud</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance
Périmètre	Bassin B
Étapes / Public cible / Budget	1 – Groupes de travail par corridors Veynes-Gap et Gap- Briançon 2 - Consolider le diagnostic avec les données locales : identifier les besoins 3 – Echanger sur les opportunités pour y répondre : définir des scénarios de niveau d'offre (car principalement en complémentarité des TER SA 2025/2026) 4 – Choix du scénario 5 – Mise en œuvre Calendrier pressenti : Étapes 1 à 2 en 2024/début 2025 Etapes 3 et 4 en 2025 Étape 5 en 2026
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions d'échanges avec les partenaires + réunions internes Région

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective	- Etudes et validation d'un scénario - Exploitation - Financement - Coordination
CC du Buëch-Dévoluy CC de Serre-Ponçon Commune de Gap CA Gap-Tallard-Durance Département des Alpes-de-Haute-Provence Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Participation au projet	- Transmission des horaires au format GTFS - Adapter et planifier les calendriers communs de mise à jour des horaires - Faire remonter les besoins locaux (+ les statistiques de fin de saison, bilan et objectifs d'amélioration) - Participer aux réunions de coordination
SNCF Gares et Connexion		Participation au projet	Participation éventuelle aux réunions de coordination si besoin

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°6	BASSIN : B THEMATIQUE : Amélioration de l'offre et de la cohérence de l'offre de TC OBJECTIF : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
Réfèrent de la fiche : O. MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Augmenter la capacité de l'offre du vendredi (voir dimanche) soir dans le sens Gap/Briançon
Périmètre	Bassins de mobilité B
Étapes / Jalons / Description	Pour le vendredi soir : Étape 1 : étudié et validé pour SA 2025 Pour le dimanche soir Étape 2 : Étudié et validé pour SAS 2024 Étape 3 : Elargir la réflexion sur le mode de transport public (complémentarité car-train)
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion avant la fin de l'année pour vérifier l'adéquation offre/demande

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	- Pilote	- Pilotage de l'action collective	Etude de faisabilité Mise en œuvre des scénarios validés
Commune de GAP CC de Serre-Ponçon CC Serre-Ponçon Val d'avance	- - Partenaire	- Remonter les infos - Fournir les données - Analyse du besoin en lien avec la région	Démarche de co construction pour la définition des services de transports (modes, horaires, fréquence,...)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°7	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
Référent de la fiche : Valérie Vernisse, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Graphicage/mise en correspondance des horaires
Périmètre	Bassin B
Étapes / Public cible / Budget	Etape 1 - Réaliser la liste de diffusion des partenaires Etape 2 - Diffuser des horaires du rail et des lignes régionales (LER, ZOU Proximité, Transports scolaires) le plus en amont possible, même en mode projet, à minima 3 fois par an : - pour les informations relatives à la saison estivale - pour les informations relatives à la rentrée scolaire - pour les informations relatives à la saison hivernale
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec la Région et la SNCF le plus en amont possible

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	PILOTE	Pilote de l'action collective Fourniture de données	Fourniture des données dès réception et réflexion sur transmission en mode projet
SNCF Gare et Connexion	Contributeur	Fourniture de données	
CC de Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CA Gap-Tallard-Durance CC Buech Dévoluy	AOM local	Adaptation de l'offre locale	Adaptation des horaires des services locaux Communication sur l'offre

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°8	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner l'offre longue distance avec le maillage de transports locaux
Référént de la fiche : <i>VERNISSE Valerie, vvernisse@maregionsud.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Partager l'état d'avancement des études ferroviaires : exploitation et infrastructure
Périmètre	Bassin A et B
Étapes / Public cible / Budget	1 – Présentation du résultat des études 2 – Établir un temps d'échange présentiel annuel sur l'avancement des études et projets (calendrier prévisionnel) pour donner une visibilité aux territoires
Besoins de pilotage / coordination	Mutualiser avec autres temps (COTECHBASS/COBASS)

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	PILOTE	Pilote de l'action collective	Organisation des réunions et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Gestion de la communauté Expertise et territoires/ Référents mobilités 04/05
SNCF Réseau	Contributeur	Fourniture de données Réalisation des présentations	Présentation des actions en cours et projet à venir, pro-actif dans l'animation des réunions
CC du Buëch-Dévoluy CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar CA Gap-Tallard-Durance + Département des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-provence	Participants	Participation aux réunions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°9	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins
Réfèrent de la fiche : Nicolas Vigneau, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer l'offre et connexions entre Barcelonnette et Cuneo
Périmètre	Bassin B (Barcelonnette – Cuneo)
Étapes / Public cible / Budget	Étape 1 : Identifier les acteurs concernés (relation Franco-Italienne) et étude juridique des porteurs potentiels Étape 2 : Définir cadre projet / étude opportunité / définition besoin Étape 3 : Si besoin définir une stratégie de projet (acteurs/porteurs/financements) et mise en œuvre
Besoins de pilotage / coordination	3-4 réunions par an (CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon/Département des Alpes-de-Haute-Provence) étapes 1 & 2 2 réunions/an (CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon/Département des Alpes-de-Haute-Provence/Italie/Région) étapes 2, 3.

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence et CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Co-pilote	Co-Pilote de l'action collective	Réalisation Etat des lieux et définition du besoin Montage partenariat transfrontalier et dossier Europe
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Co-pilote	Co-Pilote de l'action collective	Réalisation Etat des lieux et définition du besoin Montage partenariat transfrontalier et dossier Europe
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche Etude juridique	Participation aux réunion, partage de données / REX
ITALIE	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions, éventuellement action et financement
EUROPE	Partenaire	Financement Alcotra	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°10	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins
Référent de la fiche : VERNISSE Valerie, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer les connexions avec la région Auvergne-Rhône-Alpes (Isère et Drôme)
Périmètre	Bassin B
Étapes / Public cible / Budget	1- Identifier l'offre 2- Identifier les besoins 3- Définir les services à conforter (billettique interopérable avec la SNCF) 4- Établissement de scénarios 5- Selon validation, mise en œuvre d'un scénario Calendrier pressenti : Étapes 1 et 2 en 2025 Étapes 3 à 5 en 2026-2027
Besoins de pilotage / coordination	Réunions avec les Régions, Agglomération de Gap et CC Champsaur Valgaudemar

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en place des services Pilotage de l'action collective	Organisation des réunions, Etudes et définition de scénarios, Mise en œuvre
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Partenaire	Participation aux réunions	Fourniture de données pour l'étude et participation à l'élaboration des scénarios, mise en œuvre éventuelle
CA Gap-Tallard-Durance CC du Champsaur-Valgaudemar CC Buech Dévoluy	Partenaires	AOM Locale Participation aux réunions	Participation à l'étude Coordination de l'offre Diffusion de l'information

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°11	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci
Référent(s) de la fiche : Isabelle Cornebert (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), icornebert@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
Périmètre	Bassins de mobilité A, B, C, D, E, M, N
Étapes / Public cible / Budget	- Désignation d'un représentant par territoire (bassin et/ou EPCI) - Etat des lieux et auto-analyse des pôles d'échanges (existants, en évolution, en projet, en émergence dans chaque territoire) - Définition de typologies de PEM (ferroviaires/non ferroviaires, en zones denses/rurales, etc.) & identification des services et équipements associés (de base, optionnels, hiérarchisation spatiale, etc.) - Etablissement d'un référentiel
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail Réunions mensuelles Lien avec la Fiche spécifique B13 Développer des pôles de mobilités ruraux

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	. Pilote du GT . Expertise PEM, abri-vélos sécurisés, complémentarité car-trains, schéma véloroutes et voies vertes, P+R, co-voiturage . - Etude d'élasticité des gares régionales (étude radar)	. Rédaction du référentiel . Complément sur état des lieux et auto-analyse . Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements
CA Gap-Tallard-Durance CC du Champsaur-Valgaudemar CC de Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Buëch-Dévoluy	Partenaire	. Représentation des territoires . Estimation des besoins . Connaissance des publics potentiels (habitants, visiteurs) et SLO . Expertise gestion TAD etc...	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Expertise MOA PEM, gestionnaires des gares TGV et TER, expertise informations voyageurs (écran, etc.) et signalétique, enquête de satisfaction	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Chemins de Fer de Provence	Partenaire	Expertise gestionnaires des gares CFP et comportements/profil usagers	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Départements	Partenaire	Expertise routes et vélos (schéma cyclable), co-voiturage, auto-partage	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°12	BASSIN: B OBJECTIF GENERAL: Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Réfèrent de la fiche : Valérie Vernisse, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Analyse du foncier SNCF
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1. Identifier les zones à analyser, en lien avec les gares mais aussi avec les liens avec les cheminements doux, la véloroute La Durance à Vélo. 2. Faciliter les échanges avec SNCF Gares & Connexions et la Direction Territoriale Immobilier (foncier réseau, foncier de fret) pour connaître les potentialités foncières.
Besoins de pilotage / coordination	A travers le COTECHBASS et/ou le réseau de référents

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation des réunions Mise en relation des acteurs
SNCF Gares et Connexions	Partenaire	Participation au projet	Fourniture de données Analyse du besoin Participation aux réunions
SNCF Direction de l'immobilier	Partenaire	Participation au projet	Fourniture de données Analyse du besoin Participation aux réunions
EPCI	Partenaire	Participation au projet	Définition du besoin Fourniture de données Participation aux réunions

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°13	BASSIN : B THEMATIQUE : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référént de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr ; Nicolas Vigneau, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Développement de pôles de mobilité
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Jalons / Description	1 : Identifier les lieux d'usage existant ou potentiel de covoiturage / touristiques 2 : Identifier les services nécessaires pour chaque point dans le respect de la transition écologique 3 : Définition du pôle de mobilité type + options 4 : Étude et établissement des partenariats et participations des différents acteurs 5 : Expérimentation département/région selon cadres d'intervention existants 6 : Organisation des modalités d'intervention au niveau du bassin/département/région 7 : Mise en œuvre progressive (éventuellement avec expérimentation différencié, mises en œuvre provisoires test) 8 : Suivi et évaluation/partage d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	2 COPIL/COTECH par an Lien avec la Fiche spécifique B11 référentiel des pôles d'échanges de mobilités

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Hautes-Alpes/Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes/Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	- Validation politique - Pilotage et coordination avec les EPCI, et autres collectivités	Une fois la validation politique du projet, le CD pourra lancer la coordination du projet par le lancement de réunions avec les territoires concernés. La recherche de financement sera déterminante.
CA Gap-Tallard-Durance CC du Buëch-Dévoluy CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC de Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar	Partenaires	- Identification des lieux et services - Participation aux réunions - Validation politique - Financement éventuel	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement éventuel). La connaissance du territoire est déterminante pour la création de projet.
Communes	Participation	- Identification des lieux et services sur le territoire de la commune - Maître d'ouvrage et financement selon le scénario choisir	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement). La connaissance de la commune et de son fonctionnement est déterminante.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Benchmark et Financement	Avec un spectre plus large sur les territoires et autres porteurs de projets, la Région à le recul pour transmettre l'exemple de projets existants et pertinents. Elle pourra également au travers de dispositifs, permettre le financement de projets de PM.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°14	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : Orane Beau, CAPAA et Jennifer Dupitier, CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Faciliter le liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CAPAA et la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Périmètre	CAPAA et CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Dans la continuité des projets de chaque EPCI, nécessité de réfléchir à un aménagement plus adapté pour tout public et sécuritaire entre St Jean de Montclar et Ubaye Serre Ponçon et l'itinéraire trans Ubayenne Identification des scénarios et validation d'un itinéraire Acquisition et étude faisabilité Si validation passage en étude MOE Coordination et Réalisation des travaux
Besoins de pilotage / coordination	Créer un COFIL CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, PAA, communes concernées, Département des Alpes-de-Haute-Provence

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CAPAA et CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence-Alpes-Agglomération	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Relation avec les communes de la CA PAA Communication
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Relation avec les communes de la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon Communication
Communes	Contributeur	MOE/MOA Financement	Participation aux réunions, Réalisation des études et des Acquisitions foncières + Travaux
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Contributeur	Participation aux réunions/Information	En lien avec le schéma départemental cyclable Participation aux réunions et accompagnement technique
REGION SUD	Contributeur	Financement	Financement à étudier en fonction du projet retenu et selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°15	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : Vincent Sindirian, CC du Buëch-Dévoluy	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en service d'une véloroute "Le Buëch à Vélo" entre Gap et Sisteron
Périmètre	CC du Buëch-Dévoluy : (Depuis la Freissinouse) Manteyer - La Roche - Montmaur - Veynes - Oze - Chabestan - Aspremont (vers Sigottier et Serres) CCSB et communes de Gap et La Freissinouse
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Opportunité d'effectuer une boucle de la Durance à vélo par le Buëch. Action partenariale CCSB, CC du Buëch-Dévoluy, communes de Gap et La Freissinouse. Inscrit dans le schéma départementale Accessibilité cyclable (SDAC) Objectif : Offrir aux habitants et aux vélotouristes une voie partagée par le Buëch avec de beaux panoramas à moindre frais pour la collectivité Premier pas vers une étude et des aménagements sur les points noirs de ce tracée (D994, ponts...) vers une voie verte. Description : - Étude de signalisation pour un jalonnement dans les 2 sens - Commande et pose de panneaux entre La Freissinouse et Aspremont par Veynes et Chabestan Étapes et calendrier pressenti : 1 : Travail sur un tracé commun du Buëch à Vélo - 2024 2 : Étude de signalisation (Jalonnement) - 2025 3 : Commande et pose des panneaux - 2025 4 : Mise en tourisme - 2025
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Buëch-Dévoluy

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement, Taux d'utilisation, Satisfaction de l'utilisateur

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Buëch-Dévoluy	Organisateur des mobilités (Local)	Garant de la vision structurelle (tracé et ambitions à long terme) / Animation du partenariat (Département, CCSB, communes de Gap et La Freissinouse)	Commission Développement des mobilités Co-pilotage CC du Buëch-Dévoluy/CCSB/ communes de Gap et La Freissinouse avec appui du Département des Hautes-Alpes
CC du Buëch-Dévoluy	Développeur de l'itinéraire		Commission développement touristique (APN)
Commune de Gap, CCSB, CC du Buëch-Dévoluy, et Département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes	Partenaires	Facilitant et optimisation de ses ressources (mise en lien)	
Office du tourisme	Mise en tourisme / communication		
Usagers cyclistes	Utiliser la voie partagée	Utiliser le service d'avril à Novembre	
Usagers voitures	Partager la voie en sécurité et de manière apaisée	Utiliser le service tout au long de l'année en complémentarité avec les vélos (dans la sécurité)	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°16	BASSIN : B THÉMATIQUES : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier les possibilités d'aménagement de la Véloroute "La Durance à Vélo" sur la plateforme ferroviaire L905000 Veynes-Briançon entre Gap et Chorges
Périmètre	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC de Serre-Ponçon, CA Gap-Tallard-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Tout public 2021-2024 : études AVP / ECO sept. 2024 : décision SNCF Réseau après étude d'opportunité sept. 2024 : évolution du portage politique du projet déc. 2024 : délibérations concordantes CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ETAT (Arrêté) 2025 : études de faisabilité SNCF Réseau
Besoins de pilotage / coordination	État / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Comité de suivi Infrastructures SNCF CPER

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC de Serre-Ponçon, CA Gap-Tallard-

l'engagement collectif	Durance
------------------------	---------

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC de Serre-Ponçon, CA Gap-Tallard-Durance	Co-pilotage	Choix du tracé et maîtrise foncière. Plan de Financement	Portage du projet et coordination avec les financeurs et partenaires
Communes de Montgardin / La Bâtie-Neuve / La Bâtie-Vielle / Rambaud / La Rochette	Concertation Partenaire	Concertation	Analyse des besoins locaux, implantation des services, concertation avec les riverains
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contribution financière Appui	Projet inscrit au schéma régional des VR et VV (50 % de financement en site propre) Mise en relation pour étude de l'accord de SNCF Réseau pour la programmation de l'action
État	Appui	Obtenir l'accord de SNCF Réseau pour la programmation de l'action	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°17	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable
Référent de la fiche : Ambroise Benard, CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Évènement commun à l'échelle du bassin autour du vélo
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1 - Recenser les initiatives festives existantes (Mai à vélo, semaine de la mobilité, cols réservés, inaugurations d'itinéraires, etc.) 2 - Mettre autour de la table les territoires et les acteurs volontaires pour s'engager dans un évènement commun 3 - Définir un calendrier, le contenu de l'évènement, les lieux, etc. +Étudier les pistes de mutualisation (communication, animation, etc.) Une première réunion avec un référent par collectivité pourra avoir lieu début 2025 puis une expérimentation à l'échelle du bassin en 2026. L'opération pourra être reconduite chaque année. Après évaluation l'évènement pourra être élargi à toutes les thématiques mobilités
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions (2 COTECHs et 1 COPIL) 1 volontaire pour lancer la démarche : CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance puis pilotage tournant

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Gap-Tallard-Durance/Commune de Gap CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar CC du Buëch-Dévoluy CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC de Serre-Ponçon	Pilotes / Partenaires	Animation + pilotage	Elaboration de la Feuille de route : définir les besoins et les objectifs Organisation et financement des événementiels
Département des Hautes-Alpes/Département des Alpes-de-Haute-Provence	Contributeur	Mise à disposition matériel Participation animation Financement	
Les associations locales	Contributeur	Coordination de l'action/ Animation	Propositions d'interventions Portefeuille d'idées Potentiellement organisateur de l'événement/animation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Contributeur	Mise à disposition matériel Participation animation	Évènementiel, opération sur réseau Zou, mise à disposition de goodies

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°18	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable
Référent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, Nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97; Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr;</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1 - État des lieux/recensement auprès des EPCI, communes, collèges, sur actions, services et aménagements existants, 2 - Cibler les établissements (crèches, écoles, collèges et lycées et centres de loisir) avec des besoins, 3 - Orienter des actions par établissements (programme générations vélos (écoles), nouveaux aménagements, sécurisations, etc) 4 - Mise en place des actions, programmes, projets. 5 – Retours d'expériences et diffusions
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Fréquentation des stationnements dédiés, nombre de projets éducatifs impliquant le vélo.
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence /Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilote de l'action collective et financeur	Organisation réunion, définition du programme d'actions et suivi dans les collèges
CC du Buëch-Dévoluy, CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, CC du Champsaur-Valgaudemar, CC de Serre-Ponçon, Commune de Gap /Communes	Partenaires	Participation réunion et Maître d'ouvrage sur leur secteur et financeur	Organisation Réunion, définition du programme d'actions/événementiel dans les établissements primaires, crèches et centres de loisir et suivi Partage d'expérience
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion	Participation événementiel, benchmark pour diffusion éventuel dans les lycées
Éducation Nationale	Partenaire	Participation réunion	Partage d'information, diffusion et aide à la mise en place des actions
Associations	Partenaire	Animation des actions ou programme type génération vélo/Moby	Création et mise en œuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Prévention routière	Partenaire	Intervention ou animation ponctuelles	Création et mise en œuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Préfecture (Sécurité routière)	Partenaire	Interventions ou animations ponctuelles	Création et mise en œuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°19	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Lehuger Louise, Mobil'Idées</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1- Co-construction du contenu régional (carte + description d'itinéraire) 2- Déclinaison du contenu local 3- Maquettage et choix du format 4- Installation des RIS et diffusion des sites intervenus et bulletins de commande Étapes pressenties Étape 1 : Validation et partage du besoin en 2024 Étape 2 : Co-construction des contenus et maquettage en 2025 Étape 3 : Installation des RIS au fil de l'eau du jalonnement à partir de 2026)
Besoins de pilotage / coordination	COTECH trimestriels

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Mobil'Idées

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Comité technique - Régions - Départements	Pilotage	Pilote de l'action	Validation des documents présentés
Mobil'idée	Pilote	AMO, projet	Prépare les documents à validation du Cotech. Conseille sur le contenu et la forme des RIS
CC du Buëch-Dévoluy CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon si déploiement sur la partie des Alpes de Haute Provence CC du Champsaur-Valgaudemar CC de Serre-Ponçon	Partenaires	Participation aux réunions et travail sur les documents produits Diffusion d'information	-Adaptation du contenu local et publication sur les sites internet -Diffusion aux communes pour publication dans les bulletins municipaux
Départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaires	Participation aux réunions, coordination et mise à disposition de moyens RH	Coordination des EPCI et installation-pose
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement des RIS installés le long d'un itinéraire du Schéma régional des itinéraires	Financement de l'AMO et cout des panneaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°20	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département / état / EPCI) : infrastructure / donnée / communication
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr ; Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo
Périmètre	Bassin de mobilité A, B, C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1. Analyse de l'existant (accès aux équipements sur l'ensemble du territoire, bonnes pratiques, points bloquants, modalités d'accès aux services vélo proposés) 2. Définir les besoins de localisation et de type d'équipements (abri sécurisé, borne de réparation...) 3. Définir les pistes de mutualisation (achat groupé-système d'accès-gratuité) 4. Mise en place des décisions Étape 1 en 2026 Étape 2 en 2026 Étape 3 en 2027 (montage juridique) Étape 4 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	2 Réunions/an dates calées en Cotech bassin En lien avec les fiches vélo du bassin

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Co-pilotage Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Et éventuelle mise en œuvre	Prévoit un temps pour le calage des dates de Réunion lors des comités techniques de bassin Partage d'expérience autres bassins
Commune de Gap CC de Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Buëch-Dévoluy CA Gap-Tallard-Durance CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Partenaires	Participation Et éventuelle mise en œuvre	État des lieux : en réunion compilation des recensements réalisés par chaque acteur Etudes des pistes d'harmonisation possibles
Département des Alpes-de-Haute-Provence Département des Hautes-Alpes	Pilotes	Co-pilotage de l'action collective	En lien avec les schémas vélos départementaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°21	BASSIN : B THEMATIQUE : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF : Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs
Réfèrent de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Structurer la communication de l'offre de services
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Jalons / Description	1 : Recenser l'ensemble des offres et élaborer un protocole d'actualisation - 2025 2 : Mise en place d'un support de diffusion et formation des acteurs relais locaux (agents des gares, maisons France Service, référents des mairies, autres relais locaux) – 2025 et 2026 <i>Note : Le format proposé pourrait être une liste des lignes et lieux/sites où trouver plus d'information sur les arrêts, les horaires et les tarifs.</i> 3 : Diffusion et animation – 2026 Optionnel : Organiser une campagne de communication
Besoins de pilotage / coordination	Travail en distanciel rythmé par le pilote 1 réunion/assise en présentiel pour la formation (département)

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Hautes-Alpes/ Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes/Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	– Pilotage de l'action collective – Organisation des réunions – Animation/coordination	Recensement des offres existantes. Elaboration d'un support et d'un protocole d'actualisation.
CA Gap-Tallard-Durance, CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, CC du Champsaur-Valgaudemar, CC du Buëch-Dévoluy, CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC de Serre-Ponçon	Partenaire	– Participation aux réunions – Être relai d'information – Si animateur organisation mutualisée : animation	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	– Fourniture de données – Maison de la région 05 : diffusion de l'information dans la lettre mensuelle envoyée aux acteurs du territoire	Service ou contact à identifier.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°22	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Référent de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animation et communication sur les services de mobilité partagée
Périmètre	Bassins A, B et C
Étapes / Public cible / Budget	1- Recrutement de deux volontaires en service civique pendant 9 mois 2- Action partenariale Département des Hautes-Alpes/Mobil'Idée/ADDET : conception d'outils de communication et animation pour mettre à disposition des EPCI 3- Co-organisation d'événements et campagnes de communication Département des Hautes-Alpes/ADDET/Mobil'Idée -> EPCI Calendrier pressenti : Étape 1, 2 et 3 en 2024, puis montée en charge progressive jusqu'en 2026
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion en visioconférence par mois

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes et EPCI du bassin B

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Animation mobilité partagée	
ADDET	Partenaire	Production de contenu de communication	Affiches, flyers, outils de com, mise à disposition des acteurs concernés (CD, EPCIs)
Mobil'idées	Partenaire	Participation et appui des actions d'animation	Appui des services civiques et des actions menées dans les territoires.
CC de Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC du Buëch-Dévoluy CA Gap-Tallard-Durance	Partenaires/Co-pilotes	Animation complémentaire éventuelle	Co organisation avec équipe du CD d'actions d'animation dans les territoires

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°23	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires
Référent de la fiche : Valérie VERNISSE, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	Les lignes scolaires sont ouvertes à tous les publics sur réservation depuis plusieurs années mais cette possibilité est méconnue et les lignes très peu fréquentées par des usagers hors scolaires alors que desservant tous les hameaux avec un A/R par jour. L'objectif est de permettre à d'autres usagers (séniors, actifs, captifs...) de se déplacer depuis des zones excentrées vers le bourg principal en optimisant les moyens existants. Il s'agit pour la Région, d'établir par ECPI la liste des lignes scolaires disposant de places suffisantes pour une communication élargie à tous les habitants afin de simplifier le process de prise en charge, puis de voir avec l'EPCI quels canaux d'information il pourra utiliser pour cette communication.
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion par EPCI

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Études	Faire le recensement des places disponibles sur tous les services scolaires des EPCI choisis
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CA Gap-Tallard-Durance CC de Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon Val d'avance CC du Champsaur-Valgaudemar CC du Buëch-Dévoluy	Co-pilote	Communication	Diffuser l'information et des tutos permettant l'utilisation de ces services
Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes	Partenaires	Communication	Communication ciblée sur les établissements scolaires des collèges.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°24	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Poursuivre la décarbonation Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants
Réfèrent de la fiche : Valérie VERNISSE vvernisse@margionsud.fr 0492532625	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1- Enquête par territoire sur les services de mobilité existants Services de première nécessité à prioriser : Services de santé, maisons France Services 2- Transmission aux communes pour communication 3- Evaluation pour reproduction sur autres bassins si pertinent
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions en visio (une de validation de l'enquête + une bilan et définition du processus de communication)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective Organisation des réunions	Organisation des réunions, rappel aux partenaires et suivi de l'engagement
CC du Buëch-Dévoluy CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance CC du Champsaur-Valgaudemar	Contributeurs	Participation aux réunions Diffusion d'information et partage de données	Acteurs des réunions, co-rédaction de l'enquête, définition du process de transmission et recueil des résultats. Communication à la population
CCI	Contributeurs	Partage de données	Echanges sur données CCI liés au commerce ambulant pour compléter le fichier de recensement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°25	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer le déploiement des IRVE
Référént de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr</i> ; Olivier Hébreard, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1- Se rapprocher des syndicats et éventuellement des acteurs privés pour vérifier la compatibilité et/ou l'ouverture à tous des bornes existantes 2- Ajout de cette information sur les supports de communication existants et/ou borne IRVE pour favoriser le développement du vélo à assistance électrique
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions après contact mail pour finaliser le recensement et définir le process de communication

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilotage de l'action collective Organise les réunions et recense les informations sur son territoire	Contact avec SDE04 pour finaliser le recensement des bornes IRVE et cibler celle permettant la recharge de VAE. Réflexion autour des modalités de communication à mettre en place. Envoi aux EPCI de la liste des bornes compatibles
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action collective Organise les réunions et recense les informations sur son territoire	Contact avec SYME05 pour finaliser le recensement des bornes IRVE et cibler celle permettant la recharge de VAE. Réflexion autour des modalités de communication à mettre en place. Envoi aux EPCI de la liste des bornes compatibles
SYME05 /SDE04	Contributeur	Participation aux réunions Fourniture de données	Participe aux réunions de réflexion autour de la communication à mettre en place et fournit les données concernant les bornes IRVE existantes et en projet.
Commune de Gap CC de Serre-Ponçon CC du Champsaur-Valgaudemar CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Buëch-Dévoluy CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance /communes	Partenaire	Diffusion de l'information	Participe au processus de communication et de mise en place de l'information/signalisation au niveau local

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°26	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Aides à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle
Réfèrent de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement financier des collectivités locales pour la mise en œuvre de projets "mobilités alternatives"
Périmètre	Département des Hautes-Alpes
Étapes / Public cible / Budget	- Une enveloppe de 400 000 € / an est dédiée de manière continue au financement des projets mis en œuvre par les collectivités locales des Hautes-Alpes qui contribuent au développement des mobilités alternatives. - Les projets des EPCI et communes sont examinés au fil de l'eau.
Besoins de pilotage / coordination	Les réunions avec les collectivités sont organisées en fonction des projets, de leur complexité et de la demande du porteur de projet.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action et financement	Examen technique et instruction administrative des dossiers, financement
Communes/EPCI/Associations	Bénéficiaire	Maitrise d'ouvrage	Montage des dossiers et mise en place des projets

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°27	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Réfèrent de la fiche : Vincent Sindirian, V.sindirian@ccbd.fr , 04 92 58 30 86	

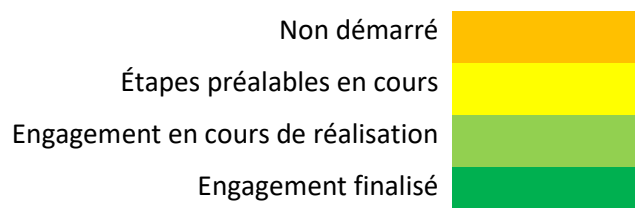
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Expérimentation d'une "Navette du Marché" centre bourg du Buëch pour le marché de Veynes
Périmètre	CC du Buëch-Dévoluy
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Opportunité de 2 bus et chauffeurs immobilisés pour la matinée à Aspremont et à La Roche des Arnauds. Aucune offre de transport en commun sur le territoire pour aller au Marché du Jeudi et revenir. Objectif : Offrir une possibilité de transport collectif pour aller au marché le matin et revenir pour midi Navettes : La Roche - Montmaur - Veynes Aspremont - Aspres - Chabestan – Veynes Étapes : 0 : Arbitrage en bureau communautaire 1 : Vote en conseil communautaire 2 : Contractualisation avec le prestataire 3 : Lancement et communication sur l'expérimentation 4 : Bilan et évaluation à 12mois
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Buëch-Dévoluy

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Buëch-Dévoluy	Pilote	Organisateur des mobilités (Local)	Contractualisation, financement et Régie
Transporteur	Partenaire	Prestataire	Facilitant et optimisation de ses ressources
Usagers	Partenaire	Prendre le bus	Utiliser le service tout au long de l'année

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°28	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Référent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr, 0492531813	

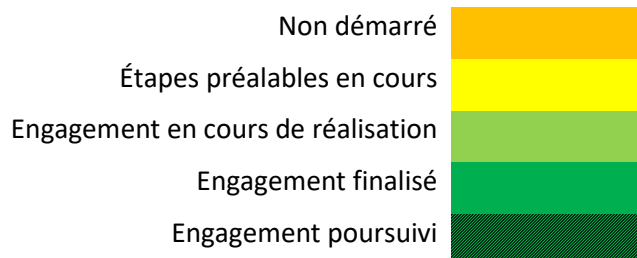
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise à disposition de véhicules aux communes de la CA
Périmètre	CA Gap-Tallard-Durance et Ville de Gap
Étapes / Public cible / Budget	La CA de Gap-Tallard-Durance, au travers de sa compétence mobilité et de l'AOM "Agglo'bus", ont mis en place un réseau de taxis (avec chauffeur) sur des horaires pré-définis. Ce réseau "à la demande" est ponctuellement utilisé en raison des horaires et trajets imposés. L'enquête réalisée lors du Schéma Directeur de la Mobilité (2023) fait apparaître une attente des administrés des communes rurales de la CA pour une offre de transports réguliers "individualisés" pour chaque village ("navette marché"). L'objectif est de proposer une offre de services permettant aux habitants des communes rurales peu desservies de se rendre de manière groupée dans le centre bourg choisi ou la ville-centre. Les habitants des communes concernées pourraient ainsi être transportés, à la demande, vers les centre-bourgs ou Gap. La conduite serait assurée par des agents municipaux. Il est prévu que l'Agglo rembourse aux communes les frais de roulage ainsi que les temps de conduites des agents municipaux. Il est également envisagé que les communes utilisent les véhicules sur des trajets hors du champs de compétence de l'agglo, auquel cas les frais de mise à disposition des véhicules seraient remboursés par les communes à l'agglomération. Les véhicules pourraient être répartis de la sorte (répartition restant à finaliser en accord avec les élus): • 1 véhicule pour Jarjayes • 1 véhicule pour Claret et Curbans • 1 véhicule pour Esparron, Barcillonnette et Vitrolles • 1 véhicule pour Lardier-et-Valença et Fouillouse Étapes et calendrier pressenti : 1 : Étude de faisabilité - 2025 2 : Dépôt de demandes d'aide -2026 3 : Mise en place de l'action - 2027 4 : Relevé de conclusions - 2028 5 : Décision de poursuite ou non de l'opération - 2028
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Gap-Tallard-Durance et Ville de Gap
--	--

INDICATEURS

- État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Gap-Tallard-Durance	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Communes de la CA	Partenaire	Participation	Description des attentes et conduite des bénéficiaires
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation	Recueil d'info pour benchmark régional
Département(s)	Partenaire	Participation	
Etat	Partenaire	Participation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°29	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF(S) : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Réfèrent de la fiche : Jennifer Dupitier, jdupitier@ccvusp.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une solution de mobilité de proximité
Périmètre	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	La mobilité de proximité est ressortie comme un enjeu majeur en Ubaye dans différents diagnostics, notamment au regard de l'étendue du territoire et du vieillissement de la population. Le Schéma directeur de développement de la mobilité douce préconisait des actions en ce sens. L'objectif est de permettre à l'ensemble de la population d'avoir une solution de mobilité adaptée à sa situation. Il s'agit de mettre en place un service de transport d'utilité sociale ou de transport à la demande en articulation avec les lignes de transports scolaires régionales. Cela concerne : - Prioritairement les personnes âgées isolées - les habitants de hameaux éloignés - toute personne pour qui la mobilité constitue un frein à l'accès aux services (santé, commerces, administrations...) Étapes : 1 : CONSTRUCTION DU PROJET 2 : MISE EN PLACE ET DEVELOPPEMENT 3 : BILAN ET PERSPECTIVE DE PERENNISATION
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement
Nombre de trajets réalisés
Nombre de bénéficiaires différents
Nombre de trajets pour un même bénéficiaire

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Pilote	Pilotage de l'action et financement	
Région Provence Alpes Côte d'azur	Partenaire	Prise en charge de l'étude de faisabilité	Pilotage et financement de l'étude de définition des services, conventionnement pour délégation de compétence

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°30	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre de transports collectifs sur un site préservé OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer le service de transport par navette dans la vallée du Valgaudemar et sur le site du Gioberney
Réfèrent de la fiche : Anne EYMARD	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Navettes estivales du Valgaudemar
Périmètre	Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar
Étapes / Public cible / Budget	CONTEXTE Le Valgaudemar possède de nombreux atouts touristiques : il bénéficie d'un patrimoine naturel et bâti riche et dispose d'une offre touristique de qualité. C'est une destination privilégiée pour le tourisme de nature ainsi que pour le tourisme sportif. Le Gioberney se situe, dans cette vallée très touristique, en plein cœur du massif des Ecrins. Le cirque du Gioberney est un site phare de la Région PACA : il a été classé « site emblématique » par le Parc national des Ecrins. Afin de valoriser le site, un programme d'actions concertées a été engagé avec notamment une étude globale engagée par la CC du Champsaur-Valgaudemar concernant : - l'aménagement et la valorisation du stationnement et du paysage environnant - la requalification du bâtiment - la mobilité avec une réflexion à l'échelle de la vallée (parkings et flux) ; Cette réflexion a permis de prioriser et de chiffrer les travaux à engager. Mais sur le volet de la mobilité, des questions étaient restées en suspens. C'est la raison pour laquelle la CC du Champsaur-Valgaudemar a demandé à la Région, dans le cadre d'un accompagnement auprès des EPCI, de missionner le Bureau d'Etude Auxilia de retravailler sur un scénario mobilité autour d'un accès règlementé dont le rendu a été présenté en septembre 2024. OBJECTIF Améliorer, renforcer et optimiser le service de transport par navettes, en période estivale, dans la vallée du Valgaudemar et sur le site du Gioberney avec une régulation du trafic. Les enjeux sont multiples : - Assurer la fluidité et la sécurisation du trafic, - Désengorger le stationnement sur Gioberney pour préserver le site - Recourir aux modes de transport collectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

	Le scénario retenu est évolutif. Il propose un plan d'actions concret portant sur plusieurs axes : - Régulation pendant 7 semaines en juillet et août 7 jours sur 7 - Mise en place d'une seconde navette - Installation de plusieurs parkings identifiés - Régulation du stationnement - Filtrage des véhicules - Tarification progressive et incitative pour les parkings et la navette - Communication renforcée - Clarification des interdictions - Evolution annuelle du dispositif
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar (CC du Champsaur-Valgaudemar)
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Champsaur-Valgaudemar	Maître d'ouvrage	Décision/pilotage	
Commune de la Chapelle-en-Valgaudemar	Partenaire		
Parc national des Ecrins	Partenaire/financeurs		

Préfecture des Hautes-Alpes	Partenaire/financeurs		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions, Financement de l'étude	En tant qu'AOML pilotage de l'étude de faisabilité de mise en œuvre d'une régulation d'accès, rédaction des conventions de délégation de compétence pour mise en œuvre
Département 05	Partenaire	Participation aux réunions, financement éventuel	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°31	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Référent de la fiche : Draguy VOJVODANOVIC, Directeur O.T. intercommunal	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Navettes estivales et hivernales
Périmètre	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : <i>Offrir une alternative en matière de transports dans toute la vallée.</i> Transports saisonniers : - Été : les navettes effectuent des liaisons entre les stations et les villages de la vallée de l'Ubaye. Barcelonnette <-> Pra Loup, Barcelonnette <-> Le Lauzanier, Barcelonnette <-> Lac de Serre-Ponçon... - Hiver : Tout au long de la saison d'hiver, les navettes effectuent des liaisons entre les stations et les villages de la vallée de l'Ubaye : Navettes entre Barcelonnette et Pra Loup, Le Sauze, Sainte-Anne, Larche et Saint-Paul Projet de développement de navettes intersaisons les jours de marché
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Maître d'ouvrage	Décision- financement	
OFFICE DE TOURISME	Pilote	Équipe projet	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°33	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de TC OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Soutenir le développement de l'offre ferroviaire locale
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

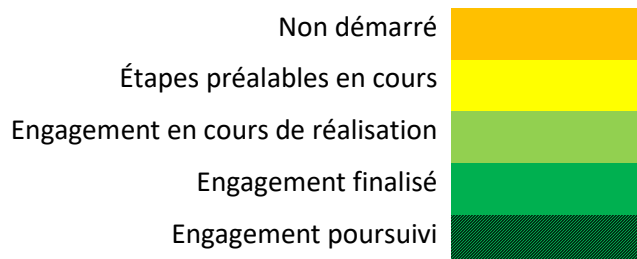
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement d'une offre locale de transport ferroviaire
Périmètre	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance, et Communautés de Communes voisines (CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC du Buëch-Dévoluy)
Étapes / Public cible / Budget	Le bassin de vie du Gapençais dispose encore d'une infrastructure ferroviaire en service qui pourrait être mieux utilisée pour les besoins de déplacements pendulaires des usagers entre Veynes, Gap et Embrun. La configuration du relief est en effet très favorable au transport ferroviaire et les principaux flux pendulaires suivent l'axe de cette ligne, mais les offres actuelles concernent principalement des voyages de moyenne à longue distance et s'avèrent peu adaptées aux déplacements locaux. Afin d'encourager le report modal et la transition écologique, la Cté d'Agglomération et les EPCI voisins concernés souhaitent le développement d'une offre ferroviaire de proximité, adaptée aux déplacements pendulaires. Elle pourrait être mise en place dans le cadre de la réflexion que mène actuellement la Région SUD, en lien avec la SNCF, pour le renforcement des fréquences sur cet axe, notamment en prévision des JO d'hiver 2030. Avec des dessertes assurées dans un premier temps aux heures de pointes sur cet axe de 50 km environ, pour les gares actuellement ouvertes au public de Veynes, Gap, Chorges et Embrun, ce service permettrait d'offrir aux usagers un mode de transport plus apaisé que par la route et une véritable alternative à l'autosolisme. Le trafic routier s'en trouverait ainsi grandement amélioré aux entrées et sorties de la ville de Gap aux heures de pointe ainsi que sur les grands axes constitués par la RD994 à l'ouest et la RN94 à l'est. Ce service pourrait par la suite évoluer vers un vrai cadencement et une plage de fonctionnement plus étendue sur la journée et les week-ends pour capter d'autres usages que les actifs (loisirs, courses, rdv divers...). L'ouverture de haltes supplémentaires sur la ligne pourrait alors être envisagée au droit ou à proximité des anciennes gares (La Roche des Arnauds, La Freissinouse, La Bâtie-Neuve, Prunières). Il deviendrait ainsi un "mini SERM" à l'échelle du chef-lieu des Hautes-Alpes. Étapes : 1 : Étude de faisabilité, potentiel de chalandise, sillons 2 : Travaux éventuels sur les infrastructures 3 : Affectation du matériel roulant 4 : Mise en place du service
Besoins de pilotage / coordination	Recherche de partenariats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région et SNCF en lien avec les EPCI du périmètre desservi
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Fiche dont la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées dans le cadre des études ferroviaires JOP et du renforcement de l'offre routière (Veynes/Gap/Briançon)	
CA Gap-Tallard-Durance, CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC du Buëch-Dévoluy	Partenaire	Participation aux études	
Département(s)	Partenaire	Participation	
État	Partenaire	Participation et financement	
Groupe SNCF	Co-pilote	Coordination	
CIMA	Partenaire	Partenariat/Financement éventuel	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°34	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Réfèrent de la fiche : Patricia Cardoso, p.cardoso@ccbd.fr , 04 92 58 02 42	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Transport accompagné pour les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie
Périmètre	CC du Buëch-Dévoluy
Étapes / Public cible / Budget	Une analyse du territoire réalisée dans le cadre de la charte territoriale des solidarités des aînés de la MSA Alpes Vaucluse a permis d'identifier plusieurs enjeux forts autour du maintien à domicile, de la mobilité, de l'hébergement, de l'accès à l'informatique et au numérique. La création du service « Séniors et leurs familles » découle directement de ce diagnostic et des besoins repérés sur le terrain par l'ensemble des acteurs concernés (socio-professionnels, associations, institutions ...) et par les usagers eux-mêmes. Ce service a pour objectif de lutter contre l'isolement et permettre aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ ou en situation d'isolement de conserver un lien social, de garder leur indépendance, leur autonomie, de maintenir les liens familiaux et amicaux. Ce service de transport doit être un moment de convivialité. Le pôle « Services Aux Habitants » de la communauté de communes Buëch-Dévoluy a mis en place un service de transport collectif nécessitant un accompagnement afin de permettre aux séniors ayant des difficultés à se déplacer seuls ou ne possédant pas de véhicule personnel ou ne pouvant plus conduire pour accéder à des activités de loisirs, à des rendez-vous paramédicaux et/ou médicaux ou encore des courses d'appoint. Le service n'a pas vocation à se substituer à des transports sanitaires ou à des transports privés. L'accès à ce service est soumis à une inscription préalable.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Buëch-Dévoluy

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Buëch-Dévoluy	Pilote	Organisateur	Régie directe
Mairies	Partenaire	Repérage et lien avec la population	Facilitant et optimisation de ses ressources
Usagers	Partenaire	Prendre le bus	Utiliser le service tout au long de l'année

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°35	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
Référent de la fiche : <i>Peuzin, Sylvie, speuzin@maregionsud.fr ; Galindo, Denis, dgalindo@maregionsud.fr ; Mouren, Vincent, vmouren@maregionsud.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans
Périmètre	Bassins A, B, C, E, J Lignes TER Marseille-Aix-Briançon ; Romans-Valence-Briançon et Grenoble-Gap Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les EPCI compris dans le périmètre du secteur "Alpes" concerné par cette fiche sont : - Les communautés de communes Briançonnais, Pays des écrins, Guillestrois-Queyras, Serre-Ponçon, Buëch-Dévoluy, Sisteronais-Buëch ; - Les communautés d'agglomération Gap Tallard Durance, Durance Luberon Verdon ; - La Métropole Aix Marseille Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Le développement des dessertes ferroviaires TER Zou ! est une préoccupation constante de la Région qui entend répondre à la fois aux besoins de transport et de mobilité durable des usagers du quotidien et à l'accueil des grandes masses de flux touristiques, notamment en période estivale sur la Côte d'Azur mais aussi ailleurs sur le territoire. Cette amélioration des dessertes ferroviaires est conditionnée aux travaux d'amélioration du réseau ferroviaire régional, à l'acquisition et/ou l'amélioration du matériel roulant existant, et s'inscrit dans un contexte d'ouverture à la concurrence des TER, de construction de SERM (4 projets sur le territoire régional) et une perspective d'accueil des JOP d'hiver en 2030. À travers l'ensemble de ses actions, la Région entend poursuivre sa politique de l'offre, la disponibilité d'une desserte adaptée aux besoins de chacun étant le levier principal du report modal vers les transports publics. L'objectif poursuivi est d'apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée.

	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans Étapes préalable en cours pour les lignes : Marseille-Aix (2030) ; Aix-Briançon (2030) ; Briançon-Valence (2030) <u>Projet de dessertes TER 2025 :</u> Marseille - Aix-en-Provence : Semaine : 79 TER/jour, 80 TER le vendredi Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche Aix-en-Provence - Meyrargues : Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche Meyrargues - Pertuis : Semaine : 10 TER/jour Weekend : 6 TER/jour Meyrargues - Sisteron : Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche Sisteron - Veynes : Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche Veynes - Gap : Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi Weekend : 25 TER le samedi ; 23 TER le dimanche Gap - Briançon : 16 TER le lundi ; 15 TER du mardi au jeudi ; 18 TER le vendredi, samedi et dimanche Grenoble - Veynes : 8 TER/jour ; 10 TER le samedi Romans - Veynes : Semaine : 8 TER/jour Weekend : 11 TER le samedi ; 9 TER le dimanche <u>Prévision de dessertes à partir de 2026 :</u> Marseille - Aix-en-Provence :
--	--

	Semaine : 80 TER/jour Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche Aix-en-Provence - Meyrargues : Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche Meyrargues - Pertuis : Semaine : 10 TER/jour Weekend : 6 TER/jour Meyrargues - Sisteron : Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche Sisteron - Veynes : Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche Veynes - Gap : Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi Weekend : 25 TER le samedi (27 TER en saison) ; 23 TER le dimanche Gap - Briançon : Semaine : 16 TER/j du lundi au jeudi (18 TER/j en saison) ; 18 TER le vendredi (20 TER en saison) Weekend : 17 TER le samedi (20 TER en saison) ; 16 TER le dimanche (18 TER en saison) Grenoble - Veynes : 8 TER/jour ; 10 TER le samedi Romans - Veynes : Semaine : 8 TER/jour Weekend : 7 TER le samedi (9 TER en saison) ; 6 TER le dimanche Contraintes externes liées au respect des calendriers : - des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence : le lot 3 (Provence-Est et Alpes) sera ouvert à la concurrence pour un début d'exploitation au SA 2030, la Région anticipe une forte augmentation de l'offre à cette échéance, particulièrement dans le cadre JOP2030 - de réalisation du SERM marseillais - de régénération de l'infrastructure et de son éventuel développement dans le cadre JOP 2030 - de la nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des
--	--

	partenaires régional des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle de l'étoile ferroviaire de Veynes pour le secteur ferroviaire des Alpes et du secteur ferroviaire Est-Provence pour la ligne Marseille-Aix-Pertuis. - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage assuré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Réunions régulières avec les acteurs impliqués

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Exploitant/		
Délégataire	Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des	

		Besoins (EdB) commandée par la Région	
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2ème dimanche de décembre).
EPCI	Partenaire	Diffusion de l'Information	Coordination avec les offres routières locales Diffusion de l'information

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°36	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transport en commun OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
Réfèrent de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier les possibilités d'augmenter l'offre de services sur la ligne de proximité ZOU ! 530
Périmètre	Savines le Lac / Gap
Étapes / Public cible / Budget	Actifs cherchant une alternative à la voiture pour les trajets domicile travail 1 trimestre 2024 : documentation du besoin (analyse des données de charges + enquête mobilité CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance + Étude Systra – mai 2024 : demande de la CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance à La Région d'une possibilité d'avenant Début 2025 : temps d'échanges autour de l'analyse du besoin, établissement de scénarios 2025 : étude de faisabilité des scénarios en coordination avec l'offre express dans une vision globale de l'axe Briançon-Gap-Veynes 2026 : selon scénario choisi mis en œuvre
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 réunions avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote	Pilotage de l'action Apport de données de besoins (enquêtes mobilité)	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Mise en œuvre éventuelle	Coordination avec les services internes nécessaire à la gestion du réseau (données de fréquentation / billettique) pour études, évaluation des coûts / scenario,

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°37	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transport en commun OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
Réfèrent de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier les possibilités d'augmenter l'offre de services sur la ligne de proximité ZOU ! 535
Périmètre	Barcelonnette / Gap
Étapes / Public cible / Budget	1 trimestre 2024 : documentation du besoin (analyse des données de charges + enquête mobilité CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance + Étude Systra) –mai 2024 demande si possibilité d'avenant Début 2025 : temps d'échanges autour de l'analyse du besoin, établissement de scénarios 2025 : étude de faisabilité des scénarios en coordination avec l'offre express dans une vision globale de l'axe Val de Durance 2026 : selon scénario choisi mis en œuvre
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 réunions avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote	Pilotage de l'action Apport de données de besoins (enquêtes mobilité)	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Mise en œuvre éventuelle	Coordination avec les services internes nécessaire à la gestion du réseau (données de fréquentation / billettique) pour études, évaluation des coûts / scénario

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°38	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins
Référent de la fiche : Anne-Claire Andrieux, Chargée de mission mobilité-transport, CC de Serre-Ponçon	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration du réseau Vaï
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	1 – Mettre en œuvre la nouvelle offre de transport sur Embrun et l'adapter le cas échéant 2 – Étudier et déployer le cas échéant des solutions pour les communes non desservies à l'année, en complément des transports scolaires Zou et du covoiturage/stop (sous réserve de mesures permettant de financer les services supplémentaires) 3 – Optimiser ou renforcer les navettes hiver et été / lancer de nouvelles dessertes à vocation touristique (sous réserve de mesures permettant de financer les services supplémentaires) 4 – Suivre la fréquentation des services Vaï et le marché avec les transporteurs
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon

INDICATEURS
Nombre de lignes de transports en commun sur le territoire Kilomètres commerciaux annuels Nombre de voyages annuels Voyages par kilomètre Coûts par kilomètre Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote	Maitre d'ouvrage	Commande, évolution du service et coordination avec les autres AOM
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Chef de file de la compétence transport et en charge des lignes car et train pénétrantes sur le territoire, des lignes scolaires internes au territoire et de la ligne Zou 560 Embrun-Les Orres	Evolution éventuelle de service et coordination
Communes	Partenaires	Suivi des évolutions de services	Travail concerté quant à l'évolution de l'offre de service
Transporteurs	Exploitants	Réalisent les services de transport Fait remonter les besoins, les suggestions d'améliorations	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°39	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins
Réfèrent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Auvergne-Rhône-Alpes : direction DMFA	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des offres et services de transports ferroviaires entre les Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Région Auvergne-Rhône-Alpes
Périmètre	Interface entre les Régions
Étapes / Public cible / Budget	Il existe un accord-cadre entre les deux Régions ciblant la coordination sur les sujets suivants : S'agissant des dessertes ferroviaires interrégionales organisées par l'une ou l'autre des régions, un cadre de gouvernance partagée a été défini dans un accord cadre interrégional fixant les modalités du partenariat entre les deux régions.
Besoins de pilotage / coordination	Echanges et coordination prévus dans le cadre de l'accord interrégional

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	La Région adjudicatrice de la ligne concernée.

INDICATEURS

- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	• Présentation de l'offre régionale • Présentation des besoins des territoires de la Région • Adaptation si nécessaire et possible de l'offre	Dans le cadre de l'accord cadre
Région Auvergne Rhône Alpes	Co-pilote	• Présentation de l'offre régionale • Présentation des besoins des territoires de la Région • Adaptation si nécessaire et possible de l'offre	Dans le cadre de l'accord cadre

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°40	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 04.92.53.18.13	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Plan de Mobilité Simplifié
Périmètre	CA Gap-Tallard-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Améliorer la mise en oeuvre du droit à la mobilité au travers de 6 axes : amélioration des performances du réseau de transport collectif, communiquer et accompagner, développer les mobilités solidaires, favoriser les usages alternatifs à la voiture, compléter le réseau de transports réguliers et favoriser la pratique des modes actifs. 1 : Projet de PDMS soumis aux partenaires institutionnels 2 : Consultation publique 3 : Adoption définitive par le Conseil Communautaire Habitants de la Communauté d'Agglomération (Insee 2020 : 50 097 habitants)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Augmentation du linéaire dédié aux vélos et autres mobilités actives Progression de la part modale vélo, suite aux mesures d'accompagnements de la pratiques cyclable

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Pilote	Pilote	Programmation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Avis	
Conseil Départemental	Partenaire institutionnel	Avis	
Comité de Massif	Partenaire institutionnel	Avis	
17 communes de la CA	Partenaires institutionnels	Avis	
AOM limitrophes	Membres	Avis et contribution	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°41	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr Référents : - Aix Briançon : (DTSI-SRR) : sbridault@maregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : icornebert@maregionsud.fr - L'axe Est Toulon : (DTSI-SRT83) : flozach@maregionsud.fr, npeinado@maregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : elorrain@maregionsud.fr

	- L'axe Nice-Tende : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr, gmoroni@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : jmbremond@mareregionsud.fr - L'axe Nord Avignon : (DTSI-SRT84-13) : fchiab@mareregionsud.fr, vvoisin@mareregionsud.fr, epaing@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Digne : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@mareregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@mareregionsud.fr, dgalindo@mareregionsud.fr
--	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : DGMTGE-DTSI-SRR -SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC DGMTGE-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : service autocar. service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.

Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
AOM Locaux	Partenaire	Echanges de données	Coordination avec Réseaux routiers locaux Travail partenarial

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°42	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région. L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence. Étapes : - Etat des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunions spécifiques si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°43	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux coordonner les différents acteurs dans l'anticipation et la gestion des situations d'urgence
Référent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination Étape 3 : 2026 et suivantes - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode

Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants. Les circuits de communication ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°44	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci
Réfèrent de la fiche : Jérôme Bini, Directeur SNCF Gares et Connexions	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Programme Place de la Gare
Périmètre	Gare de Aspres, Serre, Veynes et Chorges
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Apporter de nouveaux services aux voyageurs et aux riverains des gares. Les humaniser. Améliorer l'expérience en gare et amener toujours plus de monde vers le train. Réalisation : Mise à disposition d'espaces en gare pour des projets porteurs de nouveaux services. Travail partenarial avec les collectivités dans ce but.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF Gares et Connexions

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares et Connexions	Pilote	Organisation des réunions Coordination	Recensement des porteurs de projet et zones foncières concernées Programmation des travaux éventuels Établissement des conventions/contrats
EPCI	Partenaire	Sollicitation et participation à la démarche	Participation aux réunions Mise en relation de porteurs de projet
Communes	Partenaire	Sollicitation et participation à la démarche	Participation aux réunions Mise en relation de porteurs de projet

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°45	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : <i>Patricia Harinck, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Jean-Christophe Vieu, SNCF Gares&Connexions</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Allongement des quais à Aspres sur Buech
Périmètre	Gares concernées : Aspres sur Buëch
Étapes / Public cible / Budget	Le 26 octobre 2015, le Schéma Directeur d'Adaptation des quais et haltes en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ci-après « Schéma Directeur ») a été adopté par l'Etat, la Région, SNCF Mobilités et SNCF Réseau. Ce schéma prévoit la mise en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. Objectif : Mise en cohérence des infrastructures de quais avec le matériel roulant. Les travaux consistent à allonger les quais et les rehausser à 55cm pour faciliter les montées/descentes de rames (normes PMR) et les traversées de voies. Mise aux normes de l'éclairage et des équipements de sécurité (bandes d'éveil à la vigilance, extrémités de quais sécurisées, ...). Étapes : Études préliminaires planifiées avant 2030
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Choix des gares et type d'allongement	
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Financement Mise en œuvre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°46	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr, 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement du P+R de Varsie (RN85 sortie Nord de Gap)
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Aménagement d'un <u>Pôle de Mobilité</u> : Études et Travaux Ce projet vise à : - aménager un parking relais à l'entrée nord de la ville de Gap en direction de Grenoble. - augmenter l'intermodalité : connexions au réseau cyclable et piéton de la ville, création d'un arrêt de Transport collectif routier, aménagement d'une aire de covoiturage ; - proximité avec le boulevard urbain de gap (Rocade) ; 1 - 2024 Réalisation des Études Préalables - approbation du programme 2 - 2024 Démarrage des études d'avant-projet puis projet 3 - 2025 Finalisation des études projets et lancement appel d'offres travaux 4 - 2026 Phase des travaux et mise en service
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de coordination importants : 1 réunion hebdomadaire + mise en place d'une gouvernance Cotech (1/trimestre) et Copil (2 à 3/an)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Gap-Tallard-Durance	PILOTE	Pilote de l'action Maître d'ouvrage des études et travaux	Maître d'ouvrage des études et travaux - Etudes d'avant-projet, projet - Suivi des travaux
Etat (DREAL)	Propriétaire foncier	Mise à disposition du foncier Coordination avec les travaux de voirie Financement	
Ville de Gap	Contributeur	Participation aux réunions et MOA sur son domaine foncier	
Etat	Contributeur	Financement	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Contributeur	Participation à la démarche Financement éventuel	Financement éventuel selon cadre d'intervention régionaux en vigueur
Département des Hautes-Alpes	Contributeur	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°47	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les PEM pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : Jean-Christophe VIEU, SNCF Gares et Connexions	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement du pôle d'échanges multimodales d'Embrun
Périmètre	Gare d'Embrun
Étapes / Public cible / Budget	Aménagement d'un Pôle d'échanges intermodales : Études et Travaux Ce projet vise à : - Réaménager le parvis et créer une gare routière sécurisée, accessible et accueillante pour les usagers (confort d'attente des usagers et information en temps réel, déplacements sécurisés, végétalisation confortée...) et capacitaire pour accueillir les cars et faciliter leur giration - Améliorer l'intermodalité : PEM complet autour de la gare avec des connexions cyclables et piétonne et envisager de renforcer les services en gare - Rehaussement de quais et mise en accessibilité des quais par la passerelle existante - Préserver et mettre en valeur les atouts de l'esplanade : grands arbres, échappée visuelle, confort d'usage, etc. 1-2025 Signature d'un protocole d'intention du PEM Région/SNCF Gares & Connexions/État/Ville/CC de Serre-Ponçon ou directement de convention de maîtrise d'ouvrage et de financement et lancement des études préliminaires 2-2026 Réalisation des Études Préliminaires- approbation du programme 3-2027 démarrage des études d'avant-projet puis projet 4-2028 Finalisation des études projets et lancement appel d'offres travaux 5-2029 Phase des travaux et mise en service
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de coordination importants : 1 réunion hebdomadaire + mise en place d'une gouvernance Cotech (1/trimestre) et Copil (2 à 3/an)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Commune d'Embrun et SNCF Gares et Connexions

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	CO-PILOTE	Pilote de l'action collective Maitre d'ouvrage des études et travaux sur son périmètre (bâtiment, quais) voire au-delà si souhait partenarial Pilotage selon scénario choisi	Gestionnaire du domaine public ferroviaire + Mise à disposition du foncier + Maitre d'ouvrage des études et travaux sur la partie bâtiment
SNCF Réseau	Partenaire	Participation aux réunions Fourniture de données	Gestionnaire du domaine public ferroviaire + Mise à disposition du foncier
CC de Serre-Ponçon	Partenaire	Participation aux réunions	participation au titre d'Autorité organisatrice de la mobilité réseau Vaï
Département des Hautes-Alpes	Partenaire		
Commune d'Embrun	Co-pilote	Participation aux réunions et MOA sur son domaine foncier Pilotage selon scénario choisi	Gestionnaire de voirie 1. Parvis et Voies connexes : Travaux et entretien : réseau routier et cheminements cyclables 2. Mise à disposition emprise parking-relais/parking provisoire

Etat	Partenaire	Financement	- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche Financement	En tant que chef de file: - Impulsion & accompagnement - Garant du respect des standards intermodaux et climatiques de PEM - financement sur NTDA

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°48	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Réfèrent de la fiche : <i>Albane Baldy / Région Chargée de projets / abaldy@maregionsud.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	AMELIORATION DE LA DESSERTE DES ALPES EN VUE DES JOP 2030
Périmètre	Bassin B
Étapes / Public cible / Budget	Adaptation de l'infrastructure ferroviaire de la ligne 915 (programme global lignes 905-915 en cours de définition) pour permettre des liaisons plus rapides depuis Marseille (objectif à date : des liaisons à 3h30 contre plus de 4h30 actuellement) et un cadencement, avec le cas échéant adaptation de la signalisation 2024 : Démarrage des études (amélioration temps de parcours) 2025 : Réalisation des phases d'études ultérieures 2026 : Réalisation des phases d'études ultérieures 2027 : Lancement des appels d'offres travaux et démarrage des travaux 2028 : Réalisation des travaux 2029 : Finalisation des Travaux et mise en service
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de coordination importants : 2 réunions/mois + mise en place d'une gouvernance Cotech (1/trimestre) et Copil (2 à 3/an)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF Réseau
--	--------------------

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Réseau	Pilote	Pilote de l'action collective Maître d'ouvrage des études et travaux	Gestionnaire du domaine public ferroviaire de son périmètre et gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (gère les mises à disposition et valorisations foncières) Réalise les Etudes d'Amélioration du temps de parcours en train Marseille - Briançon => avec intégration de l'adaptation au changement climatique (stratégie régionale ACORS, Trajectoire nationale de Référence à l'Adaptation au Changement Climatique...).
Etat	Contributeur	Participation aux réunions Financement	Projets JOP DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Contributeur	Participation aux réunions Financement	En tant que AOM chef de file : - Impulsion & accompagnement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°49	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Référent de la fiche : Albane Baldy / Région Chargée de projets / abaldy@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	AMENAGEMENT DES GARES EN VUE DES JOP 2030
Périmètre	Bassin B
Étapes / Public cible / Budget	- Accueil des voyageurs JOP à Briançon (cœur du cluster et pierre angulaire des accès aux sites de compétition) avec création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en gare de Briançon - Adaptation des espaces de flux et d'attente (y compris intermodalité) des gares de Gap à Briançon avec pour le Bassin B : Chorges, Embrun et Gap, à proximité du cluster briançonnais qui devront absorber un report des spectateurs et travailleurs (logements par exemple) tout en minimisant l'impact sur les usagers du quotidien - Allongement des quais pour accueillir notamment les trains d'équilibre du territoire (TET) des gares concernées de Gap à Briançon avec pour le Bassin B : Chorges et Embrun 1- 2025 : Réalisation des études préliminaires (EP) 2- 2026 : Réalisation des études d'avant-projet (AVP) 3- 2027 : Réalisation des études de projets et lancement appel d'offres travaux 4- 2028 : Démarrage des travaux 5- 2029 : Finalisation des Travaux et mise en service
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de coordination importants : 2 réunions/mois + mise en place d'une gouvernance Cotech (1/trimestre) et Copil (2 à 3/an)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF Gares et Connexions

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Pilote de l'action collective Maître d'ouvrage des études et travaux	Gestionnaire du domaine public ferroviaire de son périmètre et gestionnaire de gares (gère les mises à disposition et valorisations foncières) Réalise les études et les travaux
CC de Serre-Ponçon CA Gap-Tallard-Durance	Contributeur	Participation aux réunions	Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)
Commune de Chorges Commune et Gap Commune d'Embrun	Contributeur	Participation aux réunions MOA sur son domaine de compétence	Gestionnaire de voirie
Etat	Contributeur	Participation aux réunions Financement	Projets JOP DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Contributeur	Participation aux réunions Financement	En tant que AOM chef de file : - Impulsion & accompagnement - Garant du respect des standards intermodaux et climatiques de PEM

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°50	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
Réfèrent de la fiche : Vincent Sindirian, v.sindirian@ccbd.fr , 04 92 58 30 86	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Démarche de structuration du Pôles d'échanges multimodal de la CC du Buëch-Dévoluy de la Gare de Veynes
Périmètre	CC du Buëch-Dévoluy et gare de Veynes
Étapes / Public cible / Budget	Le territoire est au cœur de l'étoile de Veynes avec 2 gares dont celle de Veynes regroupant un train de nuit pour Paris, tous les TER entrants ou sortant des Hautes Alpes, les Cars, covoiturage, vélo, rézopouce, piéton...or il n'est pas encore structuré comme tel. (En moyenne 200 personnes par jour montent ou sortent d'un train à Veynes). L'objectif est de structurer l'intermodalité en cohérence avec les besoins des habitants de la CC du Buëch-Dévoluy à travers d'une : - Réflexion globale au sein de la CC du Buëch-Dévoluy - Réflexion ciblée prioritairement autour la gare de Veynes (Parking, accès, visibilité...) Étapes et calendrier pressenti : - Étapes préalables (PDMS, AMI Friches) - 2025 - Avant-projet et études de faisabilité - 2026 - Mise en œuvre éventuelle - 2027 et 2028
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Buëch-Dévoluy

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Appropriation de la démarche Taux d'utilisation Aménagement de PEM observée Satisfaction usager

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Buëch-Dévoluy	Organisateur des mobilités (Local)	Développement d'une stratégie cohérente (garant de l'intérêt des usagers)	Commission Mobilités
Ville de Veynes et d'Aspres	Partenaire	Gestionnaire de fait de ces PEM	Mettre en cohérence et rendre visible l'intermodalité
Usagers	Partenaire	Prendre le bus	Utiliser le service tout au long de l'année
Transporteurs et autres services de transports	Partenaire	Participation aux réunions	Proposer des services de mobilités, suivi technique et amélioration du projet
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	MOA études et travaux selon souhaits partenaires	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Financement	Suivi de la démarche, coordination avec le réseau Zou et financement éventuel selon scénario choisi et cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°51	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local Il s'agira d'accompagner ces EPCI à entrer dans l'opérationnel en les aidant sur des études préalables : diagnostic, études de faisabilité, juridique et financier, expérimentation ou dispositif d'animation (auprès des employeurs par exemple ou atelier de concertation...). Public cible : le périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Exécution de l'action dans la limite du budget alloué

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°52	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Organisation de la mobilité sur le territoire via l'élaboration de PDM/PDMS par toutes les AOM de la région - Des PDM/PDMS qui contribuent aux objectifs du SRADDET et s'inscrivent dans la stratégie régionale pour une mobilité durable Public cible : EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS
Besoins de pilotage / coordination	SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	Sollicitation de la Région pour participation aux réunions
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Partenaire	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°53	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU !
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotec et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°54	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité et autres objectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référént de la fiche : Vincent Sindirian, v.sindirian@ccbd.fr , 04 92 58 30 86	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Co-construction d'une stratégie mobilité (PDMS)
Périmètre	CC du Buëch-Dévoluy
Étapes / Public cible / Budget	Depuis la prise de compétence en 2021, la CC a besoin d'éléments de diagnostic et d'un projet de territoire sur cette politique nouvellement acquise. L'objectif est d'élaborer cette politique intercommunale des mobilités et de définir un plan d'actions. 1) Etat des lieux des mobilités sur le territoire : du recensement des ressources existantes à la définition d'enjeux majeurs pour la communauté de commune ; 2) Animation de l'élaboration d'une ambition politique et de déclinaisons stratégiques sur les 10 prochaines années ; 3) Propositions concrètes détaillées d'actions à mener dans le cadre de notre politique intercommunale Étapes et calendrier pressenti : 0 : Phase amont et arbitrage en bureau communautaire 1 : Recrutement d'un bureau d'étude ou décision d'élaborer en interne en 2025 2 : Phase de diagnostic 3 : Définition d'une stratégie à horizon 2035 4 : Déclinaison d'un plan d'action
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Buëch-Dévoluy

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Bureau de la CC du Buëch-Dévoluy	Pilotage	Organisateur des mobilités (Local)	Décisionnel et maître d'ouvrage
Élus de la commission mobilité CC du Buëch-Dévoluy, référents et Maires des communes	Pilotage	Acteurs politiques du territoire	réunis pour des ateliers de travail, de la sensibilisation et oriente le travail du Bureau d'étude
COTECH (Agents CC du Buëch-Dévoluy)	Pilotage	Suivi de la démarche Ingénierie	Il produit et apporte des éléments techniques au bureau d'étude et aux COPIL
Partenaires institutionnels	Partenaire	Participation aux réunions Accompagnement technique	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°55	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent(s) de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°56	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ABCD Valérie VERNISSE vvernisse@maregionsud.fr ; KLMN Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin (ABCDKLMN)
Étapes / Public cible / Budget	Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité Description : Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, les Départements, les grands opérateurs de services (France Travail, CAF, MSA, CARSAT, CPAM) et les acteurs de l'accompagnement social, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité : – diagnostic, – mobilisation et coordination des acteurs locaux, – accompagnement des publics cible. Étapes : 2024/2025 – Mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement. – Premier travail concernant la coordination (recensement des offres, critères d'éligibilité, montants ...) et partage de propositions afin de simplifier la lisibilité pour les usagers et partenaires de l'accompagnement social. – Émergence de projets pilotes à l'échelle des territoires, des intercommunalités, des bassins 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM 2027/2028 Mise en œuvre des plans d'actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements concernés Co-construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements
---	---

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, Animation réseau des contributeurs,
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. animation réseau des contributeurs
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH
/ Communauté d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes exerçant sa compétence AOM	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM

Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations	Temps RH

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°57	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassin : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...) Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. • État d'avancement du SDR/Ad'AP - 2023 : 34 gares accessibles sur 42 - 2024 : Briançon et Tende - 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer - 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation • État d'avancement du SDAQ - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035
Besoins de pilotage / coordination	- 3 à 4 réunions par projet avec SNCF + échanges éventuels avec les gestionnaires de gares ou voirie si travaux connexes

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier principal, coordination	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financeur	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financeur si possible	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°58	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local. Mise en place des COPART Locaux et animation sur la durée du COM Public cible : périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage/coordination	Une réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré



Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions pour les EPCI non AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°59	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent(s) de la fiche : Nicolas Vigneau, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le schéma départemental de développement touristique
Périmètre	Bassin de mobilité B, C, D et E
Étapes / Jalons / Description	1-Recensement des sites à connecter et à prioriser via carto schéma touristique 2-Etude projet de liaison en lien avec les acteurs concernés 3-Mise en place stratégie/projet (réalisation technique, financement, suivi) 4-Observation et retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an et par projet

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Mise en place de projets, retours usagers et des sites touristiques.

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Agence de développement 04	Contributeur	Création du schéma de développement touristique	Identification des lieux touristiques à mettre en liaison et de leur priorité.
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Organisation et suivi des projets	Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement touristique, réflexion et plan d'action pour l'accès aux pépites du territoire. Recherche de financement et accompagnement technique.
ORT	Contributeur	Communication	Relai d'information et diffusion marketing, promotion des offres.
EPCI	Contributeur	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
OT	Contributeur	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°60	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement du Carrefour giratoire de Rousset (RD900b, RD3) et du parking attenant, pour sécuriser une traversée cyclable.
Périmètre	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance
Étapes / Public cible / Budget	Tout public Second semestre 2024 : études AVP complètes, instruction DREAL pour aménagement sur le DP Concédé à EDF. Consolidation des diagnostics écologiques en section 1 (Défrichement-Chiroptères). DLE. Janvier 2025 : validation DREAL EDF. Etude PRO. Validation plan de marnage pour la phase travaux sur le bassin de compensation de Rousset 2026 : Instruction permis d'aménager / conciliation riverains automne 2026 : travaux section 1
Besoins de pilotage / coordination	CCSPVA BET Mandataire (AEV-Gap)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote	MOA - Choix du tracé et maîtrise foncière. Plan de Financement Adjudication des marchés d'étude et travaux	Portage du projet et coordination avec les financeurs et partenaires
EDF	Partenaire	Validation Technique du tracé et des modalités de mise en œuvre en bordure du barrage de RST	Rôle central, s'agissant d'un ouvrage hydraulique le décret 2020-1027 s'applique. C'est au gestionnaire de vérifier la conformité du dossier avant transmission aux services instructeurs (DREAL).
Communes de Rousset / Espinasses / Rochebrune / Piégut / Venterol	Partenaire	Analyse des besoins locaux, implantation des services, concertation avec les riverains	
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Étudier les possibilités d'aménagement au plus près de la RD3 Étudier les possibilités de co portage en section 1	L'empiétement de la VV sur la RD (bande dérasée) semble indispensable à la réussite du projet, afin de réduire : 1.L'impact sur l'ouvrage EDF 2.Le défrichement induisant un impact paysager et environnemental important 3.Les coûts
Etat	Partenaire	1.Contribution technique pour Instruction avant permis d'aménager 2.Contribution financière	2. Élu au 6ème appel à projet Fonds Mobilité Active : 650 000 € de subvention (50% des dépenses)
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	Partenaire	1.Contribution financière 2.Coordination des boucles locales La Durance à Vélo	1.Projet inscrit au contrat « Nos territoires d'abord » (30 % du financement)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°61	BASSIN : B THÉMATIQUES : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement Voie Verte des Berges de la Durance
Périmètre	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance
Étapes / Public cible / Budget	Tout public 2021-2024 : études AVP / ECO Juin 2024 : décision CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance validation tracé aval Second semestre 2024 : études AVP complètes, instruction DREAL pour aménagement sur le DP Concédé à EDF. Consolidation des diagnostics écologiques en section 1 (Défrichement-Chiroptères). DLE. Janvier 2025 : validation DREAL EDF. Etude PRO. Validation plan de marnage pour la phase travaux sur le bassin de compensation de Rousset 2025 : Instruction permis d'aménager / conciliation riverains Automne 2026 : travaux section 1
Besoins de pilotage / coordination	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance BET Mandataire (AEV-Gap)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

INDICATEURS
Respect du calendrier prévisionnel
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote	Maître d'ouvrage Choix du tracé et maîtrise foncière. Plan de Financement Adjudication des marchés d'étude et travaux	Portage du projet et coordination avec les financeurs et partenaires
EDF	Partenaire	Validation Technique du tracé et des modalités de mise en œuvre en bordure du lac e compensation de Rousset / Espinasses	Rôle central, s'agissant d'un ouvrage hydraulique le décret 2020-1027 s'applique. C'est au gestionnaire de vérifier la conformité du dossier avant transmission aux services instructeurs (DREAL).
Communes de Rousset / Espinasses / Rochebrune / Piégut / Venterol	Partenaire	Concertation	Analyse des besoins locaux, implantation des services, concertation avec les riverains
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Étudier les possibilités d'aménagement au plus près de la RD3 Étudier les possibilités de co portage en section 1 Validation	L'empiétement de la VV sur la RD (bande dérasée) semble indispensable à la réussite du projet, afin de réduire : 1. L'impact sur l'ouvrage EDF 2. Le défrichement induisant un impact paysager et environnemental important 3. Les coûts
Etat	Partenaire	Contribution technique pour Instruction avant permis d'aménager Contribution financière	Élu au 6ème appel à projet Fonds Mobilité Active : 650 000 € de subvention (50% des dépenses)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contribution financière Coordination des boucles locales La Durance à Vélo	Projet inscrit au contrat « Nos territoires d'abord » (30 % du financement)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°62	BASSIN : B THÉMATIQUES : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : <i>Nicolas Vigneau, nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Développement du schéma départemental des itinéraires cyclables du quotidien
Périmètre	Département des Alpes de Haute-Provence
Étapes / Jalons / Description	1. Analyse du territoire : recueil de données et recensement des pôles générateurs, des projets, des flux routiers, etc (atelier de concertation), 2. Synthèse des enjeux (COTECH puis COPIL), 3. Définition du réseau cyclable : axes de liaisons cyclables et propositions de tracés (atelier de concertation), 4. Validation des itinéraires et du réseau ; définition des indicateurs de suivi (COTECH puis COPIL), 5. Validation du schéma en COPIL élargi.
Besoins de pilotage / coordination	X2 ateliers de concertation par territoire de Maison Technique x2 COPIL/COTECH x1 COPIL final

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

INDICATEURS
Finalisation du schéma cyclable du quotidien. Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus. Budget annuel consacré par le Département et les autres maitrises d'ouvrages. Retours d'usagers. Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Maitre d'œuvre : coordination avec les territoires, mandatement d'un BE pour réalisation du schéma. Cofinancement dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.	Coordination entre les territoires et le BE externe : organisation des différents temps d'échanges au cours de l'élaboration du schéma. Accompagnement des différentes collectivités dans le suivi des projets (technique et financement).
Communautés de Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur les territoires, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet, Financement	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement et accompagnement administratif	Co-financement selon cadres d'intervention régionaux en vigueur et accompagnement des porteurs de projets
Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur le périmètre communal, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet, Financement	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°63	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : <i>Jennifer Dupitier, chef de service solidarité</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier l'opportunité d'un itinéraire cyclable Tour du Lac sur le 04
Périmètre	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Étudier l'opportunité d'un itinéraire cyclable Tour du Lac sur le 04 en intégrant la jonction entre les itinéraires La Durance à vélo et la transubayenne
Besoins de pilotage / coordination	Lien avec fiche B111 Étudier l'opportunité cyclable du tour du lac de Serre-Ponçon

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Pilote	Pilotage de l'action Organisation des réunions	

EPCI et communes concernés	Partenaire	Participation au projet Fourniture de données Maitrise d'ouvrage	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux échanges Financement éventuel	Financement éventuel selon scénario choisi et cadres d'intervention régionaux en vigueur
Départements des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute Provence	Partenaire	Participation aux échanges Financement éventuel	Financement éventuel selon scénario choisi et cadres d'intervention départementaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°64	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : <i>Jennifer Dupitier, chef de service solidarité</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise à jour du Schéma directeur développement des mobilités douces
Périmètre	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Compléter le schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye, qui prendra en compte notamment les publics visés, la valorisation des services existants, le potentiel de développement, un phasage des actions, l'identification des dépenses par tronçon et les options de financement. - Sécuriser l'axe D900 pour les modes doux ; - Relier Barcelonnette (pôle structurant) aux villages périphériques (avec distance < 5 km et faible dénivelé) ; - Relier entre elles des communes (fusionnées ou non) ; - Relier entre eux des quartiers ; - Relier un centre-bourg à un équipement structurant isolé (en premier lieu les gros hébergements, mais aussi des pôles d'activité) ; - Adapter le service de navettes bus & Sécuriser (au besoin) les accès aux arrêts ; - Créer de petits PEM (Pôles Échange Multimodaux).
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Maître d'ouvrage	Décision + Pilotage	1 ETP
Département des Alpes de Haute-Provence	Partenaire	Participation aux échanges	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux échanges Financement éventuel	Financement éventuel selon scénario choisi et cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°65	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre des véloroutes La Durance à Vélo et la V64 (Grenoble-Marseille)
Périmètre	Département des Hautes-Alpes
Étapes / Public cible / Budget	- La Durance à vélo : Jalonée depuis 2023, le travail se poursuit avec les EPCIs et partenaires pour poursuivre l'accompagnement de l'émergence des portions en site propre ainsi la poursuite de la mise en tourisme. - La V64 (Grenoble-Marseille) : Entamé depuis 2024, le travail de structuration de l'itinéraire reste à faire : choix du nom, de l'identité visuelle, jalonnement et recherche de continuité sur l'ensemble de l'itinéraire.
Besoins de pilotage / coordination	2 comités de pilotage par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes sur son ressort territorial, en partenariat avec les EPCIs, et avec les autres départements sur l'ensemble de l'itinéraire, ainsi que la Région en tant que chef de file.

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	Chef de file, coordination à l'échelle régionale	Co-organisation des comités / financement des collectivités engagées selon cadres d'intervention régionaux existants
Départements CD13 / CD84 / Département des Alpes-de-Haute-Provence / CD38 / Département des Hautes-Alpes	Co-pilote	Structuration des itinéraires et coordination à leurs échelle avec les collectivités locales	Apport des données locales / prise en charge d'une partie de la structuration (identité visuelle, schéma de signalisation etc.)
CA Gap-Tallard-Durance CC Serre-Ponçon CC Serre-Ponçon-Val d'Avance CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Buëch-Dévoluy CC du Champsaur-Valgaudemar / SMAVD	Partenaire	Réflexion sur les itinéraires à leur échelle, prise en charge éventuelle d'aménagements	Travaux ou études spécifiques Lien avec tissu associatif local et lien avec les communes
Association Mobil'idées	Animateur	Mission d'animation territoriale à l'échelle des Hautes-Alpes	Convention de partenariat avec Département des Hautes-Alpes

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°66	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée et autres objectifs
Réfèrent de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Départemental des Aménagements cyclables (SDAC)
Périmètre	Département des Hautes-Alpes
Étapes / Public cible / Budget	3 orientations stratégiques structurent le SDAC pour les 4 prochaines années : - Libérer le potentiel de report modal sur le vélo pour les déplacements du quotidien - Accroître l'attractivité touristique du territoire en accompagnant la pratique du vélo découverte et développer l'itinérance à vélo - Accroître l'attractivité touristique du territoire en accompagnant la pratique du vélo découverte ; conforter la pratique cyclosportive
Besoins de pilotage / coordination	2 comités de pilotage par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Gap-Tallard-Durance CC Serre-Ponçon CC Serre-Ponçon-Val d'Avance CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Buëch-Dévoluy CC du Champsaur-Valgaudemar et communes	Partenaires potentiels / maîtres d'ouvrages	Alimenter les données diagnostic locales et conforter les besoins	Participation aux réunions, Coordination et partenariat sur les différents projets
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action	Coordination et maîtrise d'ouvrage sur RD
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°67	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : <i>Mathilde BONATO, Chargé de mission activité de pleine nature CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Piste cyclable Jausiers-Barcelonnette
Périmètre	Commune de Jausiers et commune de Barcelonnette
Étapes / Public cible / Budget	La CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon intervient dans le cadre de sa compétence « Sport – Itinéraire cyclable trans-ubayen Est Ouest » portant sur la création, aménagement et entretien d'un itinéraire cyclable continu bidirectionnel dans l'axe de la vallée, sous forme de voie verte, bande cyclable, ou piste cyclable, sur le domaine public routier, par délégation du conseil départemental, des communes, ou sur des terrains privés. Un schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye, réalisé en 2019 a préconisé la mise en œuvre et le développement des déplacements doux dits utilitaires, c'est-à-dire entre les pôles de vie et les pôles d'activités de la vallée. Le 28 janvier 2020, un programme d'opération et une demande de financement ont été adoptés. Ultérieurement, le recrutement d'un chargé de mission mobilité a permis de préciser et compléter le programme d'opération, arrêté à 680 000,00 € HT et se décomposant comme suit : - Études topographiques, hydrauliques, environnementales et mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du tracé : 247 500 € HT ; - Travaux afférents à la réalisation de la première tranche de l'itinéraire, reliant Jausiers aux Palissons : 432 500 € HT ; Dans ce cadre, une première tranche de travaux (tronçon Jausiers-Barcelonnette) est envisagée dès que la collectivité a ou aura la libre disposition des terrains concernés. L'objectif est d'offrir une possibilité alternative, paisible d'une liaison entre les 2 principales communes de la vallée, pour les touristes, comme les résidents. Plus d'information : https://www.ccvusp.fr/itineraire-cyclable.html <i>Étapes et calendrier pressenti :</i> 1 : Étude d'avant-projet sommaire - 2025 2 : Étude d'avant-projet définitif - 2026 3 : Marché de travaux et acquisition amiable des terrains et/ou procédure de DUP - 2026 4 : Arrêté de DUP et début des travaux 2027

Besoins de pilotage / coordination	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
------------------------------------	-----------------------------------

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Pilote et maître d'ouvrage	Équipe projet	1 ETP sur 3 ans
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention départementaux en vigueur
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°68	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuite du maillage urbain d'infrastructures cyclables
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Le réseau de pistes cyclables de la ville de Gap est construit autour d'un axe nord/sud traversant le territoire (de 6km), d'où des ramifications desservent les différents quartiers. Plusieurs discontinuités et points noirs persistent. Le périmètre communal possède près de 36 km d'infrastructures cyclables (en site propre), et 26km de bande cyclable. Le Schéma Directeur de la Mobilité fait apparaître que 51% des habitants de la ville de Gap serait prêt à utiliser le vélo pour des déplacements "domicile-travail" si des infrastructures sécurisées le permettaient. L'aménagement de cheminements cyclables est donc un des principaux leviers de changement des pratiques. <u>Objectif</u> : Développer le réseau d'infrastructures cyclables sur le territoire de la commune, afin de favoriser les mobilités actives des derniers kilomètres, et hiérarchiser les réseaux cyclables. <u>Description</u> : - Réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur le territoire, raccordés au réseau en place. Les principales actions seront localisées sur le traitement des discontinuités du réseau urbain et notamment la traversée du centre-ville. - Poursuivre la réalisation des itinéraires de véloroutes nationaux et régionaux. <u>Étape</u> : - 1- Identification des discontinuités et études préalables - 2- Dépôt de demandes de subvention - 3- Réalisation des travaux
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Nombre de discontinuités traitées Distance de pistes cyclables créées Nombre d'administrés desservis par une piste cyclable

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention départementaux en vigueur
État	Partenaire	Financement	
CEREMA	Conseiller	Conseil	Préconisations d'aménagement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°69	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : <i>VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglom-gap.fr, 0492531813</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuivre le maillage du territoire en infrastructures cyclables
Périmètre	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance et CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance
Étapes / Public cible / Budget	Le réseau de pistes cyclables de la ville de Gap est construit autour d'un axe nord/sud traversant le territoire (de 6km), d'où des ramifications desservent les différents quartiers. Plusieurs discontinuités et points noirs persistent. Le Schéma Directeur de la Mobilité fait apparaître que pour près de 80% des habitants de la CA, des infrastructures sécurisées comme levier de développement des modes actifs. L'objectif est de proposer un maillage continu des infrastructures cyclables sur le territoire, afin de favoriser les mobilités actives du dernier kilomètre, et hiérarchiser les réseaux cyclables. Il s'agit de la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur le territoire, raccordés au réseau en place. Les principales actions seront localisées sur le traitement des discontinuités du réseau urbain et le raccordement des bourgs relais : notamment la ville de Tallard. Poursuivre la réalisation des itinéraires de véloroutes nationaux et régionaux. Étapes et calendrier pressenti : 1 : Étude de faisabilité - 2024 2 : Dépôt de la demande d'aide - 2025 3 : Signature de la convention - 2026 4 : Lancement des travaux Discontinuités identifiées sur le territoire : - Traversée du centre ville de Gap - Traversée des ronds points de l'avenue d'Embrun - Raccordement Gap-CC SPVA - Raccordement Gap-La Freissinouse - Raccordement Gap-Tallard-La Saulce
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance
--	---

INDICATEURS

- État d'avancement de l'engagement - Nombre de discontinuités traités - Distance de voies vertes et partagées créées - Nombre de bénéficiaires touchés par les nouveaux raccordements

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Communes de la CA	Membres	Participation	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Département(s)	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention départementaux en vigueur
Etat	Partenaire	Financement éventuel	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°70	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'un plan évolutif du réseau cyclable
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Le réseau cyclable de la ville de Gap est en constante évolution depuis de nombreuses années, sur le plan des infrastructures de déplacement, mais également sur les services vélos ou le stationnement. Afin de pouvoir évaluer le développement du réseau, il est nécessaire de tenir à jour un document cartographique géoréférencé. <u>Objectif</u> : Disposer d'une base de données exhaustive des infrastructures cyclables sur le territoire, et la maintenir à jour au fil des aménagements. L'objectif secondaire de cette opération est de proposer un module tout public de géolocalisation des services vélos sur application smartphone. <u>Description</u> : La création de cette base de données pourra se faire via l'outil de SIG Géomas, coordonné par le Département des Hautes-Alpes. Un important travail de recensement sur le terrain et de recueil de données administratives auprès des différents services gestionnaires de voirie (Ville de Gap, Département des Hautes-Alpes et État) devra être effectué. Cette BD pourra ensuite être exploitée pour mise en ligne tout public. <u>Étapes</u> : 1 : Recueil des données 2 : Mise en ligne d'une version "tout public" 3 : Actualisation des données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement
Nombre de discontinuités traitées
Distance de pistes cyclables créées
Nombre d'administrés desservis par une piste cyclable

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Production de données	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Service SIG mutualisé	Co-pilote	Conseil	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Ressource	Via la constitution de la BD aménagements cyclables

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°71	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référent de la fiche : Charles Etienne, e.charles@ccserreponcon.com 07 72 08 12 17	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation du Schéma Directeur Cyclables (étude)
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Études dans le cadre de la réalisation du schéma cyclable Il s'agit d'étudier les différents scénarios d'aménagement et les contraintes réglementaires à la réalisation du schéma cyclable.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote	Financier, maître d'ouvrage Coordinateur	
Communes	Partenaires	Validations des ouvrages les concernant	
SMADESP	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	
DIRMED	Partenaire	Validations des études et travaux	
SNCF	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	
ETAT	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°72	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référent de la fiche : Charles Etienne, e.charles@ccserreponcon.com 07 72 08 12 17	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation du Schéma Directeur Cyclable (infrastructures)
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Il s'agit de réaliser la liaison en voies vertes / pistes cyclables entre Chorges et Embrun ainsi que les désertes locales.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement
Linéaire réalisé

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote	Maitre d'ouvrage, Financier, coordinateur	
DIRMED	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	
SNCF	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	
DREAL	Partenaire	Validations des études et travaux	
SMADESP	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	
COMMUNES	Partenaire	Validations des ouvrages les concernant	
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°73	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence (commun aux bassin B, C, D et E)
Étapes / Public cible / Budget	1- Identifier les verrous et points durs (traversées de RD, continuité cyclable en site propre (voir les 4 chemins), etc), 2- Réalisation d'une étude en lien avec les acteurs et le site concerné, 3- Lancement des procédures de réalisations : Financements, acquisition foncière, DUP, travaux, etc 4- Réception et conventionnement de gestion en fonction des sites concernés
Besoins de pilotage / coordination	Concertation de projet avec les acteurs concernés : à minima 3 réunions par projet ou discontinuités ciblées

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus, Budget annuel consacré par le Département et des autres maitres d'ouvrages, retours des usagers, continuité des itinéraires.
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote Financier	Améliorer les sections des routes ou de leurs abords en fonction du besoin. Etude et réalisation des aménagements prioritaires sur routes d'emprises départementales et bâtiments.	Le Département interviendra sous sa maîtrise d'ouvrage pour améliorer les sections de ses routes ou leurs abords. Cofinancement départemental dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.
CA Gap-Tallard-Durance CC Serre-Ponçon-Val d'Avance CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon & communes	Contributeur Financier	Etude et réalisation des sections en agglomération ou hors routes départementales sur voies communales.	Participation réunion
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financement	Dans le cadre d'appel à projet, vélo du quotidien, SRV, etc. Plusieurs possibilités existent afin de financer étude et travaux.	Accompagnement par les services de la région sur les possibilités de financement et d'itinéraires à prioriser (cadre SRV).
Cerema	Accompagnement technique	Via référents locaux et recommandations « guide Cerema »	Accompagnement des porteurs de projets via sollicitations ponctuelles.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°74	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Rédaction du schéma de développement de la mobilité cyclable
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Entre 2010 et 2020, la ville de Gap a mis en place une première génération d'un schéma vélo, qui s'est clôt par un bilan faisant état d'un taux de réalisation de global 68% (actions réalisées ou engagées). Une seconde génération de ce schéma vélo sur le territoire de la commune est en cours de constitution. Cette première génération dévoile un fort taux de concrétisation des actions dites "techniques", et un "sous-investissement" des actions dites "philosophiques" (concertation, accompagnement, communication). <u>Objectif</u> : Actualiser et poursuivre la stratégie de développement du vélo sur le territoire de la ville de Gap s'insérant dans le schéma de la mobilité intercommunale. Cette opération prévoit la poursuite de 3 axes stratégiques : - Aménagements : Réseau et Stationnement - Intermodalité : Services vélos - Accompagnement et Communication <u>Étapes</u> : 1- Rédaction du schéma 2- Vote du schéma en conseil municipal
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation	
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Participation	SDAC
État	Partenaire	Participation	
CEREMA	Conseiller	Conseil	Préconisations d'aménagement
ADEME	Partenaire	Financement	AVELO2

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°75	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée et autres objectifs
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Rédaction du Schéma Vélo Intercommunal
Périmètre	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Cette action s'inscrit dans le contexte de la mise à jour du schéma vélo de la ville de Gap, validé en 2011, avec extension à l'échelle intercommunale, incluant la base du Schéma de circulation douce de l'ex Communauté de Communes de Tallard-Barcelonnette. Il s'agit d'étudier et développer 4 axes : – Aménagements : réseau et stationnement – Intermodalité : services vélos – Accompagnement et communication – Gouvernance (axe transversal) Étapes et calendrier pressenti : 1 : phase de diagnostic 2 : scénarios 3 : plan d'actions
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

INDICATEURS
- État d'avancement de l'engagement - Nouveaux aménagements - Résorption des discontinuités - Hausse de la pratique cyclable dans les communes environnantes et vers la Ville de Gap - Diminution du monovoiturage et augmentation de l'intermodalité

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Pilote	Animation et conduite des actions	
Communes du territoire	Membre	Participation	
Prévention routière	Partenaire	Sensibilisation	Participation
ADEME et autres partenaires financiers institutionnels	Partenaire	Soutien financier	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°76	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer la continuité des itinéraires cyclables
Référént de la fiche : Anne EYMARD	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Voie douce Champsaur Valgaudemar
Périmètre	Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar
Étapes / Public cible / Budget	La création d'une voie douce à l'échelle Champsaur Valgaudemar est un projet ambitieux porté par l'intercommunalité. Le but est de créer un itinéraire sécurisé long d'une cinquantaine de kilomètres (Orcières / Plan d'eau du Champsaur / Saint-Maurice en Valgaudemar) permettant une liaison entre les vallées, pour une utilisation 4 saisons, à destination des locaux et des touristes. Programme en plusieurs phases : <u>2018/2019</u> : Réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation <u>2020/2022</u> : Réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux avec la mise en place d'un itinéraire cyclistes sur voies départementales et communales peu fréquentées (entre Saint-Maurice en Valgaudemar et Saint-Bonnet de 31 km) et réalisation d'une voie réservée exclusivement à la mobilité douce (entre Saint-Bonnet et le plan d'eau du Champsaur de 3,8 km). Lancement de la 2^{ème} tranche de la voie douce entre Orcières et le plan d'eau du Champsaur de 22 km 2023/2024 : Réalisation du diagnostic écologique (rendu présenté en avril 2024) 2025/2028 : 1. Lancement d'une étude d'impact : choix d'un prestataire (procédures et demandes d'autorisations administratives, acquisition des terrains et/ou procédure de DUP, etc...) 2. Elaboration d'un plan de financement et dépôts de demandes d'aide 3. Choix d'une maîtrise d'œuvre : suivi des travaux 4. Réalisation de l'aménagement : lancement des travaux
Besoins de pilotage / coordination	Réunion de suivi et de pilotage / validation par les instances politiques de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar et par les parties prenantes

CALENDRIER PRESENTI



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Champsaur-Valgaudemar	Pilote	Maître d'ouvrage	
Communes (Orcières, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Chabottes, Saint-Julien-en-Champsaur)	Partenaires		
CLEDA (Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont)	Partenaire		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Etat et Département 05	Partenaires	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°77	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Référent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, Département des Alpes-de-Haute-Provence, nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien
Périmètre	Bassin de mobilité B
Étapes / Public cible / Budget	1 - Complétude de la cartographie de l'existant et analyse des problèmes de jonction (analyse par territoire) en lien avec le schéma cyclable du quotidien réalisé par le Département des Alpes-de-Haute-Provence 2 - Composition d'un comité (1 représentant par entité) 3 - Présentation des hiérarchisations des itinéraires et définition des modalités d'intervention commune 4 - Co-construction de solutions secteurs par secteurs Inspiration du comité itinéraire EV-Voies vertes existant. Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 (1^{er} comité) A partir de 2027, 2 comités par an et mise en œuvre des actions
Besoins de pilotage / coordination	Réunion 2 fois par an

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence Puis portage tournant en fonction des zones d'intervention

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon; Serre-Ponçon; Serre-Ponçon Val d'avance et CA Gap Tallard-Durance	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en œuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable du quotidien, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion + financement	Participation réunion + financement éventuel dans les limites du cadre d'intervention régional
Association	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en œuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Département voisin	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°78	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les services autour du vélo
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglom-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagner le développement des mobilités alternatives (vélo, trottinettes, ...) en libre service
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Les mobilités du dernier kilomètre désignent la distance et le mode de déplacement choisi pour les effectuer. Très souvent, c'est la marche à pied qui est choisie pour réaliser la dernière étape de déplacement, mais avec la volonté de désengorgement du centre-ville des voitures, cette distance s'allonge, laissant place à l'intermodalité. Ce contexte est favorable à l'installation de réseaux de vélos en libre-service (ou trottinettes), permettant de se déplacer en aller simple, en pouvant stationner le véhicule à divers endroits. <u>Objectif</u> : Encourager le report modal vers des mobilités actives (douces), notamment sur les derniers mètres d'un déplacement. Cette opération prévoit le déploiement de services de vélos et/ou trottinettes en libre-service sur le territoire de la ville de Gap. Ce service pourra se décliner à l'échelle de la CA de Gap-Tallard-Durance dès lors que le réseau sera jugé suffisamment sécurisé et accessible pour la mobilité du quotidien. <u>Étapes</u> : 1 : Études préalables 2 : Conventionnement et mise en œuvre 3 : Bilan du déploiement et reconduction éventuelle <u>Public cible</u> : Les habitants de la ville de Gap (40111 hab_INSEE2020) et de son bassin de vie.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Taux d'occupation du parc de véhicules Trajets effectués par des véhicules en libre-service Distance moyenne des trajets effectués

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
CA Gap-Tallard-Durance	Copilote	Coordination	Garant de la cohérence dans le PDMS intercommunal
Opérateurs privés de micromobilités	Gestionnaires de flotte	Fourniture et gestion de la flotte	Conventionnement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°79	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les stationnements vélo
Réfèrent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec les EPCI/Communes, pour réaliser la voirie ou le jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	
État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°80	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les stationnements vélo
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuite du développement du stationnement vélo
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Le développement de la pratique du vélo au quotidien est conditionné aux solutions de stationnement disponibles à proximité de la destination. Selon une étude du bureau de recherche 6T, un cycliste sur trois habitant une ville de plus de 200 000 habitants s'est déjà fait voler son vélo. Ainsi, près d'un cycliste sur deux déclare renoncer à ce mode de transport par crainte du vol. Sur le territoire de la CA, lors de l'enquête auprès de la population réalisée dans le cadre du schéma directeur de la mobilité, la présence de stationnement vélo sécurisé est cité comme un des principaux leviers de développement des modes actifs. Objectif : Développer les mobilités actives à travers le développement des solutions de stationnement vélo sécurisés. Cette opération prévoit : - La poursuite de l'aménagement d'espaces de stationnement courte et moyenne durée sur les pôles d'activité et d'emploi de la ville. - La poursuite de l'implantation de stationnements vélos sécurisés (Abris vélos sécurisés ou consignes). - La poursuite du déploiement de solutions de stationnement vélo pour les écoles. <u>Étapes :</u> 1- Recensement des besoins de solution de stationnement vélo 2- Recherche de financements 3- Mise en place des dispositifs de stationnement
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Association des commerçants et employeurs de la Ville de Gap	Partenaire	Participation	
CEREMA	Partenaire	Conseil	Préconisations d'aménagement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°81	BASSIN : B THÉMATIQUES : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable
Réfèrent de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Lancer le dispositif Savoir Rouler à vélo à l'échelle communautaire, avec le soutien du dispositif Génération Vélo
Périmètre	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance
Étapes / Public cible / Budget	Scolaires Le SRAV a été initié en 2021 sur la commune de La Bâtie-Neuve (CLSH). Il est envisagé de déployer ce dispositif soit : - à l'échelle des structures volontaires - à l'échelle de toutes les écoles et CLSH de la CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance. - Évaluation du dispositif avec Génération vélo, - Rédaction du cahier des charges et modalités de Moe - Consultation des mairies et des équipes enseignantes - Dossiers de SUB et Passation des marchés.
Besoins de pilotage / coordination	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'action

CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote	Pilotage de l'action	Rédaction cahier des charges, Organisation et animation des réunions
FUB	Partenaire	Animation du dispositif	Organisation et animation du dispositif Génération vélo à l'échelon départemental
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Accompagnement financier	Accompagnement financier sous conditions

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°82	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un dispositif d'incitation à l'utilisation du vélo
Périmètre	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance et Ville de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Le Schéma Directeur de la Mobilité fait apparaître une part de 45% de la population susceptible d'utiliser le vélo sur leurs déplacements quotidiens. La mise en place de réseau de véhicules en libre services apparaît dans 15% des cas, et l'aide à l'achat d'un VAE dans plus de 40% des cas. Ainsi, les modes actifs semblent avoir un fort potentiel de développement sur le territoire, et notamment sur la ville centre. L'objectif est de proposer une offre de services permettant aux usagers de s'engager dans le report de leurs déplacements quotidiens autour de la pratique du vélo. - Mise en place une flotte de vélos en libre service (VLS ou VLD) dans la ville de Gap et les communes de la CA : Tallard, La Saulce ou encore La Freissinouse. - Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants du territoire. Étapes : 1 : Étude de faisabilité 2 : Dépôt de demandes d'aide 3 : Mise en place de l'action 4 : Relevé de conclusions 5 : Décision de poursuite ou non de l'opération
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap / CA Gap-Tallard-Durance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation et mise en place	
CA Gap-Tallard-Durance	Pilote		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation	Retour benchmark
Département(s)	Partenaire	Participation	
Etat	Partenaire	Participation	
CA Gap-Tallard-Durance CC Serre-Ponçon CC Serre-Ponçon-Val d'Avance CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon CC du Buëch-Dévoluy CC du Champsaur-Valgaudemar	Partenaire	Participation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°83	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département / état / EPCI) : infrastructure / donnée / communication
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr , DGTMG-GE-DIGE-SGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : - o Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, - o Association des collectivités, - o Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM
Besoins de pilotage / coordination	Financement DIGE Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGE (expression du besoin et des finalités)

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage	Fourniture à niveau supra

		Fournit de la donnée SIG	
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°84	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants (cf liste du bassin ci-dessous). Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Réunion en bilatéral avec les porteurs de projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Tableau 7 : Liste des équipements structurants du bassin de mobilité B

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Thématique/type d'équipement
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Brec du Chambeyron "Espace Lumière"	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Ouvrage du Haut Saint Ours	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Réserve internationale de Ciel étoilé	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Fort Roche le Croix	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Jausiers : Maison de Pays	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Jausiers : Station tourisme	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Jausiers : EPAHD	Santé
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Le Fort de Tournoux en Vallée de l'Ubaye	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Enchastrayes : station tourisme	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Barcelonnette : Musée de la Vallée	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Barcelonnette : Les villes mexicaines	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Barcelonnette : Collèges	Education
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Barcelonnette : CMP	Santé
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	ZA entre Barcelonnette et Les Thuiles	ZA
CC de Serre-Ponçon	Crévoux : Station	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon	Les Orres : Station	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon	Crot de Baratier Village	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon	Embrun : établissements scolaires	Education
CC de Serre-Ponçon	Embrun : services publics	Services publics
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	St Vincent les forts "Vol libre"	Pôle touristique / Pôle économique
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	ZA Terrasse	ZA
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Base nautique rives sud	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon	Belvédère du Sauze du lac	Pôle touristique
CC de Serre-Ponçon	Pontis	Pôle touristique
CC de Serre-Ponçon	Abbaye de boscodon	Pôle touristique
CC de Serre-Ponçon	Savines - Les eaux douces	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon	PNE Châteauroux les Alpes	Pôle touristique
CC de Serre-Ponçon	PNE Réallon	Pôle touristique
CC de Serre-Ponçon	Aire covoiturage savines gare	PEM
CC de Serre-Ponçon	Station (près Réallon)	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon	Baie de chanteloube	Pôle touristique / Pôle économique

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Thématique/type d'équipement
CC de Serre-Ponçon	Belvédère Serre Ponçon	Pôle touristique
CC de Serre-Ponçon	Chorges : établissements scolaires	Education
CC de Serre-Ponçon	Chorges : services publics	Services publics
CC de Serre-Ponçon	Chorges : Ecole MTG	Education
CC de Serre-Ponçon	ZA la Grande Ile	ZA
CC de Serre-Ponçon	Saint appolinaire: site de Parapente	Pôle touristique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Prapic	Pôle touristique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Saint Jean Saint Nicolas : base de loisir	Pôle touristique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Saint Jean Saint Nicolas : école	Education
CC du Champsaur-Valgaudemar	Champoléon : entrée parc	Pôle touristique
CC du Champsaur-Valgaudemar	refuge Gioberney	Pôle touristique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Entrée de Vallée Valgaudemar	Pôle touristique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Saint Bonnet : Maison France services	Services publics
CC du Champsaur-Valgaudemar	Saint Bonnet : Collège	Education
CC du Champsaur-Valgaudemar	Saint Bonnet : Plan d'eau	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Zone commerciale Poligny	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Laye : station	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Champsaur-Valgaudemar	Buissard : école chabotte	Education
CC du Champsaur-Valgaudemar	Saint Léger : hopital Senhe la source	Santé
CC du Champsaur-Valgaudemar	Col de Moissière	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	ZAE Les Cheminant	Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Sanctuaire notre dame du Laus	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	ZAE PEM St E. du laus	Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	ZAC de Remollon	Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Mont Colombis	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Belvédère Rousset	Pôle touristique / Pôle économique
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Espinasse : Mairie, salle des fêtes	Services publics
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Espinasse : école, ESP	Education
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Base des trois lacs	Pôle touristique / Pôle économique
	Valserres SEL	Pôle touristique / Pôle économique
	Valserres VLS	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Rabou: Tiers lieu La Baraque	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Stations du Dévoluy	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Col de Festre	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	La roche des Arnauds : Ecole	Education
CC du Buëch-Dévoluy	Manteyer : camping	Pôle touristique / Pôle économique

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Thématique/type d'équipement
CC du Buëch-Dévoluy	Massif de Ceuse	Pôle touristique
CC du Buëch-Dévoluy	Zone artisanal et camping près de la Roche des Arnauds	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Château Montmaur	Pôle touristique
CC du Buëch-Dévoluy	Aire de covoiturage du Boutariq	Pôle de mobilité
CC du Buëch-Dévoluy	Abaye de Clausonne	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Veynes : Commerces CC du Buëch-Dévoluy OT	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Veynes : Plan d'eau et camping	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Veynes : Collège	Education
CC du Buëch-Dévoluy	Veynes : Mairie, services publics	Services publics
CC du Buëch-Dévoluy	Veynes : Epahd	Santé
CC du Buëch-Dévoluy	Veynes : école	Education
CC du Buëch-Dévoluy	Offices du tourisme	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Chabestan : services publics	Services publics
CC du Buëch-Dévoluy	Aspremont : commerces et piscine	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Site de vol libre La longeagne	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Haute Beaume	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Aire de tourisme St Julien en Beauchêne	Pôle touristique / Pôle économique
CC du Buëch-Dévoluy	Gorge d'agnielle	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : Collège Marie MARVINGT	Education
CA Gap-Tallard-Durance	Chateaufieux/Neffes : ZA de Lachaud	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Curbans : Camping du lac	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Jarjayes : Château de Jarjayes	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	La Freissinouse : Camping La Motte Flottante	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	La Saulce : ZA de Gandière/la Beaume	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Lardier et Valença - Z.A Le Plan et Pré de Clare	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Neffes : Camping les Bonnets	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Neffes : Camping Les Gravières	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Pellautier : Lac de Pellautier	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Sigoyer : Camping Les Guerrins	Pôle touristique / Pôle économique

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Thématique/type d'équipement
CA Gap-Tallard-Durance	Sigoyer : Massif de Ceuse / Col des Guérins	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : Aérodrôme / Aéroport	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : Camping le Chêne / Piscine Municipale	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : Château de Tallard / Centre-ville historique	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Vitrolles - Z.A du Vivas	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	La Saulce : Rio Vert (centre médical et EHPAD)	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : La Durance (maison de repos et EPHAD)	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	La Saulce : Caserne de pompiers de Gandière	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	La Saulce : Maison France service	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : Déchetterie des piles	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Tallard : Maison France services	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Collège A. MAUZAN	Education
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Collège Centre	Education
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Collège SUD	Education
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Collège/Lycée Saint Joseph	Education
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Lycée Agricole des Eymeyères	Education
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Cinémathèque de montagne (CIM) / Usine Badin	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : QUATTRO (salle de spectacles)	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Théâtre de la Passerelle / Médiathèque	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Alp'Arena (Stade de glace)	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Camping Alpes Dauphiné	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Camping Napoléon	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Centre Oxygénation de Gap-Bayard	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Domaine de charance	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : QUATTRO (salle de spectacles)	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Théâtre de la Passerelle / Médiathèque	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : ZA de Lachaud	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : ZA des Eyssagnières	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : ZA Micropolis	Pôle touristique / Pôle économique

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Thématique/type d'équipement
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : ZA/ZC Tokoro Fauvins (1&2)	Pôle touristique / Pôle économique
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : CHICAS	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Polyclinique des Alpes du sud	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : EHPAD 3 Fontaines	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : EHPAD Jean Martin	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : EHPAD Saint Mens	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : EHPAD Tiers Temps	Santé
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Place St Arnoux (Préfecture, Département des Hautes-Alpes, Palais de Justice, ...)	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Caserne des gendarmes mobiles	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Caserne Militaire du 4° Régiment de Chasseurs Alpins	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : SDIS 05 _ Quartier PATAC	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Déchetterie de la Flodanche	Services publics
CA Gap-Tallard-Durance	Gap : Déchetterie de PATAC	Services publics
Tous	Pôles de mobilité (atelier2) : aires de covoiturages existantes St Firmin, Laye, St Julien, Buissard, Forest, Montgardin, Gap, Rochebrune, Remollon, aire d'Embrun, Gare d'Embrun, Barcelonnette	Aires de covoiturage existantes
Tous	Pôles de mobilité (atelier2) : aires de covoiturages potentielles Faucon-La Condamine, Ubaye Serre-Ponçon, Avançon, Savines le Lac, Piegut, Valserres, La Saulce, Furmeyer	Aires de covoiturage informelles ou potentielles

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°85	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - La Région participe aux comités des partenaires et peut être amené à financer les projets Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-dintervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage : - Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°86	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référént de la fiche : <i>Laurie LAFFONT – chargée de mission Vélo, llaffont@ladrome.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme
Périmètre	Département de la Drôme
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux du schéma : - sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous, en particulier le vélo du quotidien ; - accompagner les EPCI dans leurs SDC et inscrire les aménagements départementaux dans ce cadre ; - promouvoir les itinéraires de tourisme à vélo. Description : - Accompagner les EPCI et communes dans la réalisation de réseaux cyclables d'intérêt départemental pour les déplacements du quotidien essentiellement - Accompagner la réalisation de VVV d'intérêt infra-départemental, sous MO des EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de la Drôme
--	-------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de la Drôme	Pilote du Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage	Création d'une Mission Vélo Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements Possibilités de financement des EPCI et communes Comités d'itinéraires des VVV infra-départementales avec les EPCI concernés	2 ETP en pilotage + services d'ingénierie et d'entretien/exploitation Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens, avec portage de la MO sur RD, pour un programme de 34 M€, et accompagnement financier des EPCI/communes (4 M€ sur vélo du quotidien, et 4 M€ sur cyclotourisme) Contrats de partenariat passés avec chaque EPCI pour coordonner et programmer la réalisation des itinéraires vélo du quotidien Structure de coordination pour un développement homogène et cohérent
CC du Buëch-Dévoluy ou communes	Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage	Contribution au développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés	Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°87	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs
Réfèrent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand_lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°88	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer. Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°89	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs
Référént(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : - Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) - Mise en place de rencontres à minima semestrielles - Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI - Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) - Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires - Conventionnement région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°90	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs
Référént de la fiche : Vincent MOUREN – DTRI, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Voyageurs

INDICATEURS
- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Région Aub-vergne-Rhône-Alpes	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
CA Gap-Tallard-Durance	Partenaire	Participer au webinaire	
CC de Serre-Ponçon	Partenaire	Participer au webinaire	
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Partenaire	Participer au webinaire	
CC du Champsaur-Valgaudemar	Partenaire	Participer au webinaire	
CC du Buëch-Dévoluy	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°91	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer la communication sur les offres de mobilité collective
Périmètre	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Le réseau de transports collectifs sur le territoire de la CA Gap-Tallard-Durance est composé d'un ensemble de 13 lignes régulières urbaines, 4 lignes régulières interurbaines, et 38 lignes ouvertes à tous et fonctionnant en période scolaire (Gap et hors Gap). Ainsi, le réseau couvre l'ensemble de l'agglomération. Les différentes typologies de services répondent aux différents milieux de l'agglomération : urbain, périurbain et rural. Le succès des actions entreprises et des offres mises en place réside dans leur connaissance par les publics ciblés. Il est donc nécessaire que la CA GTD structure sa communication sur les offres de mobilités disponibles sur le territoire. L'objectif est de définir une stratégie globale de communication qui inclut : - La définition des moyens de communication à employer, et à éventuellement développer. - La définition de procédures et de circuits décisionnels qui permettent de coordonner les actions de communication avec l'ensemble des actions touchant à la mobilité sur le territoire. - Être le relais des informations départementales ou régionales sur le territoire. Cette opération prévoit la mise en place et l'utilisation de canaux de communication multiples (Site internet, Réseaux sociaux, Affichages, Liste de diffusion sms / mailing / application) permettant d'informer les utilisateurs du réseau de transport en commun et de mobilité collectives. Toute une partie "animation du réseau d'acteurs locaux" (communes, entreprises, structures associatives) comme des relais d'information, doit aussi être prise en compte. Étapes et calendrier pressenti : 1 : Construction d'un plan de communication structuré à l'échelle de l'EPCI - 2024

	2 : Mise en œuvre de ce plan - 2025 3 : Bilan de la stratégie - 2025 4 : Relevé de conclusions et adaptations pour la poursuite de l'opération - 2026
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance	Pilote	Animation	Programmation des opérations de communication, suivi du dispositif
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Coordination	Coordination avec les campagnes de communication régionales
SNCF Gares et Connexions	Partenaire	Participation	Coordination avec les campagnes de communication ferroviaires nationales

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°92	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Référént de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Éducation à l'éco-mobilité auprès des scolaires, notamment grâce au SRAV
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	Le contexte de mobilité urbaine est en forte évolution ces dernières années, avec un net report des modalités de déplacement vers des pratiques dites "douces". Les habitudes de déplacements des prochaines décennies passent par l'éducation des générations futures, et notamment dès le plus jeune âge par l'école primaire publique. <u>Objectif</u> : Éveiller la jeunesse aux enjeux de mobilité douce sur le temps scolaire par la mise en place d'actions de sensibilisation aux modes de déplacement. La mise en place d'actions de sensibilisation à l'éco-mobilité pourrait prendre la forme de : - SRAV (Savoir Rouler à Vélo) - Actions de sensibilisation : "Marchons vers l'école", Première éducation à la route, ... - Mise en place d'un challenge Mobilité Inter-écoles (ou interclasses) Développer les pistes permanentes de sécurité routière. <u>Étapes</u> : 1 : Coordination des intervenants 2 : Mise en place d'une dynamique durable 3 : Animation de la dynamique sur le temps long
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Nombre d'élèves ayant suivi le cycle de sensibilisation Taux d'élèves de la ville ayant été sensibilisé à la mobilité douce

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation & coordination	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Association Prévention routière	Partenaire	Animation	Animation des temps d'échange avec les élèves
FUB "Génération Vélo"	Partenaire	Conseil	
Inspection d'Académie	Partenaire	Coordination	Faire le lien entre la collectivité et les enseignants

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°93	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Référent de la fiche : Anne-Claire Andrieux, Chargée de mission mobilité-transport, CC de Serre-Ponçon	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Faire connaître les services de mobilité
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	1 – Mettre régulièrement à jour sur data.gouv.fr les horaires théoriques des services de transport Vaï au format GTFS 2 – Créer, alimenter et diffuser un site vaï-serreponcon.com 3 – S'appuyer sur les communes, les maisons France Services, les Offices de tourisme et autres structures d'accueil du public pour relayer les informations 4 – Faire de la communication multi-canaux (presse, réseaux sociaux, print, etc)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon

INDICATEURS
- Affichage des données Vaï sur les calculateurs d'itinéraires, sur Google Maps et autres cartographies (Open Street Map, etc) - Référencement et audiences du site Vaï - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote	Diffuse les informations, communique	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Intégration de données	Intègre et met à disposition toutes les données mobilité sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur via son futur Système d'Information et de Billettique Régional
Offices du tourisme, maisons France Services, Communes, autres structures d'accueil du public	Partenaire	Relaient les informations mobilité auprès du public	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°94	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagner à la réalisation de Plan de Développement des Mobilités d'Entreprises (PDME) et Inter-entreprises
Périmètre	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance
Étapes / Public cible / Budget	La mobilité domicile-travail constitue une part importante de la mobilité interne au territoire, dont 88% des flux internes sont à destination de la ville de Gap, constituée de 3 principaux pôles d'emploi : Les zones d'activité de l'Est de la ville (Tokoro, les Fauvins, la Justice), Centre ville, Micropolis. Les distances moyennes sont de 10km, et 57% des travailleurs de la CA effectuent des trajets inférieurs à 5 km. Il s'agit d'encourager les entreprises à réaliser leur Plan de Mobilité dans le but de : - améliorer les conditions d'accès à l'emploi ; - limiter l'impact des activités économiques sur l'environnement ; - réduire les dépenses des collaborateurs liées à la mobilité ; - augmenter la part d'utilisation des transports en commun et des modes alternatifs (covoiturage, marche, vélo et trottinette). La CA Gap-Tallard-Durance peut inciter les principales entreprises ou administrations du territoire à lancer des Plans de Mobilité Employeurs (anciennement PDE) visant à trouver des solutions sur mesure et suivies dans le temps pour limiter l'usage de l'automobile individuelle tant pour les salariés que les visiteurs. Un plan de mobilité peut aussi se lancer à l'échelle d'une zone d'activité en groupant plusieurs entreprises. La CA GTD pourra : - Fournir les données disponibles sur l'impact des mobilités et sensibiliser à l'utilisation de mobilités alternatives, avec des kits de communication ; - Renseigner les employeurs sur les actions possibles (veille juridique par exemple) ; - Porter un challenge mobilité (au boulot j'y vais à vélo, par exemple) pour l'ensemble du territoire. Étapes et calendrier pressenti : 1 : Sensibilisation/ communication effectuée pour toutes les entreprises concernées - 2024 2 : Animation des ateliers - 2025 3 : Aide à la mise en place d'un dispositif de coopération inter-entreprise - 2026

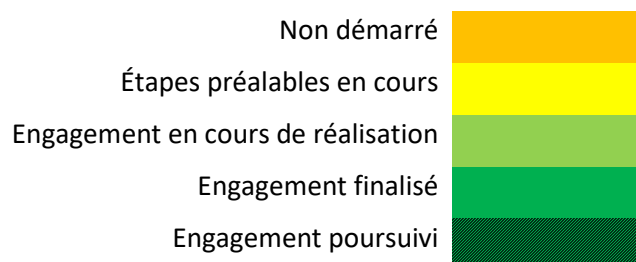
	4 : Relevé de conclusions - 2027
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance
--	---

INDICATEURS

- État d'avancement de l'engagement
- Nombre d'entreprises entrant dans la dynamique
- Evolution des parts modales pour le domicile travail au sein des entreprises engagées

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement, animation du dispositif
CCI des Hautes Alpes	Membre	Participation	
CMAR PACA	Membre	Participation	
UPE 05	Membre	Participation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°95	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcausse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc...
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et des entreprises	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	

Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°96	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Référént de la fiche : Anne-Claire Andrieux, mobilitetransport@ccserreponcon.com , 06 58 17 33 46	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Sensibilisation des employeurs et employés aux mobilités alternatives
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Sensibiliser sur les enjeux et les impacts de la mobilité, faire tester et adopter de nouvelles pratiques de déplacement, faire connaître les services existants et en projet. - Challenge mobilité annuel (+ essayer et/ou augmenter le périmètre du challenge) - Organiser des fresques de la mobilité en entreprise - Animer des ateliers covoiturage, Rezo Pouce et offre TC - Incitation à l'élaboration de PDMIE Étapes et calendrier pressenti : 1 : prise de contact employeurs, réunion de présentation de la démarche - 2025 2 : structuration du club avec 1 référent mobilité par entreprise - 2025 3 : organisation de fresques de la mobilité et d'animations mobilité - 2026 4 : démarches PDMIE - 2026
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Nombre de structures partenaires et d'employés concernés Nombre de fresques de la mobilité et d'animations réalisées Liste des actions mobilité mises en place dans les structures Nombre de PDMIE élaborés

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote	Prise de contact employeurs, animation d'un « club employeurs », coordination, pilote actions de sensibilisation et animations	
CCI	Partenaire	Relais	
Entreprises/administrations	Partenaires	Désignation d'un référent, aide à la mise en place des fresques de la mobilité, des animations, démarche PDMIE	
Associations/Prestataire externe	Animation	Aide pour l'animation d'ateliers mobilité en entreprises	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°97	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures.
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décru. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec la également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!)

	- Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

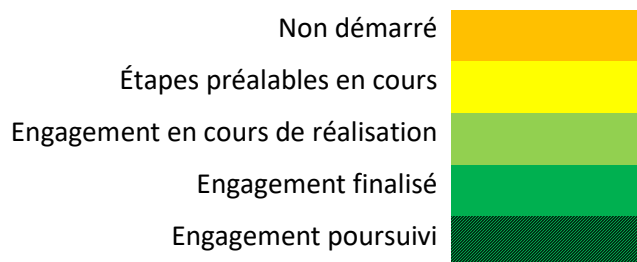
N°98	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référént(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d’Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolution d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral :2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité
Besoins de pilotage / coordination	la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

CALENDRIER PRESENTI



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	
Exploitants, billetticiens (SIBR et autres)	Partenaire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Partenaire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°99	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer le déploiement des IRVE
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuite du maillage d'IRVE sur la ville de Gap
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	La loi LOM impose, dès le 1er janvier 2025, l'équipement des parkings existants d'au moins 20 places de point de recharge, dont 1 adapté aux PMR. Un point de recharge supplémentaire doit être ajouté toutes les 20 places. De leur côté, les parkings de plus de 200 places de stationnement doivent prévoir deux stations de charge pour les PMR. Dans ce contexte, la ville de gap souhaite équiper ses parkings en structures (pour partie souterrains) de bornes IRVE. <u>Objectif</u> : Généraliser les IRVE sur les pôles de stationnement de la ville (Parkings en structures et P+R). Cette opération prévoit l'équipement de chaque parking en structures de la ville d'IRVE, afin de respecter la réglementation en vigueur. Le modèle de déploiement en tiers investisseurs semble être privilégié. <u>Étapes</u> : 1 : Identification des besoins et des obligations réglementaires 2 : Lancement d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour tiers-investisseurs 3 : Conventionnement avec les opérateurs 4 : Mise en place et exploitation
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap
--	--------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Opérateurs d'infrastructures de recharges de VE	Opérateurs	Travaux et exploitation	Déploiement en tiers investisseurs.
SYME 05	Partenaire	Conseil	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°100	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@maregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région SUD
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - <u>AAP ouverte sur 2024</u> - <u>2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés</u> -
Besoins de pilotage / coordination	Cf. le cadre d'intervention et les critères d'évaluation <u>Appel à projets Mobi'Lab Région SUD - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Provence-Alpes-Côte-d'Azur (maregionsud.fr)</u>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°101	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et mutualiser les outils d'autopartage
Référent(s) de la fiche : Diego CLEMENTE - Direction des Infrastructures et des Grands Équipements - Mission Prospective , dclemente@maregionsud.fr ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N – prioritairement sur les secteurs ruraux/peu denses
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en place par la Région d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses = outil de mise en relation des covoitureurs via un opérateur privé et/ou par une brique de service intégrée au futur Système d'Information et de Billetterie Régional (SIBR). Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les dispositifs de covoiturage existants ou en cours de déploiement par d'autres collectivités locales (EPCI, AOMD et Départements). Public cible : Salariés, étudiants, population locale Étapes : 1. Définition du service, préparation marché public + dépôt de demande d'aide "Fonds vert" 2. Procédure de marché public 3. Phase de déploiement du service avec opérateur 4. Exploitation du service sur 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	Selon le scénario choisi 1 à 2 réunions d'information du dispositif en plénière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
- Nombre de voyage/semaine/mois/année - Origines-Destinations principales - Coût / voyage et Coût / voy.km - Nombre de véhicules évités et nombre de kms évités - Émissions de CO2 évitées - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maitrise d'ouvrage Coordination de projet Financier	0,5 ETP
État	Partenaire	Financier via le « Fonds vert » Convention État-Région	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°102	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les aires de covoiturage avec les services associés
Référent de la fiche : Andrieux Anne-Claire, mobilitetransport@ccserreponcon.com, 06 58 17 33 46	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aire de covoiturage intercommunale à la gare de Savines-le-Lac
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Action inscrite au PDMS Pour le covoiturage en direction de Gap pour les habitants des communes de Savines-Le-Lac, Saint-Apollinaire, Réallon, Puy-Saint-Eusèbe et Puy-Sanières. L'hiver, pour le covoiturage en direction de la station de Réallon. Site desservi par Zou. L'objectif est de soutenir et favoriser le covoiturage via des équipements et des services. Description : Réfection du revêtement Marquage de 19 places dont 1 PMR Installation de points lumineux, de box à vélos, de tables de pique-nique, d'un sanitaire PMR et d'une borne de recharge pour les véhicules électriques Étapes : 1 : Études 2 : Déclarations Préalables + consultation des entreprises 3 : Travaux
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote	Maître d'ouvrage	
MG Concept	Partenaire	Maître d'oeuvre	
Commune de Savines-le-Lac	Partenaire	Associée au suivi de projet	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Etat – Fonds vert 2023	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°103	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les aires de covoiturage avec les services associés
Réfèrent de la fiche : Chalançon Marien, Chargée de développement économiques et ENR, m.chalancon@ccbd.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Requalification de l'entrée de Z.A du Boutariq en aire de covoiturage
Périmètre	CC du Buëch-Dévoluy : La Roche - Montmaur - Veynes - Dévoluy
Étapes / Public cible / Budget	Dans le cadre de la compétence communautaire de gestion de ses zones d'activités, la CC Buëch-Dévoluy souhaite embellir l'entrée de la Z.A du Boutariq en requalifiant un espace de prédilection pour l'échange multimodal et le covoiturage, au carrefour entre un axe majeur de mobilité et d'emploi mais aussi au profit du tourisme local. L'objectif est de conforter l'offre de covoiturage et de mobilité au service des habitants du territoire et des touristes à travers l'aménagement d'un parking et de mobiliers urbains pour les piétons et cyclistes (abri-vélo, abri-piéton, panneau d'information, toilettes), installation de bornes de recharge électrique et végétalisation Étapes et calendrier pressenti : 0 : Arbitrage en bureau communautaire - 2023 1 : Suivi du dossier avec BE - 2023 2 : Cadrer puis arrêter le projet – 2023 et 2024 3 : Lancement et communication sur le projet - 2024 4 : Suivi de chantier, communication - 2025 5 : Bilan et évaluation à 12mois
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré 

Étapes préalables en cours 

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Buëch-Dévoluy

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement Taux d'utilisation Report modal observé Satisfaction usager

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Buëch-Dévoluy	Organisateur des mobilités (Local)	Maitrise d'ouvrage et financement	Elaboration de l'AVP, Arrêt du projet, lancement et suivi du chantier, entretien technique des installations (espaces verts, toilettes, communication)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Département des Hautes-Alpes	Soutien technique	Conseil et ingénierie	Propose et oriente des compléments d'aménagements, d'infrastructures et de services
Usagers	Pratiquer l'aire de covoiturage	Profiter des aménagements prévus	Usage de l'aire de covoiturage, des bornes de recharge, abri vélo, consultation des espaces de communication, retour des locaux
OTI	Promotion et communication	Soutient et accompagne	Communique sur l'existence de l'aire de covoiturage
Communes de la CC du Buëch-Dévoluy	Communique et oriente	Communique	Communique sur l'existence de l'aire de covoiturage
Porteurs de projets privés	Entreprises environnantes	Fait se développer et sublimer le projet	Participe au rayonnement du projet et donne un sens plus large (restauration, casiers de maraîchage, transport, bus, navette, rézo pouce)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°104	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les aires de covoiturage avec les services associés
Référent(s) de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à : - Encourager ce mode de déplacement partagé - Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif - Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains) - Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2 - Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements Deux critères afin de développer l'intermodalité : 1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU ! 2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases : 1. Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ; 2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ; 3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ; 4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4. Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°105	BASSIN : B THÉMATIQUES : Poursuivre le développement du Covoiturage OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Nouvelles aires de covoiturage
Réfèrent de la fiche : <i>Ambroise Benard, mobilite@ccspva.com, 07 64 57 94 92</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménager des aires de covoiturage supplémentaires
Périmètre	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance
Étapes / Public cible / Budget	Trajets du quotidien (loisir travail) en direction de Gap, de l'Ubaye, de la Haute Durance La CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance dispose de 3 aires identifiées (Rousset, Remollon, La Bâtie-Neuve). Après la mise en place du Rezopouce -> - analyse des données de fréquentation - étude des besoins d'aménagement nouveau. (En priorité Vallée de l'Avance (Saint Etienne Le Laus, Avançon ?)
Besoins de pilotage / coordination	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance

INDICATEURS
Respect du calendrier prévisionnel

CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance	Pilote	Analyse des données à granularité fine	Procéder aux comptages des stationnements, Réaliser une enquête auprès des mairies. Identifier les aires à viabiliser ou à créer.
Mobicoop	Data provider	Plateforme d'inscription des usagers Plateforme de gestion de trajets de covoiturage	L'analyse des trajets proposés par les usagers sur Rezopouce permettra d'adapter au plus près des besoins les implantation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Contributeur	Contribution financière	Accompagnement financier éventuel selon cadres d'interventions régionaux existants

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°106	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rendre possible et encourager le covoiturage systématique
Référént de la fiche : <i>VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr, 0492531813</i>	

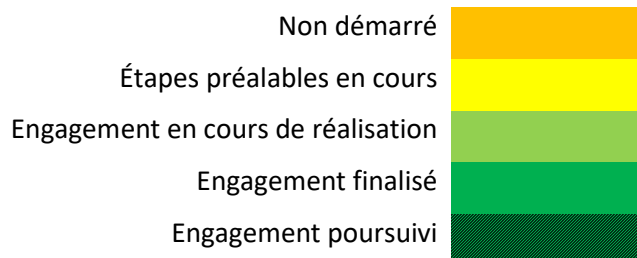
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement d'une offre de covoiturage : animation et aire de stationnement
Périmètre	Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance, et Communautés de Communes voisines (CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC du Buëch-Dévoluy, CC de Serre-Ponçon, CCUSP)
Étapes / Public cible / Budget	A ce jour, il n'existe pas de système de covoiturage du quotidien sur le territoire de la CA. Néanmoins, le Département des Hautes-Alpes souhaite mettre en place une plateforme de covoiturage et d'auto-stop organisé commune à tous les EPCI des Hautes-Alpes. La pratique du covoiturage apparaît comme très peu développée sur des trajets de type "domicile-travail", ce qui peut être une piste de travail intéressante, notamment pour fournir une alternative de mobilité aux communes les plus isolées et les moins denses. Objectifs : - Rationaliser l'usage de la voiture individuelle (autosolisme); - S'appuyer sur la participation citoyenne pour désenclaver les territoires ruraux ; - Apporter une solution de mobilité aux personnes non motorisées. Cette opération prévoit la mise en œuvre d'une politique publique de covoiturage reposant sur deux piliers : aménagement d'infrastructures de réseau (aires de covoiturage notamment), et promotion d'une plateforme de service ("rézopouce") pour faciliter l'expérience utilisateurs. - Les aires de covoiturage doivent s'inscrire dans le schéma de cohérence départemental : arceaux vélo, borne de réparation, jalonnement, vidéoprotection, proximité avec des aménagements cyclables, accessibilité PMR, faible impact sur l'environnement - L'adhésion à "rézopouce", une plateforme destinée à l'organisation de covoitages entre particuliers, notamment sur des trajets de type "domicile-travail". Étapes : 1 : Étude de faisabilité/potentiel de chalandise - 2023 2 : Dimensionnement de l'offre - 2024 3 : Travaux d'aménagement des aires - 2024 4 : Mise en service du réseau départemental - 2025 5 : Bilan et perspectives - 2026
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes
--	------------------------------

INDICATEURS

-	État d'avancement de l'engagement
-	Nombre d'aires de covoiturage créées sur le territoire
-	Nombre d'inscrit sur "rézopouce"
-	Nombre de trajets publiés ayant été partagés (hebdomadaires, mensuels, annuels, etc.)
-	Évolution de la proportion d'autosolisme sur le territoire
-	Registre de preuve de covoiturage

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Animation	Coordination des actions au niveau départemental
EPCI	Partenaire	Participation	Localisation des emplacements sur le territoire Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation	Coordination avec les lignes de transport régionales
Etat (DDT)	Partenaire	Conseil	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°107	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rendre possible et encourager le covoiturage systématique
Réfèrent de la fiche : Anne-Claire Andrieux, Chargée de mission mobilité-transports, CC de Serre-Ponçon	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer le covoiturage
Périmètre	CC de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Communiquer régulièrement et organiser des actions d'animation pour promouvoir le service Rezo Pouce/Mobicoop de covoiturage et d'autostop : - Baptêmes d'autostop - Challenge d'autostop - Communication réseaux sociaux et lors des événements du territoire - Animations/sensibilisation en entreprises (speed-dating covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC de Serre-Ponçon sur son ressort territorial

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement
Nombre de communication et d'animations réalisées /
Nombre d'inscrits au service et nombre de trajets sur le territoire
Parts modales (enquêtes)

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC de Serre-Ponçon	Pilote communication & animation territoriale	Promeut le service	Communique et organise des actions pour promouvoir le service sur son ressort territorial
Département des Hautes-Alpes	Pilote projet	Pilote du service	Communique à l'échelle départementale, anime et coordonne les EPCI
Agence de Développement des Hautes-Alpes (ADDET), Mobil'Idées, Mobicoop	Partenaires	Aide à la communication et à l'animation	Fourniture de supports de communication, assistance à l'organisation d'actions
Communes	Relais	Relaient les communications localement Prennent les inscriptions papier au service	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°109	BASSIN : B OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : David GRZYB, dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Buëch-Dévoluy	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Gap-Tallard-Durance	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Champsaur-Valgaudemar	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Serre-Ponçon	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF Gares & Connexions, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°110	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent de la fiche : VINCENT-VIVIAN Alexandre, alexandre.vincent-vivian@agglo-gap.fr , 0492531813	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer des liaisons piétonnes sécurisés reliant les pôles de stationnement automobiles au centre-ville
Périmètre	Commune de Gap
Étapes / Public cible / Budget	La ville de Gap poursuit une stratégie de polarisation du stationnement sur des parkings en structure, situés en périphérie immédiate du centre-ville, en complément des parkings relais situé en périphérie de la ville. La généralisation de liaisons piétonnes aux abords des infrastructures de stationnement permettrait notamment une meilleure gestion des flux piétons, et une sécurisation des cheminements. <u>Objectif</u> : Favoriser l'intermodalité pour une meilleure accessibilité du centre-ville. <i>Sécuriser la mobilité des derniers mètres par la généralisation des liaisons piétonnes entre chaque pôle de stationnement de proximité et le cœur de ville.</i> <i>Développer des pôles de stationnement automobile (parkings en structure) à proximité immédiate des commerces du centre-ville et de zones urbaines.</i> <u>Étapes</u> : 1 : État des lieux/Recensement des besoins de stationnement 2 : Études et recherches de financements 3 : Réalisation des travaux sous réserve d'obtention des financements
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Ville de Gap

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Ville de Gap	Pilote	Animation	Programmation des opérations, suivi du schéma de développement
Etat	Partenaire	Financements	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Financements	
CEREMA	Partenaire	Conseil	Préconisations d'aménagement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°111	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer une continuité cyclable sécurisée
Réfèrent de la fiche : <i>Romain Ferrez cheffe de projet Avenir montagne Territoire Serre-Ponçon</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier l'opportunité cyclable Tour du Lac de Serre-Ponçon
Périmètre	EPCI autour du lac de Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Mener une réflexion commune pour l'aménagement/jalonnement d'un itinéraire cyclable sur tout le pourtour du lac de Serre-Ponçon et des services associés
Besoins de pilotage / coordination	Montage d'un groupe projet COPIL/COTEC

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	EPCI concerné

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon/ CC Serre-Ponçon/ CC	Pilote	Pilotage de l'action sur leur périmètre	

Serre-Ponçon	Val			
Territoire	Serre-Ponçon	Partenaire	AMI Avenir montagne Coordination du projet Organisation des réunions	
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux échanges Financement éventuel	Financement éventuel selon scénario choisi et cadres d'intervention régionaux en vigueur
Départements	des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute Provence	Partenaire	Participation aux échanges Financement éventuel	Financement éventuel selon scénario choisi et cadres d'intervention départementaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°112	BASSIN : B OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référént de la fiche : Vincent MOUREN, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité. > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente. > Amélioration/sécurisation des correspondances Description : L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres. Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares. Étapes : L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'expliquer le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des

	intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants. La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre). Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre. Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) : - Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1 ; - éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant : • Côte d'Azur + Nice - Breil • Est Provence • Alpes • Ouest Provence Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGTMG- DTSI-SRR-SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13	Pilotage	Coordination Partage de données et d'information sur les offres	

DTRI-STER-SCFP			
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGTMGÉ-DIGÉ-SIFPE DGTMGÉ-DTSI-AMT AO	Partenaire	Données de fréquentation des gares Partage de données et d'information sur les offres	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Table des matières

1	ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	337
1.1	RECENSEMENT DES ACTEURS	337
1.2	INVITATION DES ACTEURS A PARTICIPER.....	339
1.3	CALENDRIER DE LA CO-CONSTRUCTION.....	339
2	SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	340
2.1	LES COMITES DE PILOTAGE DE BASSIN	340
2.2	LES COMITES TECHNIQUES DE BASSIN.....	345
2.3	LES ATELIERS PARTICIPATIFS	348
2.4	TRAVAIL INTERMEDIAIRE	351
3	SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	353

1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

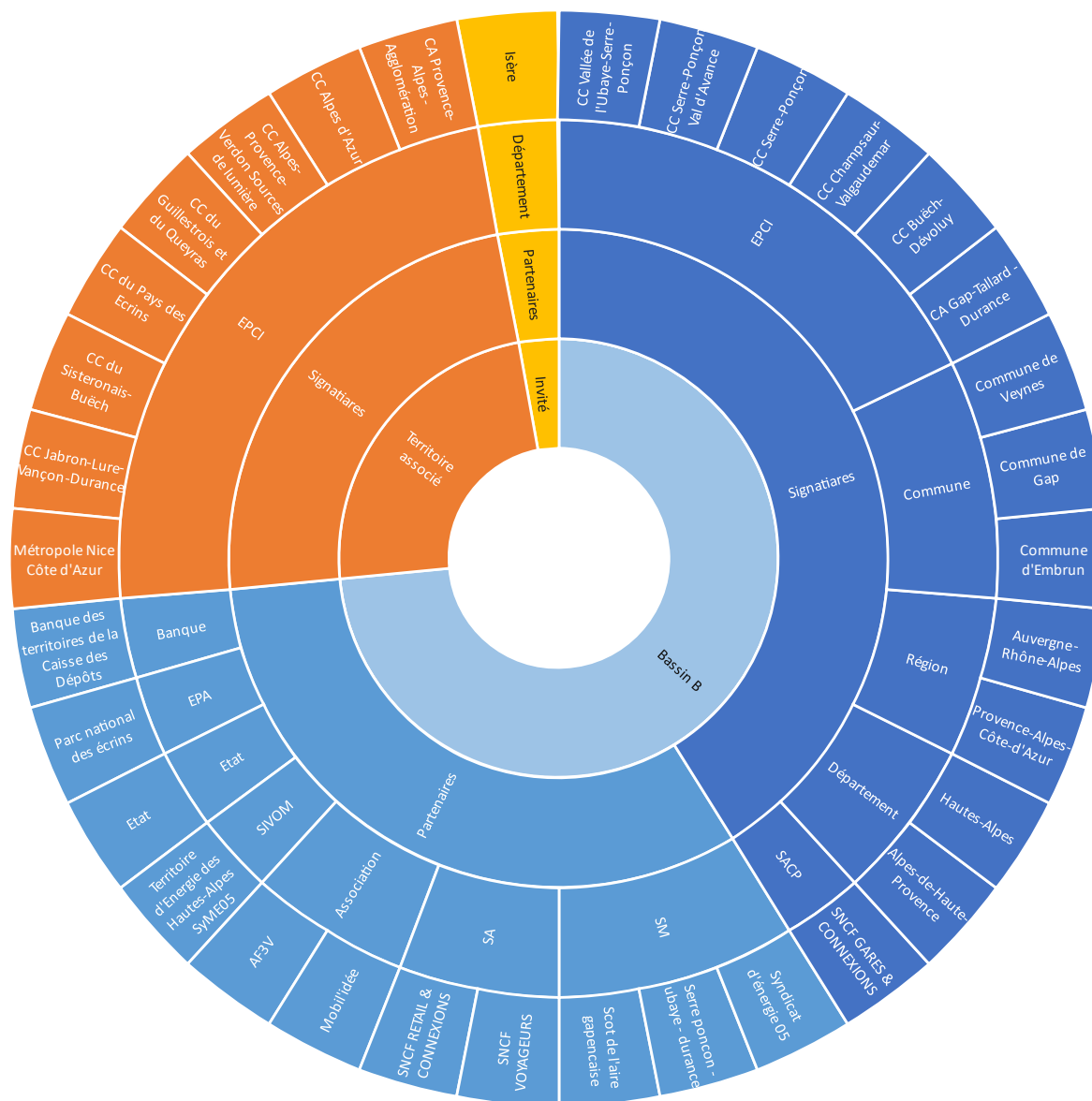
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin B inclue 6 EPCI dont 5 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régional et en tant qu'AOM locale dans le cas de deux EPCI qui n'ont pas souhaité prendre la compétence. Le bassin est situé dans les Départements des Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, l'entreprise SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin. Les communes de Gap, Embrun et Veynes participent à la gestion d'une partie des gares routières situées sur leur territoire.

Parmi les partenaires potentiels à éventuellement associer à la démarche ont été répertoriés des entreprises, syndicats, parcs naturels et nationaux et une banque. Une Région, un département et 3 EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés. De plus, ce bassin est frontalier avec l'Italie et des liens sont recherchés avec les partenaires italiens.

Figure 1 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents, maires ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2023			2024												2025	
Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
		1		1		2		1	2		2		3			3

Légende

- COTECHBASS
- ATELIERS
- COBASS
- Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui ont jalonné la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, les départements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la SNCF Gares et Connexions ainsi que les communes ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs du bassin ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	10/01/24 Gap	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM Projets/besoins exprimés par les participants : - L'importance des transports ferroviaire a été soulignée. - Les réunions se feront dans les territoires.	1/1 Région (1 élus, 8 réf. techniques) 2/2 Départements (2 élus, 1 réf. technique) 6/6 EPCI (7 élus, 6 réf. techniques) 3/3 Gestionnaires de gares et PEMs (1 élu, 1 directeur, 1 réf. technique)	0/1 Région 0/1 Département 2/7 EPCI (1 élus, 1 réf. techniques)

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 2	17/04/24 La Bâtie Neuve	- Propos introductif - Validation des socles territorialisés mis à jour - Présentation des résultats du questionnaire - Présentation des premiers retours sur les fiches recensements - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thématiques d'atelier - Validation de la liste des participants aux ateliers - Prochaines étapes	Validation de 24 objectifs territorialisés présentés en séance Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : - Atelier n°1 : Interopérabilité/ complémentarité et information - Atelier n°2 : Intermodalité - Atelier n°3 : Vélo Atelier à organiser sur des demi-journées Regroupement avec le bassin B pour les ateliers 1 et 2 Ajout de la Commune de Veynes dans les communes associées.	1/1 Région (1 élus, 4 réf. techniques) 2/2 Départements (2 élus, 2 réf. technique) 6/6 EPCI (8 élus, 5 réf. techniques) 3/3 Gestionnaires de gares et PEMs (1 élu, 1 directeur, 1 réf. technique)	0/1 Région 0/1 Département 1/7 EPCI (1 élu, 0 réf. techniques)

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 3	22/01/25 Gap	- Propos introductifs - Résumé de la démarche de co-construction du COM - Bilan des engagements du COM - Synthèse des demandes de modifications - Finalisation du COM et délibérations - Conclusion	- Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les engagements du COM Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.	1/1 Région (1 élu, 4 réf. techniques) 2/2 Département (1 élus, 1 réf. technique) 6/6 EPCI (6 élus, 5 réf. techniques) 2/3 Gestionnaires de gares et PEMs (1 directeur et 2 réf. technique)	0/1 Région 0/1 Département 0/7 EPCI

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, les départements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

La participation de certains acteurs aux COTECHBASS a été plus limitée, notamment la commune d'Embrun, pour laquelle la communauté de communes a été chargée de faire le lien.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	16/02/24	- Présentation du relevé de conclusion de l'instance précédente - Présentation des modifications majeures apportées au socle territorialisé - Synthèse des réponses aux questionnaires - Synthèse des premiers retours sur les fiches recensement - Discussion des objectifs territorialisés - Validation des thématiques retenues comme objet des ateliers - Prochaines étapes	Animation 1 : définition collective des thématiques prioritaires du bassin : - Transports en commun routiers et ferroviaires (13 votes) - Pôles d'échanges multimodaux (7 votes) - Mobilités actives (4 votes) - Covoiturage/Autopartage (2 votes) - Aides à la conception et à la mise en place de services et d'infrastructures de mobilité (3 votes) - Solidarité/TPMR (1 vote) Animation 2 : Proposition de 24 objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2 Animation 3 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ Vélo 2/ Intermodalité 3/ Interopérabilité/Complémentarité/ Information	1/1 Région 1/2 Départements 6/6 EPCI 2/3 Gestionnaires de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/7 EPCI
	La Bâtie Neuve				

COTECHBASS 2	08/07/24 Gap	■ Présentation de la synthèse des ateliers ■ Présentation des fiches recensement émanant des ateliers ■ Présentation de la matrice recensement à date ■ Arbitrage sur la thématique à porter en atelier n°3	Animation : • Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2 ; • 14 fiches collectives revues ; • État des lieux de l'avancement de la fiche : ○ Fiche verte : 7 ○ Fiche orange : 4 ○ Fiche rouge : 3	1/1 Région 2/2 Départements 5/6 EPCI 2/3 Gestionnaires de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/7 EPCI
COTECHBASS 3	07/11/24 La Bâtie Neuve	■ Présentation de la synthèse de l'atelier n°3 ■ Présentation des dernières fiches recensement ■ Présentation de la matrice recensement ■ Arbitrage sur les projets qui feront l'objet d'une annexe engagement	Animation : • Les fiches collectives issues des ateliers 1, 2 & 3 sont revues ; • 27 fiches collectives conservées ;	1/1 Région 2/2 Départements 6/6 EPCI 2/3 Gestionnaires de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/7 EPCI

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs :

- **Atelier 1 : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs, Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services, Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées**
- **Atelier 2 : Améliorer les conditions de l'intermodalité**
- **Atelier 3 : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin, Poursuivre le développement du covoiturage, Poursuivre la décarbonation, Aide à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures et de services de mobilité.**

La participation aux ateliers s'est caractérisée par une grande diversité d'acteurs et de profils et en particulier une forte mobilisation des EPCI mais aussi la présence de représentants d'association et du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette diversité a permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de mutualisation et collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes ainsi que pour renforcer les échanges entre les acteurs sur les sujets clés.

Le tableau suivant décrit les 3 ateliers du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares ou PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 10 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	28/05/24 Embrun	Interopérabilité et complémentarité de l'offre des transports collectifs Amélioration de la lecture et de l'usage de l'offre	13 propositions de fiche recensement collective : - 7 pour l'interopérabilité/complémentarité - 3 pour l'information - 2 pour l'intermodalité - 1 Connaissance - Activité de cartographie des pôles de mobilité existants et potentiels.	1/1 Région 2/2 Départements 6/6 EPCI 2/3 Gestionnaires de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 3/7 EPCI	SYSTRA Scot de l'Aire Gapençaise Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)
Atelier 2	28/05/24 Embrun	Améliorer les conditions de l'intermodalité	8 propositions de fiche recensement collective : - 4 pour l'objectif n°4 - 4 pour les objectifs n°6/7	1/1 Région 2/2 Départements 6/6 EPCI 2/3 Gestionnaires de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 3/7 EPCI	SYSTRA Scot de l'Aire Gapençaise Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)

Atelier 3	06/09/24 La Bâtie Neuve	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	7 propositions de fiche recensement collective : 5 concernant le vélo 1 concernant la mobilité 1 concernant le process du suivi du COM	1/1 Région	0/1 Région	
		Poursuivre le développement du covoiturage		2/2 Départements	0/1 Département	
		Poursuivre la décarbonation		5/6 EPCI	3/7 EPCI	
		Aide à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures et de services de mobilité		3/3 Gestionnaires de gares et PEMs		

2.4 Réunion suivi/évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Les EPCI, départements, régions, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents
(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)

Nombres d'acteurs invités

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Réunion suivi et évaluation	13/09/24 Visioconférence	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	- Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...) - Proposition d'indicateurs à ajouter	1/1 Région 0/2 Départements 4/6 EPCI 1/3 Gestionnaires de gares et PEMs	0/1 Région 0/1 Département 0/7 EPCI

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation continue des acteurs au cours de la démarche.

L'ensemble des acteurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Sud » sur la plateforme Expertises Territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

*Tableau 11 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Sud »*

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 région	1/1 Région	Une utilisation forte de la plateforme pour les échanges, variable cependant selon les acteurs.
2/2 départements		
6/6 EPCI	1/1 Département	
3/3 gestionnaires de gares et PEM	7/7 EPCI	

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue de l'ensemble des acteurs signataires.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Les autres acteurs partenaires de la démarche ont pu participer aux ateliers et ont apporté des informations complémentaires qui ont permis de renforcer les propositions d'engagements.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 12 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION									
		(P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	SUIVI ET EVALUATION
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	P	E	P	A	A	A	A	A	A	A
	Dpt. Alpes de Hautes Provence	P	P	P	E	P	P	P	P	P	A
	Dpt. Hautes Alpes	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A
	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P
	CC Serre-Ponçon Val d'Avance	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Serre-Ponçon	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Champsaur-Valgaudemar	E	A	P	P	P	P	P	P	P	A
	CC Buëch-Dévoluy	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A
	CA Gap-Tallard-Durance	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Commune de Gap	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Commune d'Embrun	A	E	A	P	A	A	A	A	A	A
	SNCF GARES & CONNEXIONS	P	P	P	P	P	P	A	A	A	A
TERRITOIRES ASSOCIÉS	CA Provence-Alpes-Agglomération	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Alpes d'Azur	P	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Alpes-Provence-Verdon Sources de lumière	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC du Guillestrois et du Queyras	P	P	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC du Pays des Ecrins	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC du Sisteronais-Buëch	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	Métropole Nice Côte d'Azur	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

ACTEUR		PARTICIPATION									
		(P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	SUIVI ET EVALUATION
	Commune de Veynes	A	P	A	P	P	A	A	P	P	A
PARTENAIRES	Isère							A	A		
	AF3V							A	A		
	Banque des territoires de la Caisse des Dépôts							A	A		
	Parc national des écrins							A	A		
	Etat							P	P	A	A
	SNCF RETAIL & CONNEXIONS							A	A		
	SNCF VOYAGEURS							A	A		
	Territoire d'Energie des Hautes-Alpes SyME05							A	A		
	Scot de l'aire gapençaise							P	P	A	A
	Serre ponçon - Ubaye - Durance							A	A		
	Syndicat d'énergie 05							A	A		

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITÉ



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



4 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

5 Méthodologie d'évaluation

5.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 13 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

5.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

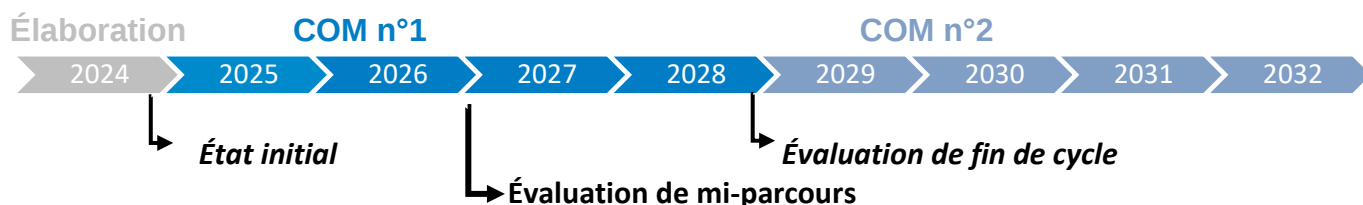
5.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. À partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

6 Canevas de tableau de bord

6.1 Calendrier d'évaluation



6.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

6.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

6.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

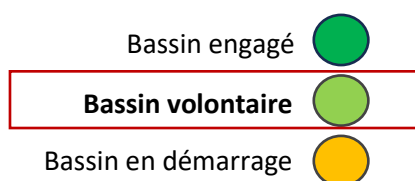
Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x	x				Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

